



ARÂCHES | STATIONS
LA FRASSE | des CARROZ
& de FLAINE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 A 18 H 30 SALLE DU MONT FAVY

Noms	Fonction	Présents	Absents	Procurations
CONSTANT Jean-Paul	Conseiller Municipal	X		
DELEMONTEX Julien	Conseiller Municipal	X		
BAY Marie-Paule	Conseillère Municipale	X		
SIMONETTI Philippe	Conseiller Municipal	X		
LESENEY Aline	Conseillère Municipale	X		
MATHURIN Yann	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à A-M. CHAVOT
CARLIOZ-EGARD Noëlle	Conseillère Municipale	X		
CHAVOT Anne-Marie	Conseillère Municipale	X		
CERTAIN Frédéric	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à A-M. CHAVOT
DEBAECKER Christophe	Conseiller Municipal	X		
RUAU Gwenaël	Conseiller Municipal	X		
JULES Peter	Conseiller Municipal		X	
LEVEQUE Marjolaine	Conseillère Municipale		X	
LE PAPE Anne-Sophie	Conseillère Municipale	X		
CHEVRIER Valentine	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à J. DELEMONTEX
NAVILLOD Inès	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à J. DELEMONTEX
DURAND Rozenn	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à A. FOURGEAUD
VOIRIN Paul	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à A. FOURGEAUD
FOURGEAUD Alexandra	Conseillère Municipale	X		

- Nombre de présents : 11
- Nombre de votants : 17

Madame Anne-Marie CHAVOT a été élue secrétaire de séance.

Il est rappelé que :

Cette réunion s'est tenue dans le strict respect des règles sanitaires, conformément à la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et modifiant l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des CT afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

L'article 6 de la loi n°2020.1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire a réinstauré les dispositions dérogatoires suivantes : possibilité de réunir l'organe délibérant en tout lieu, assouplissement des règles de quorum (1/3 des membres en exercice), assouplissement des règles de procuration (possibilité pour un membre d'être porteur de 2 pouvoirs).

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2021

Domaine skiable

1. Rapport d'activité de la société GMDS (Grand Massif Domaines Skiabes) à la Commune autorité organisatrice pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable – exercice 2019/2020
2. Rapport d'activité de la société SOREMAC à la Commune autorité organisatrice pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable – exercice 2019/2020

Conventions

3. Avenant n°7 à la convention entre la commune d'Arâches et la SARL NATURE MOTONEIGES
4. Approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession pour la réalisation et l'exploitation d'une tyrolienne conclue avec la Soremac
5. Approbation du protocole d'accord relatif à la résiliation du contrat de location de la salle de cinéma des Carroz

Urbanisme

6. Modalités de la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°5 du PLU
7. Echange de terrains Anthony Cartier / Commune - route des Champs
8. Convention tripartite entre M. Yves CARTIER / M. Anthony CARTIER / COMMUNE en vue d'acquérir des terrains
9. Acquisition terrains succession Andrée MORET/Commune

Subvention

10. Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie et à l'Agence de l'eau – Sécurisation de la ressource et du traitement de l'eau potable sur le secteur des Carroz

Ressources humaines

11. Modifications et création de postes

Finances

12. Montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Vie politique / Commissions

13. Suppression de la commission « développement durable »
14. Création de la commission « environnement »

ONF

15. Programme 2021 des travaux à réaliser en forêt communale : Demande de subvention auprès du Conseil Régional



Modification de l'ordre du jour :

Retrait du point n °14 - Création de la commission « environnement »

Approbation du compte rendu du conseil municipal

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

01- Rapport d'activité de la société GMDS (Grand Massif Domaines Skiabes) à la Commune autorité organisatrice pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable – exercice 2019/2020

Conformément à l'article L. 1411-3 du C.G.C.T. et à l'article 18 de la convention de concession signée le 9 juillet 2004, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la société GMDS (Grand Massif Domaines Skiabes) délégataire pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable de Flaine pour l'exercice 2019/2020.

Ce rapport porte notamment sur les points suivants :

- Les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP,
- Un compte rendu financier comportant le bilan prévisionnel des activités et le plan de trésorerie faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses,
- Une analyse de la qualité du service (indicateurs de fréquentation, de continuité du service, actions techniques réalisées),
- Une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public

Voici les éléments essentiels à retenir de cette saison :

- La saison 2019-20 augurait avant la mi-mars d'un bel hiver pour les stations de sports d'hiver. Le confinement imposé à l'ensemble des français à la mi-mars a eu pour conséquence d'amputer notre activité de près de 17% de ses recettes au niveau de Grand Massif Domaines Skiables.
- 40% des clients sont très satisfaits du domaine skiable, 10% sont insatisfaits (page 16).
- La saison d'été 2019-20 s'est bien déroulée, la météo était très favorable,
- Le plan d'investissement au 30 septembre 2021 a été revu à la baisse considérant la crise sanitaire,

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler :

- **Accepte à l'unanimité** le rapport d'activité tel que présenté.

02- Rapport d'activité de la société SOREMAC à la Commune autorité organisatrice pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable – exercice 2019/2020

Conformément à l'article L. 1411-3 du C.G.C.T et à l'article 19 de la convention de DSP signée le 1^{er} décembre 2004, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la société SOREMAC délégataire pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable des Carroz pour l'exercice 2019/2020.

Ce rapport porte notamment sur les points suivants :

- Les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP,
- Un compte rendu financier comportant le bilan prévisionnel des activités et le plan de trésorerie faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses,
- Une analyse de la qualité du service (indicateurs de fréquentation, de continuité du service, actions techniques réalisées),
- Une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler :

- **Accepte à l'unanimité** le rapport d'activité tel que présenté.

03- Avenant n°7 à la convention entre la commune d'Arâches et la SARL NATURE MOTONEIGES

Vu l'article 2 de la loi 91-2 du 3 janvier 1991 codifié à l'article L.362-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu la convention conclue entre la Commune d'Arâches la Frasse et la SARL Nature Motoneiges le 21 décembre 2012,

Considérant que par convention du 20 décembre 2012, puis par avenants, la commune d'Arâches la Frasse a autorisé la SARL Nature motoneige à exploiter une activité de motoneiges sur le domaine skiable des Carroz.

Considérant que la SARL Nature Motoneige sollicite la prolongation de cette convention pour une durée de 3 ans afin d'investir dans des motoneiges électriques ou répondant à la norme « EURO 5 ».

Les points principaux de la convention sont les suivants :

- Un itinéraire déterminé sur les pistes de ski en accord avec la société SOREMAC et ayant fait l'objet d'une étude d'impact,
- L'implantation d'un chalet d'accueil, et d'un tipi, chacun d'une surface inférieure à 5m² sur la parcelle section B n° 107
- Des horaires d'exploitation limités pour le respect de l'environnement
- Une redevance forfaitaire de 3 000€ pour 2021/2022 ; 4 000€ 2022/2023 ; 5 000€ 2023/2024
- Une part variable en fonction du chiffre d'affaire

L'avenant n°7 propose de renouveler cette autorisation pour une durée de trois ans supplémentaires, le montant de la redevance est également modifié. L'exploitant devra présenter chaque année un rapport détaillant le renouvellement de son parc de motoneige, notamment les moyens qui ont été mis en place afin de limiter l'impact carbone et sonore de cette activité.

L'avenant n°7 ajoute également une obligation pour l'exploitant de retirer le chalet d'accueil à la fin de la période d'exploitation, sous peine de pénalités.

Le reste des conditions telles que prévues par la convention initiale et amendées par l'avenant n°1 ne varient pas.

Après avoir pris lecture de l'avenant et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°7 à la convention entre la commune et la SARL Nature Motoneige,
- **Donne tous pouvoirs** à Monsieur le maire pour signer tous les documents afférents à cet avenant.

Il est précisé que Mme Alexandra FOURGEAUD, détenant les pouvoirs de Mme Rozenn DURAND et de M. Paul VOIRIN, s'est abstenue de voter sur ce point

04- Approbation de l'avenant n°1 au contrat de concession pour la réalisation et l'exploitation d'une tyrolienne conclue avec la Soremac

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,
Vu les articles L. 3135-1 et L. 3135-2 et R. 3135-1 à R.3135-9 du code de la commande publique,
Considérant qu'un avenant est nécessaire afin de rendre l'opération techniquement faisable,

Par un contrat de concession signé le 10 août 2021, la commune a confié à la Soremac la réalisation et l'exploitation d'une tyrolienne.

Cet avenant vise notamment à modifier la liste des parcelles qui sont à disposition du concessionnaire, le tracé ayant été modifié. Considérant que la tyrolienne survolera exclusivement des parcelles communales, cela justifie l'augmentation de la redevance dû par le concessionnaire.

La modification apportée au contrat de concession ne constitue pas une modification substantielle au sens de l'article R3135-7 du code de la commande publique. En effet, cette modification vient seulement :

- Modifier le tracé, toutefois les caractéristiques de la tyrolienne sont similaires. Le montant de l'investissement reste inchangé. Par ailleurs, le contrat de concession précisait que le tracé était susceptible d'être adapté.
- Modifier les parcelles communales mises à disposition afin de prendre en compte la modification du tracé.
- Augmenter la redevance due par le concessionnaire à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de concession,

- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant,
- **AUTORISE** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **CHARGE** le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

05- Approbation du protocole d'accord relatif à la résiliation du contrat de location de la salle de cinéma des Carroz

Vu le projet de protocole d'accord relatif à la résiliation du contrat de location de la salle de cinéma des Carroz,

Vu l'article 1193 du Code civil, lequel dispose que les contrats ne peuvent être modifiés ou révoqués que du consentement mutuel des parties, ou pour les causes que la loi autorise,

Considérant que la société BAUCINE a eu à payer des charges alors que le cinéma n'était pas exploité et que le paiement de ces charges a uniquement bénéficié à la commune,

Les points principaux de la convention sont les suivants :

- Pour les charges d'électricité, pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 7 mai 2021, celles-ci sont d'un montant de 2 269,23€ TTC. La commune prendra en charge les $\frac{3}{4}$ du montant total pour cette période, soit 1 701,92€ TTC. La commune est redevable de l'intégralité des charges d'électricité facturées après le 7 mai 2021.
- Concernant les charges d'eau et d'assainissement, la commune paiera l'intégralité de ces charges, cela à partir du 1^{er} janvier 2021.
- Le preneur ne pourra prétendre à aucune indemnité de résiliation ou d'éviction de la part de la Commune.

Après avoir pris lecture du protocole et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le protocole d'accord relatif à la résiliation du contrat de location de la salle de cinéma des Carroz,
- **Donne tous pouvoirs** à Monsieur le maire pour signer tous les documents afférents à ce protocole

06- Modalités de la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°5 du PLU

Vu les articles L.153-33 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu les articles R.153-11 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Arâches approuvé par délibération du Conseil Municipal le 10 août 2005.

Vu l'arrêté n°2021.39 du 6 septembre 2021 par lequel le maire a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU,

Considérant que pour réaliser le projet de tyrolienne, il est nécessaire de modifier le zonage de la combe de l'Airon,

Considérant que la Loi ALUR (n°2014-366 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a adopté un article 158 qui supprime le COS et la possibilité de fixer une superficie minimale du terrain constructible dans le Plan Local d'Urbanisme.

Considérant la nécessité d'agrandir les limites du domaine skiable aux Gérats afin de d'améliorer l'aménagement du jardin des neiges aux Gérats.

Considérant que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites,

des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

Considérant en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

Considérant que cette modification n'a pas pour effet (1) de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, (2) de diminuer les possibilités de construire, (3) de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L151-28 ;

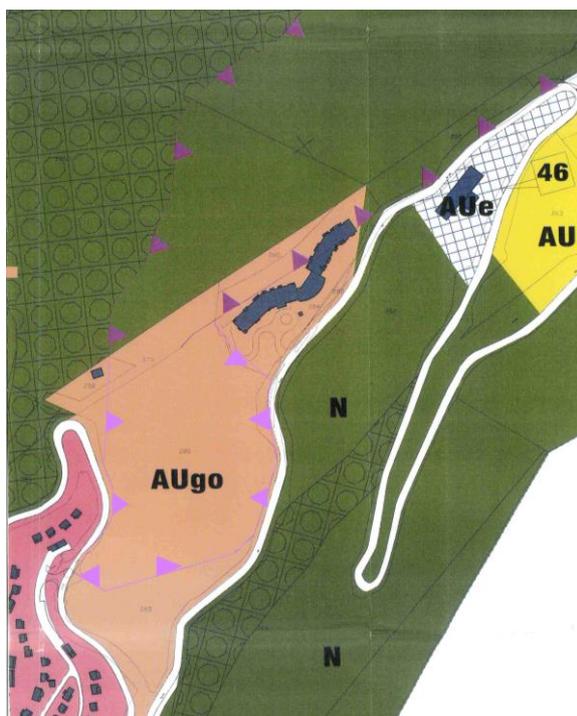
Considérant en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun. Ces modifications entrent donc dans le champ de la procédure de modification simplifiée ;

La modification simplifiée vise notamment :

- La mise à jour du règlement du Plan Local d'Urbanisme afin d'être en adéquation avec la loi ALUR.
- L'objectif de remplacer des zones « N » et zone « Nt » afin de réaliser le projet de tyrolienne. La zone « Nt » permet notamment d'autoriser la réalisation de constructions et installations liées aux activités de sport et de loisirs. Le zonage sera notamment modifié de la façon suivante :



- Agrandissement du domaine skiable sur le secteur des Gérats afin de permettre l'amélioration du jardin des neiges.



Les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée sont les suivantes :

- Les modalités de la mise à disposition, lesquelles sont prévues par la présente délibération, seront portées à la connaissance du public :
 - o Dans le journal d'annonce légale « le Dauphiné libéré » le 17 septembre 2021,
 - o Sur la page Facebook de la commune ainsi que sur le site internet <https://aracheslafrasse.fr>
- Le dossier de modification simplifiée n°5 du PLU sera mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie, lors des horaires d'ouverture, pendant une durée de 1 mois à compter du mardi 28 septembre et jusqu'au vendredi 29 octobre inclus, hors jours fériés et fermeture exceptionnelle de la mairie. Il sera également consultable sur le site internet <https://aracheslafrasse.fr> pour la même période.
- Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture hors jours fériés et fermeture exceptionnelle de la mairie, durant toute la durée de mise à disposition du dossier.
- Durant cette période, les intéressés auront également la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse suivante : *Commune d'Arâches-la Frasse, 64 route de Frévuard 74300 Arâches la Frasse*, qui l'annexera au registre.

À l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le maire en présentera le bilan au conseil municipal, lequel devra délibérer sur le projet de modification simplifiée n° 5.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les objectifs poursuivis du dossier de modification simplifiée n°5.
- **Approuve** les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification.

07- Echange de terrains Anthony Cartier / Commune – route des Champs

Monsieur Julien DELEMONTEX, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal du projet d'échange de terrains, m² pour m² et en zone UB, entre M. Anthony Cartier et la Commune, route des Champs. Une emprise de 39 m² sera détachée de la parcelle communale cadastrée section A n° 3505 au profit d'Anthony Cartier. En échange, ce dernier cède à la Commune sa parcelle cadastrée section A n° 3410 d'une superficie de

39 m². La contenance cadastrale des emprises échangées sera déterminée précisément par un géomètre.



Cet échange permettra à M. Anthony Cartier de régulariser l'implantation d'un garage sur la parcelle section A n° 3408 en respectant les règles de recul imposées par le PLU. Concernant la commune, cet échange faciliterait, si un jour la municipalité le décide, la création d'un trottoir route des Champs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** l'échange de terrain entre M. Anthony Cartier et la Commune
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier étant précisé que les frais de géomètre seront pris en charge par M. Anthony Cartier et que les frais de notaire seront répartis à hauteur de 50% pour M. Anthony Cartier et de 50% pour la Commune

08- Convention tripartite entre M. Yves CARTIER / M. Anthony CARTIER / COMMUNE en vue d'acquérir des terrains

Monsieur Julien DELEMONTE, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal du projet de convention tripartite à intervenir entre M. Yves Cartier, M. Anthony Cartier et la Commune en vue de l'acquisition de parcelles appartenant à M. Yves Cartier.

M. Anthony Cartier souhaite développer une activité agricole notamment un élevage de poules pondeuses mais il ne possède pas de terrains agricoles susceptibles d'accueillir une telle activité.

En parallèle, M. Yves Cartier qui possède des terrains sur la Commune a proposé à M. Anthony Cartier l'achat d'un lot de parcelles, soit 30 parcelles. La Commune a décidé, dans le cadre de sa politique visant à favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs, d'aider M. Anthony Cartier. Il a été convenu que ce dernier achète à Monsieur Yves Cartier seules les parcelles essentielles à son exploitation agricole et la Commune acquiert le reste des terrains mis en vente par M. Yves Cartier.

Cependant deux des parcelles dont Monsieur Anthony CARTIER souhaite faire l'acquisition, intéresse la Commune pour la réalisation de certains projets. Il est donc nécessaire de conclure une servitude de passage.

Ces cessions font l'objet de la convention tripartite entre la Commune, M. Yves Cartier et M. Anthony Cartier. Elle a pour objet de définir les engagements de chaque partie et les conditions d'achat des parcelles appartenant à M. Yves Cartier.

Monsieur Anthony Cartier s'engage à acquérir les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature	Surface en m ²
A	253	Querrioz	Terre	628 m ²
A	308	Ferrets	Taillis	278 m ²
A	314		Taillis	488 m ²
A	315		Pré	2095 m ²
A	2148	Champs d'en Haut	Taillis	1986 m ²
A	2149		Taillis	544 m ²
A	2196	Rableuse Nord	Futaie	969 m ²
A	2197		Pré	1438 m ²
				8426 m ²

Il s'engage également à consentir, à titre gracieux, à la Commune une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section A n° 2196 et 2197 au lieu-dit Rableuse Nord ainsi qu'à signer les actes notariés correspondant.

La Commune s'engage à acquérir, pour 0,50€ par m², les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature	Surface en m ²
A	381	Rosières	Pré	545 m ²
A	407		Pré	184 m ²
A	413		Pré	1341 m ²
A	607	Les Envers	Pré	5287 m ²
A	609		Taillis	1228 m ²
A	892	Le Cognet	Bois	2245 m ²
A	897		Pré	1612 m ²
A	939	Les Râches	Pré	1590 m ²
A	940		Friche	14 m ²
A	970		Bois	37 m ²
A	1048	Couvaleu	Futaie	3436 m ²
A	1072	La Cry	Bois	1199 m ²
A	1082		Bois	1897 m ²
A	1377	Les Tronchets	Futaie	2896 m ²
A	1446	La Grangette	Futaie	2560 m ²
A	1814	Bois de la Barliette	Futaie	1385 m ²
A	2170	Fonds des Rosières	Pré	392 m ²
A	2808	Les Râches	Chemin	3 m ²
A	2809		Chemin	45 m ²

B	86	Zorzières	Bois	4289 m ²
B	87		Bois	4089 m ²
B	2420	Timalets dessous Nord	BR	5196 m ²
				41470 m ²

Elle s'engage également à acheter la totalité des parcelles appartenant à M. Yves Cartier, pour un prix de 0,50€ par m² dans le cas où M. Anthony Cartier ne souhaiterait plus acquérir les terrains désignés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** les termes de la convention
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces acquisitions

09- Acquisition terrains succession Andrée MORET/Commune

Madame Aline LESENEY, 2^{ème} adjointe, informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition de terrains appartenant à Madame Andrée MORET, décédée.

Par le biais d'un courrier, Monsieur et Madame COMTE (neveu et nièce) ont sollicité la Commune pour l'achat de parcelles, appartenant à Madame Andrée MORET, d'une contenance globale de 19 889 m².

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en m ²
A	1545	Malaichères Est	1046
A	1546		765
B	945	La Crétaz	841
B	975	Trailles Cheneviers	822
B	1075	La Crétaz Ouest	761
B	1320	Les Côtes	241
B	1373	Plan du Vuargne	1041
B	1406	Ledairry Nord	148
B	1414		1173
B	1415		297
B	1420		1089
B	1463	Goliet	1137
B	2492	Leyat d'en Bas	9362
B	2536	Leyat d'en Haut	604
B	2539		562

Après étude, l'acquisition de certaines de ces parcelles présente un véritable intérêt pour la réalisation des projets communaux. Cela permettrait également, à la Commune, de conforter sa maîtrise foncière au sein du domaine skiable ainsi qu'au sein des espaces boisés.

Ceci étant exposé, Madame LESENEY demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet d'acquisition de quinze parcelles estimées à un montant global de 35 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** l'acquisition des dites parcelles pour un prix de 35 000€
- **Précise** que la dépense est inscrite au budget principal
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier étant précisé que les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

10 – Demande de subvention au Conseil Départemental de Haute-Savoie et à l'Agence de l'eau _ Sécurisation de la ressource et du traitement de l'eau potable sur le secteur des Carroz

Philippe Simonetti présente à l'assemblée délibérante le projet de sécurisation de la ressource et du traitement de l'eau potable sur le secteur des Carroz. Il rappelle à ce titre que, depuis plusieurs mois, notre collectivité est engagée, en étroite collaboration avec les Services de l'Etat et la société des remontées mécaniques des Carroz, dans une opération permettant de sécuriser l'approvisionnement de la ressource en eau potable par rapport à nos besoins actuels et futurs.

Le projet porté par la Commune d'Arâches-la-Frasse et validé par l'ARS permettra le renforcement de la ressource en eau, tant pour le service d'eau potable que pour la neige de culture, sans création d'une nouvelle retenue d'eau. Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 2 440 000 € H.T.

Cette opération se décompose en trois parties :

- La construction d'une usine d'ultrafiltration,
- Le renouvellement et des interconnexions du réseau d'adduction et de distribution
- La connexion et l'interface avec le réseau neige.

Afin d'espérer pouvoir bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'AAP Rebond, la collectivité a été contrainte de lancer les consultations d'entreprises ce printemps afin d'être prêt à démarrer les travaux en 2021. Les trois marchés de travaux liés à cette opération ont été notifiés dernièrement.

La réponse à la sollicitation de subvention auprès de l'Agence de l'Eau étant à ce jour négative, des échanges ont été entrepris avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie pour solliciter une aide financière pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de travaux d'eau potable et son coût prévisionnel
- **Sollicite** Monsieur le Président du Conseil Départemental afin qu'il inscrive cette demande de subvention au prochain programme subventionné,
- **Donne** mandat au Conseil Départemental, en sa qualité de guichet unique, pour percevoir pour le compte de la commune d'Arâches La Frasse et lui reverser, les éventuelles aides de l'Agence de l'Eau,
- **S'engage** à assurer le complément de financement nécessaire à la bonne réalisation des projets

11 – Modifications et création de postes

Compte tenu des besoins des services, M. CONSTANT Jean-Paul, Maire, propose, à compter du 1er octobre 2021, de :

- ✓ **Modifier** le poste d'agent de maitrise principal à temps complet créé par délibération du 26 mai 1998, modifié par les délibérations du 19 décembre 2002 et du 12 avril 2006, en un poste d'agent de maitrise, à temps complet,
- ✓ **Modifier** le poste d'agent de maitrise principal à temps complet créé par délibération du 21 décembre 2002, modifié par délibération du 3 février 2005, en un poste d'agent de maitrise, à temps complet,
- ✓ **Créer** un poste d'agent de maitrise, à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la modification et les créations des postes évoqués.

12 – Montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz,

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,

Le montant de la redevance citée en objet est fixé au taux maximum tel qu'issu de la formule de calcul des décrets visé ci-dessus. Cette formule permet de calculer une redevance en fonction du linéaire d'occupation du domaine public exprimé en mètres. Pour les années précédentes, la même formule était appliquée, à titre d'exemple, pour l'année 2021, la redevance perçue :

- Au titre de l'occupation du domaine public s'élève à 1 297,00€,
- Au titre de l'occupation temporaire du domaine public s'élève à 16,00€.

Le montant de redevance sera revalorisé automatiquement chaque année par l'application du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

La redevance due au titre de 2022 ainsi que pour les années suivantes est fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année et publié au Journal Officiel.

Après avoir pris lecture de l'avenant et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Fixe** le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de distribution de gaz au maximum, tel que prévu par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007
- **Fixe** le montant de redevance pour l'occupation Provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz au maximum, tel que prévu par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

13 – Suppression de la commission « développement durable »

Vu l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal de constituer, modifier ou supprimer des commissions, lesquelles sont composées exclusivement de conseillers municipaux,

Considérant que les modalités de travail de la commission développement durable ne permettent pas la prise en compte des enjeux actuels dans les projets communaux,

Considérant que pour assurer la bonne gestion des affaires communales, il est loisible de supprimer la commission « Développement durable »,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT, maire :

- propose de supprimer la commission « développement durable »

L'objectif est de créer une nouvelle commission dénommée « environnement », laquelle fera l'objet d'une délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la suppression la commission « développement durable »

14 – Programme 2021 des travaux à réaliser en forêt communale : Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021.

La nature des travaux est la suivante :

- Réalisation d'une éclaircie sous forme de travaux : Parcelles 20 et 37 sur une surface totale de 4.7 hectares (ci-joint l'annexe du plan de travaux).

Le montant estimatif des travaux est de **13 959.63 euros HT**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ Dépenses subventionnables : 13 959.63 €. (Nature et montant total)

- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 2 820 euros,
- Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés 11 139.63 euros H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement présenté,
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- **Sollicite** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables
- **Demande** au Conseil Régional et au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Fin de séance 21h45

RAPPORT DELEGATAIRE

ARACHES-LA-FRASSE

EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2020



SOMMAIRE

1ERE PARTIE : HIVER 2019/2020 – RAPPORT SUR L’ACTIVITE ET LA QUALITE DU SERVICE

1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING P8
2. BILAN DE L’EXPLOITATION P20
- 3 .BILAN DE L’ACTIVITE PISTES ET SECURITE P27

2EME PARTIE : ETE 2020 – RAPPORT SUR L’ACTIVITE ET LA QUALITE DU SERVICE

1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING P35
2. BILAN DE L’EXPLOITATION P36

3EME PARTIE : BILAN SOCIAL ANNUEL ET ANALYSE DE LA DEMARCHE QUALITE SECURITE

ENVIRONNEMENT

1. BILAN SOCIAL ANNUEL PI €
2. ANALYSE DE LA DEMARCHE QUALITE SECURITE ET ENVIRONNEMENT PI 6

4EME PARTIE : RAPPORT FINANCIER

1. DOCUMENTS RETROSPECTIFS P50
2. DOCUMENTS PROSPECTIFS P51





**1ERE PARTIE : HIVER 2019/2020 – RAPPORT SUR L'ACTIVITE ET LA
QUALITE DU SERVICE**





1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING

1.1. GRILLES TARIFAIRES ET EVOLUTION

1.2. ENCAISSEMENTS DU DOMAINE SKIABLE DE FLAINE

1.3. RESULTATS DU PARCOURS CLIENTS

1.4. ACTIONS COMMERCIALES

1.5. EXEMPLES D'EVENTEMENTS ET ANIMATIONS SUR LES DOMAINES

2. BILAN DE L'EXPLOITATION

3. BILAN DE L'ACTIVITE PISTES ET SECURITE SUR LE DOMAINE SKIABLE

3.1. PRODUCTION DE LA NEIGE DE CULTURE

3.2. NIVOLOGIE NATURELLE

3.3. ACTIVITE AVALANCHEUSE ET PIDA

3.4. DAMAGE

3.5. SECOURS ET ACCIDENTOLOGIE

3.6. CONTRIBUTIONS GMDS

Conformément à la convention de concession signée le 9 juillet 2004 pour une durée de 25 ans jusqu'au 30 avril 2029, notre société Grand Massif Domaines Skiables, (délégué), vous présente le rapport annuel de la délégation.

Ce rapport annuel sur la saison 2019/2020 est basé sur l'exercice comptable du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 de la société Grand Massif Domaines Skiables SA (GMDS). Notre société GMDS, en charge de l'aménagement et de l'exploitation des domaines skiables de Flaine et du Giffre, exerce ses activités dans le cadre de 6 contrats de concessions (délégations de service public ou « DSP ») dont 3 pour le domaine skiable du Giffre et 3 pour le domaine skiable de Flaine.

Les informations communiquées concernent la délégation de la commune de Arâches-la-Frasse portant sur le domaine skiable de Flaine.



Au regard des évènements liés à la crise sanitaire et au confinement national, tous les éléments qui vous seront présentés pour cet exercice 2019/2020 devront être appréciés selon cette variable. Les tableaux présentant les évolutions sur les 3 dernières années ne pourront être comparés dans leurs totalités.

➤ Présentation de la société Grand Massif Domaines Skiables

Grand Massif Domaines Skiables est une Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 6 697 620 Euros.

Le Président de son Conseil d'Administration est David PONSON et son Directeur Général est Frédéric MARION.

La société est pilotée par 5 administrateurs dont 2 personnes morales : Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, CADS Capital, David PONSON, Frédéric MARION, et Pascal ABRY.

Son capital est détenu par 6 actionnaires dont l'actionnaire principal est La Compagnie Des Alpes (CDA).



➤ GMDS, filiale du groupe Compagnie des Alpes (CDA) :

Notre appartenance au Groupe Compagnie des Alpes (CDA) se traduit par les actions suivantes :

- Gestion mutualisée des financements, assurances, achats de composants et prestations clés, conseils juridiques, conseils Ressources Humaines, pilotage de la performance, informatique, RGPD, R&D (Recherche & Développement) ;
- Partage d'expérience et des bonnes pratiques via les groupes de travail, outils de benchmark etc... ;
- GMDS est site pilote d'une étude sur les conséquences du changement climatique sur les activités hivernales ;
- GMDS a bénéficié de l'intervention de CDA Management pour l'ingénierie touristique du projet Diversification ;
- GMDS a fait appel à INGELO (Ingénierie technique du Groupe CDA) pour des expertises techniques ;
- CDA Domaines Skiabiles est partenaire du projet Funiflaine ;
- CDA Domaines Skiabiles développe en partenariat avec les différents sites le projet innovant Open Resort (marketing relationnel, gestion de la donnée client, approche digitale,...).

1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING

La saison 2019-20 augurait avant la mi-mars d'un bel hiver pour les stations de sports d'hiver.

Le confinement imposé à l'ensemble des français à la mi-mars a eu pour conséquence d'amputer notre activité de près de 17% de ses recettes au niveau de Grand Massif Domaines Skiabiles.

Ainsi, les clients en séjour ayant un forfait en début de validité au 15 mars ont-ils été intégralement remboursés.

Les clients possédant un forfait saison se sont vus proposer pour l'hiver suivant un gel des tarifs et l'été 2020 offert, ou un remboursement pour ceux qui ne comptaient pas renouveler leur abonnement.



1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING

1.1. GRILLES TARIFAIRES ET EVOLUTION



Du samedi 14 décembre 2019 au dimanche 19 avril 2020



Du samedi 14 décembre 2019 au dimanche 19 avril 2020

FORFAIT

	Adulte de 16 à 64 ans	Enfant de 3 à 15 ans	Senior de 65 à 74 ans
Journée	48,50 €	36,40 €	46,10 €
4h consécutives	43,70 €	32,80 €	41,50 €
De 2 à 5 jours consécutifs	47,50 €/jour	35,60 €/jour	45,10 €/jour
2 jours	95,00 €	71,20 €	90,20 €
3 jours	142,50 €	106,80 €	135,30 €
4 jours	190,00 €	142,40 €	180,40 €
5 jours	237,50 €	178,00 €	225,50 €
A partir de 6 jours consécutifs	42,50 €/jour	31,90 €/jour	40,40 €/jour
6 jours	255,00 €	191,40 €	242,40 €
7 jours	297,50 €	223,30 €	282,80 €
8 jours	340,00 €	255,20 €	323,20 €
Pack Famille *	2 Adultes + 2 Enfants	3 Adultes + 1 Enfant	
6 jours	804,00 €	861,60 €	
7 jours	938,00 €	1 005,20 €	
8 jours	1 072,00 €	1 148,80 €	
<small>* Pack Famille : Pour le prix du VILLAGES, offrez-vous le GRAND MASSIF ! Conditions d'obtention: achat concomitant de 4 forfaits Grand Massif payants de même durée de validité (à partir de 6 jours consécutifs). Adulte de 16 à 74 ans - Enfant de 5 à 15 ans. Possibilité de rajouter jusqu'à 2 forfaits enfants.</small>			
Saison	18 ans et +	5 à 17 ans	
Hiver	978,00 €	578,00 €	
Promotion avant saison (jusqu'au 10/12/2019)	489,00 €	289,00 €	

FORFAIT

	Adulte de 16 à 64 ans	Enfant de 5 à 15 ans	Senior de 65 à 74 ans
Journée	44,00 €	33,00 €	41,80 €
4h consécutives	39,60 €	29,70 €	37,60 €
Débutant			
Carte à points	Télésiège de Ballacha (2 pts), Télésiège des Gérats (2 pts), Télésiège de la Forêt (2 pts), Télésiège Désert Blanc (8 pts), Télésiège des Verds (10 pts), Télécabine de l'Aup de Véran (12 pts), Téléphérique des Grandes Platières DMC (16 pts),		
par tranche 20 points		22,00 €	
Piéton			
Aller-Retour (tarif unique)		Téléphérique des Grandes Platières DMC 16,00 €	

1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING

➤ Evolution tarifaire :

SAISON	1 JOUR ADULTE GRAND MASSIF				6 JOURS ADULTE GRAND MASSIF			
	TTC	Evo	HT	Evo	TTC	Evo	HT	Evo
2017-2018	47,0 €	1,1%	42,73 €	1,1%	246,00 €	1,5%	223,64 €	1,5%
2018-2019*	47,9 €	1,9%	43,55 €	1,9%	250,80 €	2,0%	228,00 €	2,0%
2019-2020	48,5 €	1,3%	44,09 €	1,3%	255,00 €	1,7%	231,82 €	1,7%

SAISON	1 JOUR ADULTE VILL4GES				6 JOURS ADULTE VILL4GES			
	TTC	Evo	HT	Evo	TTC	Evo	HT	Evo
2017-2018	42,0 €	2,4%	38,18 €	2,4%	221,40 €	3,9%	201,27 €	3,9%
2018-2019*	43,2 €	2,9%	39,27 €	2,9%	225,60 €	1,9%	205,09 €	3,9%
2019-2020	44,0 €	1,9%	40,00 €	1,9%	229,80 €	1,9%	208,91 €	1,9%

SAISON	1 JOUR ADULTE FLAINE			
	TTC	Evo	HT	Evo
2017-2018	42,00 €	2,4%	38,18 €	2,4%
2018-2019*	43,20 €	2,9%	39,27 €	2,9%
2019-2020	44,00 €	1,9%	40,00 €	1,9%

* Changement zone validité Massif -> VILL4GES

1.2. ENCAISSEMENTS DU DOMAINE SKIABLE DE FLAINE

➤ Comparatif sur les 3 dernières années :

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Evolution N / N-1	Evolution N / N-2
ENCAISSEMENTS FORFAITS RM AVANT REPARTITION TTC FLAINE (K€)	15 791k€	15 814k€	12 218k€	-22,7%	-22,6%
Journées Skieurs émises Flaine	496 537	511 970	315 101	-196 869	-181 436
dont JS gratuites	24 266	22 064	15 264	-6 800	-9 002
% des JS GMDS	36%	37%	28%		
Prix moyen JS	31,80 €	30,89 €	*N/S	*N/S	*N/S
Nombre Journées Assurances GMDS	144 896	145 456	127 223	-18 233	-17 673
Encaissements Assurances FLAINE	140 290 €	150 357 €	125 097 €	-16,8%	-10,8%
Journées Assurances FLAINE	39 285	42 821	32 605	-10 216	-6 680
% des Assurances Grand Massif	27%	29%	26%		
ENCAISSEMENTS APRES REPARTITION TTC FLAINE (K€)	18 156k€	18 291k€	14 610k€	-20,1%	-19,5%
CA HT après répartition par délégation					
Arâches-La-Frasse	7 195k€	7 600k€	5 991k€		
Magland	7 206k€	7 611k€	6 000k€		
Département	1 447k€	1 528k€	1 205k€		

*N/S : Non Significatif

1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING



Depuis quelques années, nous accentuons fortement notre politique de développement du produit Skillico.

Skillico : C'est quoi ? :

Il s'agit d'abonnement à souscrire en ligne au tarif de 29€. Il associe la skicard (carte mains libres) de l'abonné à un moyen de paiement, évitant ainsi tout passage en caisse.

S'appuyant sur une technologie DTL (Direct to Lift), l'abonnement permet d'accéder directement aux remontées mécaniques, et, en fonction du périmètre skié au cours de la journée. Le client sera prélevé mensuellement des journées de ski consommées sur le domaine skiable du Grand Massif et des domaines partenaires du réseau Ski à la Carte (tels que Les Arcs, Serre-Chevalier etc...). En s'abonnant à ce programme, il est possible de bénéficier de remises allant jusqu'à -40% sur le prix de la journée.

RAPPEL

Convaincus du potentiel de notre produit Skillico auprès des skieurs de proximité, nous nous sommes efforcés ces dernières années à accentuer notre présence terrain en avant saison (salons, bourses aux skis, street marketing). Les objectifs de développement des adhésions ont été ainsi totalement atteints.

2017/2018 : 13 272 abonnés
2018/2019 : 15 762 abonnés
2019/2020 : 17 876 abonnés

Focus sur
2019/2020

	2019/2020
Nombre d'abonnés	17 876
Encaissements Skillico GMDS	1 886 577 €
Nombre JS SKILLICO GMDS	56 274

Cette progression ne vient pas altérer les volumes d'abonnements saison, validant son positionnement de produit complémentaire à l'offre saison.

1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING

En complément, nous développons également les achats en ligne de forfaits destinés à une consommation plus « touristique » (titres 6 Jours).

La crise sanitaire vécue actuellement nous confirme la nécessité de développer ce canal d'achat :

- La Vente En Ligne (VEL) évite les contacts (échange de monnaie, distribution du titre, rassemblement et files d'attentes devant les espaces de vente),
- La VEL évite le stress d'achat en caisse (le choix est financièrement engageant et il est à faire rapidement) en période de pointe,
- La VEL favorise l'anticipation d'achat, que nous souhaitons récompenser par des remises et des garanties (notamment intempéries),
- La VEL favorise la connaissance de fréquentation du domaine skiable, notamment durant les périodes de forte affluence, et nous permettra à terme de mieux canaliser certaines situations de saturation connues et à venir.

Dès l'hiver 2021/2022, le pack Famille deviendra ainsi une exclusivité VEL.



1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING

➤ Décomposition des Journées Skieurs (JS)

JS PAR DUREE	2019-2020
4H	21 743
1J	63 951
2-5J	31 384
6-7J	131 322
8J+	3 863
SAISON	62 838
TOTAL	315 101

JS PAR DUREE en %	2019-2020
4H	7%
1J	20%
2-5J	10%
6-7J	42%
8J+	1%
SAISON	20%
TOTAL	100%

JS PAR TYPE	2019-2020
ADULTE	236 592
ENFANT	58 688
SENIOR	4 557
GRATUITS	15 264
TOTAL	315 101

JS PAR TYPE en %	2019-2020
ADULTE	75%
ENFANT	19%
SENIOR	1%
GRATUITS	5%
TOTAL	100%

JS PAR DOMAINE	2019-2020
GRAND MASSIF	247 048
FLAINE	62 011
DEBUTANTS	5 818
AUTRES	224
TOTAL	315 101

JS PAR DOMAINE en %	2019-2020
GRAND MASSIF	78%
FLAINE	20%
DEBUTANTS	2%
AUTRES	0%
TOTAL	100%

ZOOM SUR

DMC HIVER	2019-20
ALLER-RETOUR PIETON	3 945

1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING

1.3. ANALYSE DE L'ENQUETE SATISFACTION CLIENTELE (COTE CLIENTS)

L'enquête sur le parcours client réalisée chaque saison en collaboration avec les offices de tourisme du Grand Massif a été stoppée à la mi-mars, suite au confinement national. Les statistiques consolidées sur la saison ne permettent pas d'établir de comparatif par rapport aux saisons précédentes. En effet, bien que réelle, l'insatisfaction mesurée durant les vacances d'hiver est ici surpondérée par l'absence de scores de satisfaction nettement plus élevés habituellement sur la fin de saison. Les tableaux ci-dessous sont produits à titre informatifs, et sont à replacer dans ce contexte de saison amputée d'environ un mois.

SATISFACTION GLOBALE DU SÉJOUR – DÉBUT DE QUESTIONNAIRE

	Flaine	Les Carroz	Morillon	Samoëns	Sixt-Fer-à-Cheval
(Base)	1069	1404	806	900	46
% Un séjour de rêve	36% ⁺ ↘	32% ↘	26% ⁻ ↘	30% ↘	27% ↘
% Un séjour déplorable	10% ⁻ ↗	14% ⁻ ↗	21% ⁺ ↗	20% ⁺ ↗	7% ⁻

Un séjour de rêve = Très satisfait et Un séjour déplorable = Insatisfait

1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING

SATISFACTION GLOBALE ENVERS L'EXPÉRIENCE SUR LE DOMAINE SKIABLE - DÉTAIL STATION

	Flaine	Les Carroz	Morillon	Samoëns	Sixt-Fer-à-Cheval
(Base)	1082	1423	804	908	48
% Très satisfaits	40%⁺	35%⁺	28%[↓]	27%⁻	25%
% Insatisfaits	10%[↗]	15%[↗]	23%[↗]	24%[↗]	28%⁺

RECOMMANDATION – STATIONS

	Flaine	Les Carroz	Morillon	Samoëns	Sixt-Fer-à-Cheval
(Base)	1083	1450	807	898	48
 Promoteurs	51%⁺	50%⁺	41%[↓]	45%[↓]	47%
 Détracteurs	10%⁻	11%⁻	22%[↗]	21%[↗]	12%
NPS*	+41⁺	+39⁺	+19[↓]	+24[↓]	+35[↗]

En annexe 1 est présentée une frise détaillée de ce rapport

1.4. ACTIONS COMMERCIALES

➤ Social Media Planning (Facebook Ads et Youtube Ads)

GMDS est actif sur les canaux de communication suivants : Facebook, Instagram et Youtube :

23 campagnes ont été diffusées sur ces canaux sur un calendrier s'étalant du 10/10/2019 au 15/08/2020 :

- 12 campagnes en lien avec un sujet Destination
Ex : Campagne de l'hiver 2019-2020 – Objectif Notoriété
- 4 campagnes en lien avec un sujet Domaines Skiabiles
Ex : Campagne Skillico – Objectif Trafic sur le site web
- 7 campagnes en lien avec un sujet Durable :
Ex : Campagne de l'été 2020 sur la thématique OGM – Objectif Notoriété :
<https://www.youtube.com/watch?v=Tic3n2VaLqM&t=1s>

➤ *SEA Planning (Google Adwords)

Nous planifions des campagnes d'optimisation du référencement dites « payantes ». Le canal utilisé est le moteur de recherche Google.

8 campagnes ont été diffusées sur ces canaux sur un calendrier s'étalant de octobre 2019 à début avril 2020.

Objectif commun à toutes ces campagnes : trafic vers le site web « grand-massif.com ». (Exemple de campagne : Abonnement Saison Grand Massif)

Des campagnes d'emailing sont également planifiées tout au long de l'année en lien avec la structure Grand Massif Destination en collaboration avec les Offices du Tourisme. Ces actions marketing concernent à la fois des campagnes à destination de notre base de données clientèle seulement et des campagnes en concomitance avec les bases de données des offices du tourisme.

1.4. ACTIONS COMMERCIALES

Parrainage : Toujours dans une dynamique de développement des stations, nous avons souhaité mettre en avant les talents des différentes vallées rattachées aux domaines, en parrainant de jeunes athlètes dans la pratique de leur spécialité en milieu compétitif et professionnel.

Pour cette saison 2019/2020, nous avons parrainé les athlètes suivants :

- Argeline Tan-Bouquet : Télémartk
- Maxime Pezet : Ski Freeride
- Titouan Cottret : Snowboard
- Alicia Choron : Ski de fond

Sponsoring : GMDS sponsorise financièrement les clubs de ski alpin locaux des différentes stations : Flaine, Samoëns, Morillon et Sixt-Fer-à-Cheval.



1.5. EXEMPLES D'ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS SUR LES DOMAINES

L'objectif des animations sur le domaine skiable est de proposer une expérience surprenante et mémorable dans le souvenir du client.

Pour cela nous avons notamment mené ces actions en complément des programmes habituels été comme hiver :

La Zen Altitude (un village Zen perché à 2 200m d'altitude) : 2ème édition du 19 au 25 février 2020. Située au sommet des Grands Vans, cette animation a pour idée de faire découvrir ou re-découvrir différentes expériences autour de la thématique « Bien-être » et ainsi amplifier les bienfaits des vacances. Différentes activités sont offertes aux skieurs (cabine sauna, massage assis...). Cette année l'édition a connu un franc succès avec une belle météo. 5 200 passages ont été totalisés.

Dégustation et mise en avant des partenaires Origine Grand Massif (OGM): Promotion des valeurs et des talents du territoire.

Depuis la saison 2017/2018, ces dégustations s'organisent durant toute la saison: 4 jours de la semaine au sommet des Grands Vans, à la tête de Saix et sur le plateau des Saix. Les dégustations sont proposées sur le créneau de fin de journée de 14h30 à 16h30. Lors de leurs passages, les clients sont également conseillés et orientés sur les flux de retour.



2. BILAN DE L'EXPLOITATION

➤ Faits marquants :

Le domaine skiable de Flaine a proposé une pré-ouverture d'une partie du domaine auprès des clubs de ski.

Courant février, un mouvement national s'est mis en place concernant le statut des saisonniers.

Mi-février, une employée du restaurant Désert Blanc en G2 DMC a eu un accident aux conséquences graves (paraplégie) après la fermeture des pistes.

Mi-mars : Décès d'un moniteur de l'UCPA : le dossier a été classé sans suite.

Fermeture administrative soudaine des domaines skiables au 15 mars 2020 suite à l'annonce du confinement national.

➤ Avant ouverture :

Du 23 novembre au 12 décembre 2019, les skis clubs ont pu bénéficier de 10 jours d'entraînement sur les pistes Méphisto, Calcite et Stade en utilisant la Télécabine de Aup de Véran et le Télésiège du Stade. Nous avons obtenu de très bons retours des clubs.

Mise en place d'une formation technique renforcée de notre personnel d'exploitation des remontées mécaniques par la création d'ateliers thématiques.

Nous avons été en mesure d'ouvrir la liaison Flaine/Giffre à compter du 14 décembre 2019, avec un produit à hauteur de 50% de la surface du domaine skiable et avec 82% du moment de puissance des remontées mécaniques.

2. BILAN DE L'EXPLOITATION

➤ Ouverture de la saison (2 semaines des vacances de Noël)

A l'arrivée des vacances de Noël, nous avons été en mesure de proposer un produit représentant 90% du moment de puissance des remontées mécaniques avec près de 60% de la surface des pistes damées (en dehors du secteur hors-pistes).

Cette période de l'année a fait face à un climat difficile avec quelques jours de très mauvais temps où le stade a permis finalement de combler quelques amateurs.



2. BILAN DE L'EXPLOITATION

➤ Période inter-vacances (janvier)

La période de janvier dénote aucun fait particulier.

➤ Vacances de février :

Durant cette période, par manque de neige dans les stations village, nous avons observé un très gros afflux de skieurs aux liaisons entre les domaines skiables. Des files d'attente importantes ont été remarquées sur le secteur de Vernant et des Grands Vans.

Le 15 février 2020, un bon nombre d'employés situés sur la station de Flaine ont répondu à l'appel national visant à manifester pour défendre les droits des saisonniers. La journée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

➤ Fin de saison d'hiver :

En cette fin de saison hivernale, au regard des températures élevées pour cette période, nous avons subi d'importants départs d'avalanches ayant eu pour incidence un Obell'x emporté dans la combe de Gers. Lors d'une avalanche sur les pentes sud de Ballacha, des poteaux ont été emportés à l'arrivée du Télési de Ballacha.

Le 8 mars 2020, un moniteur de l'UCPA est décédé des suites d'un accident sur le secteur de la pente à Jules. Suite à ce tragique accident, l'OPJ (Officier de Police Judiciaire) demande de lancer une réflexion sur l'évolution du mode de signalisation du terrain accidenté.

2. BILAN DE L'EXPLOITATION

➤ Statistiques météorologiques



	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020
Jours de beau	35	64	48
Jours de neige	8	14	17
Jours de pluie	10	5	9
Jours passables	73	38	18

2. BILAN DE L'EXPLOITATION

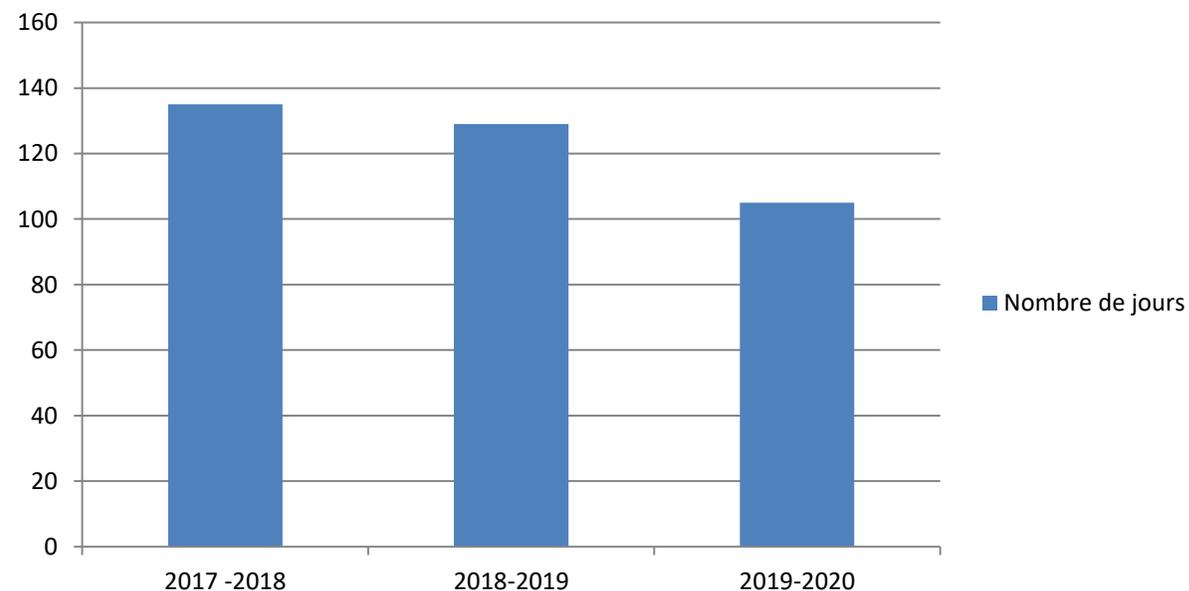
➤ * Période d'ouverture des Remontées Mécaniques

Du samedi 14 décembre 2019 au samedi 14 mars 2020

(* Hors jours d'ouverture du domaine privatisé)

	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020
Nombre de jours d'ouverture	135	129	92

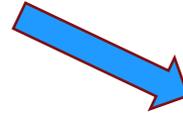
Ouvertures des RM - Flaine



2. BILAN DE L'EXPLOITATION

➤ Fréquentation des remontées mécaniques équipées de bornes mains-libres sur le périmètre de la délégation :

	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020
Nombre de passages	3 530 103	4 018 173	3 206 491
Evolution N / N-1	+3,4%	+13,8%	-20,2%



Remontées mécaniques	2019-2020
TK BALLACHA	246 799
TSD DESERT BLANC	596 406
TSF DIAMANT NOIR	312 736
TSD GRANDS VANS	607 181
TK DE LA FORET	94 020
TAPIS BISSAC	198 109
TSD VERNANT	527 689
TSD LAC	67 011
TSF CORBALANCHE	309 723
TSF DES GERATS	246 817
TOTAL	3 206 491



2. BILAN DE L'EXPLOITATION

➤ Incidents / Accidents sur les remontées mécaniques de la délégation



Site	Date	Météo	Nom de l'installation	Lieu de l'accident	Circonstances de l'accident	Nature et siège des lésions
ARACHES-LA-FRASSE	29/12/2019	Soleil	Tapis Bissac	Aire d'embarquement	chute sur l'aire d'embarquement	traumatisme coude/épaule bras gauche
ARACHES-LA-FRASSE	14/02/2020	Soleil	TSD Désert Blanc	Aire d'embarquement	mauvais embarquement, baton concé dans le portillon	coude droit
ARACHES-LA-FRASSE	18/02/2020	Soleil	TSD Vernant	Aire d'embarquement	a forcé le passage au niveau portillon et a percuté une autre dame qui embarquait siège 1	choc cheville gauche
ARACHES-LA-FRASSE	18/02/2020	Soleil	TSD Vernant	Aire de débarquement ou lâcher	descendu du siège trop tôt	douleur jambe
ARACHES-LA-FRASSE	19/02/2020	Temps couvert	TK Ballacha	Aire de débarquement ou lâcher	est restée sur place au lâcher et a été percuté par la personne suivante	plaie lèvre supérieure
ARACHES-LA-FRASSE	24/02/2020	Soleil	TSF Diamant Noir	Aire de débarquement ou lâcher	mauvais débarquement	fracture col du fémur

3. BILAN DE L'ACTIVITE PISTES ET SECURITE - DOMAINE SKIABLE DE FLAINE

3.1. PRODUCTION DE LA NEIGE DE CULTURE

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Eau consommée (en m3)	50 260	64 500	82 500
Neige fabriquée (en m3)	100 520	129 000	165 000
Evolution N / N-1	-32,1%	+28,3%	+27,9%

	Flaine	Giffre
Quantité d'eau consommée en m3 (pompée ou non) :	82 500	207 679
Quantité de neige fabriquée (quantité eau x 2) :	165 000	415 358

3.2. NIVOLOGIE NATURELLE

Durant la saison, le service des pistes procède quotidiennement au relevé nivologique sur les points de relevé au niveau du Front de neige et du sommet des Grandes Platières

	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020
Neige cumulée (en cm) <i>Altitude 1700 m</i>	665	474	440

440 cm

3. BILAN DE L'ACTIVITE PISTES ET SECURITE - DOMAINE SKIABLE DE FLAINE

possibilité d'utilisation combinée des points de tir et moyens de déclenchement

3.3. ACTIVITE AVALANCHEUSE ET PIDA (Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches)

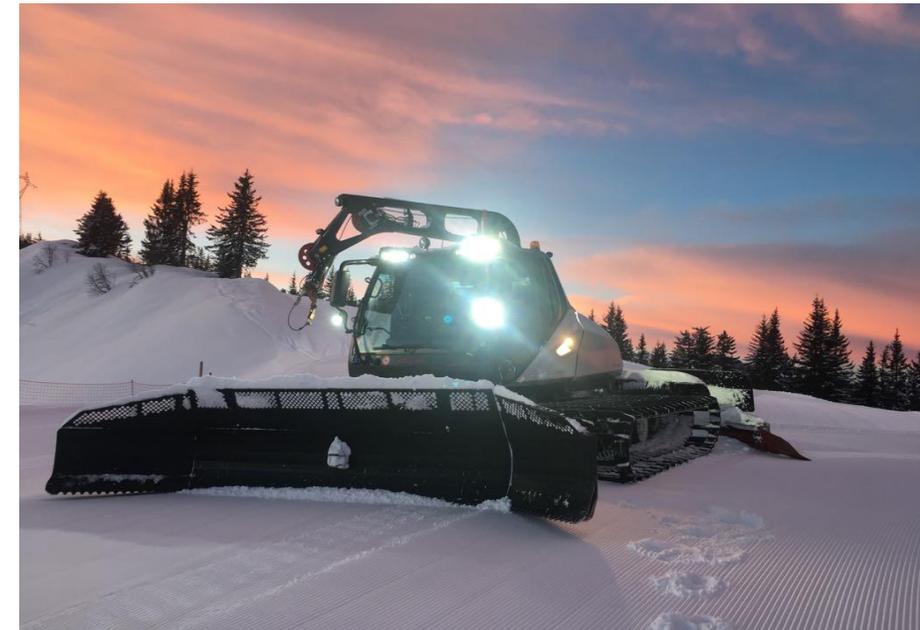
	FLAINE	GIFFRE
	2019/2020	
Nombre de points de tir PIDA	128	58
dont manuel	105	26
dont Gazex	0	12
dont Catex	23	0
dont Obell'x	3	3
Autres	0	17
Nombre d'artificiers	31	18
Capacité de stockage (kg)	340	150
Nombre de postes de secours	6	6

	FLAINE	GIFFRE	FLAINE	GIFFRE
	2018/2019		2019/2020	
Nombre de tirs	1 198	491	798	355
Dont Tirs à main	838	169	453	126
Dont Obell'x	6	55	62	36
Dont Catex	90	0	71	0
Dont Gazex	0	215	0	154
Dont Hélico	264	7	181	0
Dont DAISYBELL	0	45	31	39

3. BILAN DE L'ACTIVITE PISTES ET SECURITE - DOMAINE SKIABLE DE FLAINE

3.4. DAMAGE

	Flaine	Giffre	Flaine	Giffre
Damage	2018/2019		2019/2020	
Heures	10 927	8 659	6 924	5 975
Carburant (<i>en litres</i>)	332 790	274 954	217 306	182 333
Consommation moyenne par heure (<i>en litres</i>)	30,46	31,75	31,38	30,52



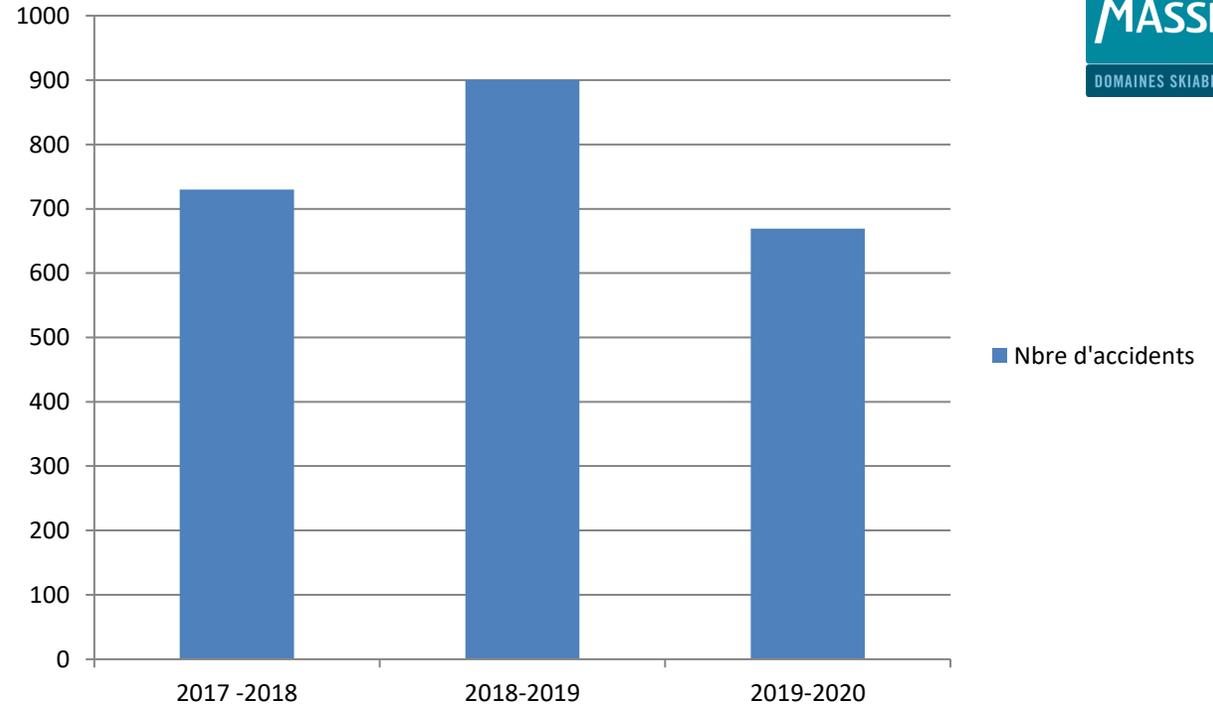
3. BILAN DE L'ACTIVITE PISTES ET SECURITE - DOMAINE SKIABLE DE FLAINE

3.5. SECOURS ET ACCIDENTOLOGIE

Accidents : **669 blessés**, dont 635 sur pistes
34 hors pistes



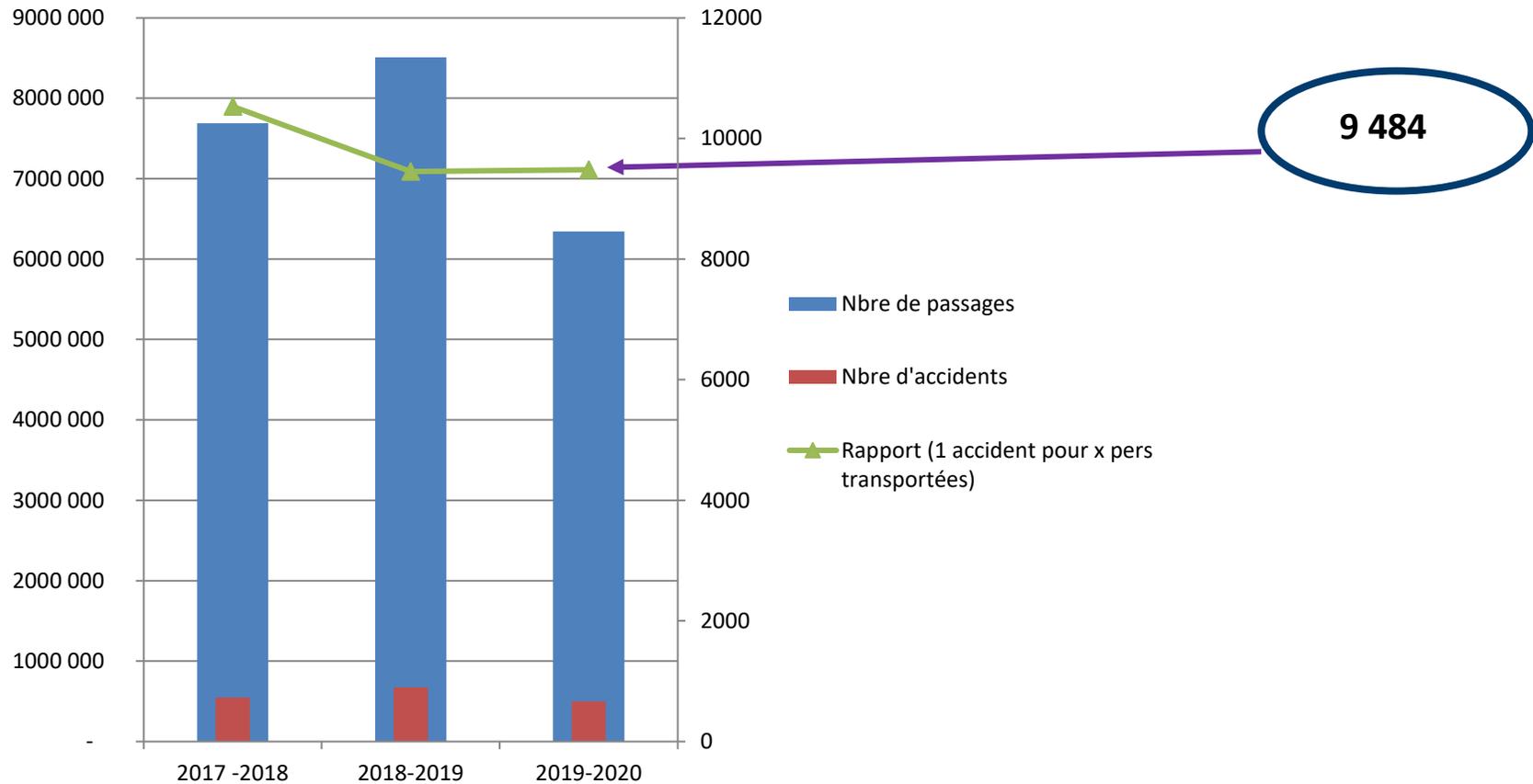
	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020
Nombre d'accidents	730	900	669
Evolution N / N-1		+23,3%	-25,7%



3. BILAN DE L'ACTIVITE PISTES ET SECURITE SUR LE DOMAINE SKIABLE DE FLAINE



Accidentologie - Domaine skiable de Flaine



3.6. CONTRIBUTIONS GMDS:

GMDS contribue activement au financement des infrastructures de services à la clientèle dans la station.

D'autre part, GMDS tient également à soutenir les athlètes de haut niveau de la vallée. Elle participe également financièrement auprès des associations locales (événements sportifs, scolaire...)

➤ Ci-dessous quelques exemples principaux de contributions au sein de la station :

- Navettes ski bus
- Ascenseurs inclinés
- Ski Clubs (mécénat, préparation des stades et des structures d'entraînement)
- Budget des Offices du Tourisme et de Grand Massif Destination
- Attribution de gratuités et remises sur les titres de transport
- Mise en place d'astreinte sécurité
- Organisation logistique des restaurants d'altitude



**2EME PARTIE : ETE 2020– RAPPORT SUR L'ACTIVITE ET LA QUALITE
DU SERVICE**





1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING

1.1. GRILLES TARIFAIRES ET ÉVOLUTION

2. BILAN DE L'EXPLOITATION

1. BILAN COMMERCIAL ET MARKETING

1.1. GRILLES TARIFAIRES ET EVOLUTION

Durée	Domaine	Catégorie Personne	TARIFS 2020
1 Jour Piéton	Grand Massif	Adulte	20,00 €
6 Jours Piéton	Grand Massif	Adulte	50,00 €
Saison Piéton	Grand Massif	Adulte	100,00 €
Aller-Retour	Flaine (DMC)	Adulte	16,00 €
Aller-Retour	Flaine (DMC)	Enfant	12,00 €
Aller-Retour	Offre famille Flaine (DMC)	Adulte	14,40 €
Aller-Retour	Offre famille Flaine (DMC)	Enfant	10,80 €
Aller-Retour	Groupe Flaine (DMC)	Adulte	12,80 €
Aller-Retour	Groupe Flaine (DMC)	Enfant	9,60 €
1 Jour Piéton	Pro Grand Massif	Adulte	10,00 €
Saison Piéton	Pro Grand Massif	Adulte	50,00 €
Saison Piéton	Pro Grand Massif - Extension Pro Hiver	Adulte	35,00 €
Aller-Retour	50% Flaine (DMC)	Adulte	8,00 €
Aller-Retour	50% Flaine (DMC)	Enfant	6,00 €



			TARIFS		
Durée	Domaine	Catégorie Personne	Eté 2019	Eté 2020	Evolution
1 Jour Piéton	Grand Massif	Adulte	20,00 €	20,00 €	0,00%
Saison Piéton	Grand Massif	Adulte	90,00 €	100,00 €	11,11%
Aller-Retour	Flaine (DMC)	Adulte	15,00 €	16,00 €	6,67%
Aller-Retour	Flaine (DMC)	Enfant	11,30 €	12,00 €	6,19%

2. BILAN DE L'EXPLOITATION

Le domaine a ouvert durant la période des vacances scolaires estivales du 4 juillet 2020 au 28 août 2020 avec l'ouverture du DMC.

Les protocoles sanitaires ont été respectés à 95% par les clients. La clientèle a su s'adapter aux mesures mises en place sans difficultés.

Néanmoins, nous avons constaté que les mesures engendraient par moment de longues files d'attente à la montée et à la descente des remontées mécaniques. Au regard de la situation sanitaire et afin d'éviter les concentrations de personnes, nous avons testé un mode de réservation d'un créneau de montée. Les retombées sont très satisfaisantes. Cette opération sera reproduite pour l'été 2021.

De manière générale nous avons observé sur les différentes stations un plus grand nombre de vacanciers, outre l'intérêt grandissant des vacanciers pour la montagne, cet afflux est certainement lié à la fermeture de certaines frontières. Le secteur de la montagne a profité favorablement à cet effet et à l'attractivité de notre offre et de la destination. Nous notons donc une augmentation de 10% de la fréquentation par rapport à l'année précédente. La météo a été également favorable.



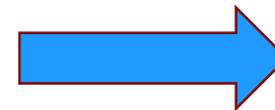
2. BILAN DE L'EXPLOITATION

➤ Période d'ouverture des remontées mécaniques

	2019	2020
DMC	du 06/07/2019 au 30/08/2019	du 04/07/2020 au 28/08/2020
	Tous les jours	Tous les jours

➤ Fréquentation des remontées mécaniques

	2019	2020
Passages	20 826	22 862



**22 682 passages
(+ 10%)**



**3EME PARTIE : BILAN SOCIAL ANNUEL ET ANALYSE DE LA DEMARCHE
QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT**





1. BILAN SOCIAL ANNUEL

1.1. PERSONNEL 2019/2020

1.2. RESEAU SOCIAL D'ENTREPRISE

1.3. FORMATION DU PERSONNEL

1.4. RELATIONS SOCIALES

2. ANALYSE DE LA DEMARCHE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT

1. BILAN SOCIAL ANNUEL

La saison 2019/2020 s'est arrêtée brutalement mi-mars suite à la crise sanitaire de la Covid-19. Une demande d'ouverture d'activité partielle a été faite le 17 mars 2020.

Les équipes GMDS saisonniers/permanents ont été placées en activité partielle de mi-mars à fin-avril début-mai. De nombreuses réunions ont été organisées en visio-conférence avec les représentants du personnel afin d'expliquer les modalités techniques de l'activité partielle et l'organisation en découlant.

Des documents explicatifs ont été publiés sur le site Mygmds (réseau social interne à GMDS), afin que chaque salarié puisse comprendre et lire son bulletin de paie.

Le traitement de la paie a nécessité énormément d'analyses, de recherches et de vérifications compte-tenu des nombreux décrets publiés chaque semaine. Les contacts avec la DIRECCTE ont été nombreux ; notre activité saisonnière et nos nombreuses spécificités ont rendu l'exercice très dense.

Nous sommes restés disponibles auprès de nos collaborateurs toute la fin de saison, et avons fait le maximum afin de pouvoir répondre à leurs questions. Nous avons d'ailleurs reçu des messages de soutien et de remerciements de leur part.

Cette période nous a obligé à mettre en place des outils adaptés, que ce soit au niveau de la paie avec la dématérialisation des bulletins (prévue fin 2021), des procédures administratives (contrats et signatures), ainsi que tous les moyens de communication à distance. Notre accord « télétravail », signé début 2020, a pris effet plus vite que prévu ; quelques ajustements pourraient néanmoins être envisagés.

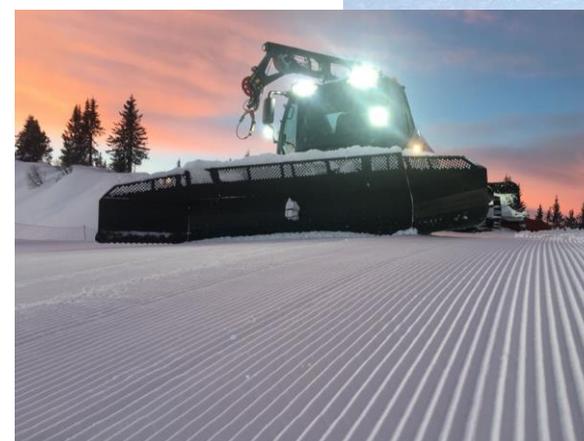
1. BILAN SOCIAL ANNUEL

1.1. PERSONNEL 2019/2020

Pour chaque début de saison hivernale, nous proposons à nos salariés une réunion d'accueil afin de présenter la société pour les nouveaux entrants, présenter les différents projets menés durant l'automne précédent et ceux prévus durant l'exercice en cours. Cette réunion se déroulait sur une période de 2h en moyenne au sein de chaque site, Flaine et Giffre.

Cette année nous avons souhaité revoir l'organisation et avons proposé une journée complète d'accueil mélangeant le personnel des sites de Flaine et du Giffre. Lors de ce séminaire d'intégration, les salariés participaient à des ateliers ; par petits groupes ; présentant notre activité, nos services. Des ateliers en lien avec le bien-être (sophrologie) et l'alimentation ont également été proposés. Cette première édition a récolté des retours très positifs de la part de tous nos salariés.

Concernant les services exploitation, une réunion de formation concernant les remontées mécaniques a été instaurée sur 2 jours.



1. BILAN SOCIAL ANNUEL

*Effectif moyen annuel au sein de GMDS:

Effectif moyen annuel durant les 3 dernières saisons

Baisse des effectifs d'environ 13% par rapport à N-1 ; cela s'explique par la fermeture administrative de notre entreprise mi-mars ; les contrats ont alors été écourtés.

	CDI						CDD		SAISONNIERS				
	Cadres		TAM		O-E		O-E	O-E	TAM		O-E		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
2017-2018	9.95	8.04	29.25	4.01	12.58	5.82	15.94	4.00	9.74	4.53	79.72	34.55	218.35
2018-2019	10.46	8.21	29.75	4.00	11.83	5.65	17.40	6.64	17.25	7.58	66.85	33.50	219.24
2019-2020	9.61	7.95	26.81	4.43	13.01	5.61	16.75	6.00	12.81	6.32	53.53	27.77	190.60

* L'effectif moyen annuel correspond à moyenne des effectifs mensuels divisé par 12 mois

Légende :

TAM = Technicien Agent de Maitrise ; OE = Ouvrier employé

1. BILAN SOCIAL ANNUEL

1.2. RESEAU SOCIAL D'ENTREPRISE

Depuis 3 ans maintenant, GMDS a mis en place un intranet permettant de communiquer avec les salariés de l'entreprise toute l'année, y compris pendant les périodes hors saison : MYGMDS.

En début de saison, chaque salarié reçoit une proposition d'inscription à ce réseau. Depuis la mise en place de cette nouvelle forme de communication, nous accusons un taux d'inscription croissant chaque année. Afin de répondre à nos obligations, nous gardons néanmoins la communication par email direct ou par courrier pour les personnes n'étant pas à l'aise avec l'utilisation des outils informatiques.

Cet outil nous a permis en cette période de pandémie, de pouvoir être en lien permanent avec nos salariés.



1.3. FORMATION DU PERSONNEL

La formation professionnelle comprend à la fois toutes les formations dites « obligatoires » qui valident une qualification particulière ou une technicité (conduite d'engins, soudure, contrôle d'appareils, etc...) et des formations permettant le développement et l'adaptation des compétences ; cela permet de répondre aux besoins nouveaux dans l'entreprise, soit par le biais de nouvelles technologies ou de l'évolution des méthodes de travail.

Le plan de formation GMDS est cogéré avec notre OPCO EP (Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité) qui nous aide à obtenir des financements dans le cadre du Fond National pour l'Emploi (FNE) et du Fond Social Européen (FSE).

Sur cet exercice 2019/2020, un grand nombre de formations prévues ont dû être annulées et certaines n'ont pu être reportées sur l'exercice 2020/2021.

Exemples de formations récurrentes :

- Habilitations électriques
- Recyclage des PSE (Premiers Secours en Equipe)
- Formation aux langues étrangères
- Recyclage CACES (Certification d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- Sensibilisation à l'addiction
- Etc...



1.4. RELATIONS SOCIALES – *Instances Représentatives du Personnel (IRP)*

1 - CSE : Comité Social et Economique GMDS :

Date des élections : 02/2019

Durée du mandat : 3 ans

Date des prochaines élections : 02/2022

Effectif : 10 titulaires et 8 suppléants (représentativité : H/F, site, services)

Les réunions du CSE ont lieu tous les mois en hiver, et tous les 2 mois environ hors saison hivernale.

2 - Représentant de Proximité (RP) :

Des représentants de proximité sont détachés par site : Flaine et Giffre. Des réunions sont organisées tous les mois en période hivernale.

3 - CSSCT : Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail :

Particularité de GMDS : 2 commissions soit 1 par site

- CSSCT Flaine: représentée par des membres travaillant au sein du site de Flaine, ainsi que le médecin du travail en charge des salariés du site de Flaine, le Docteur GUICHEBARON.

Il est constitué par 3 représentants + 1 délégué syndical.

- CSSCT Giffre : représentée par des membres travaillant au sein du site du Giffre (Samoëns, Morillon, Sixt-Fer-à-Cheval) ainsi que le médecin du travail en charge des salariés des sites du Giffre, le Docteur HEVIN.

Il est constitué par 3 représentants + 1 délégué syndical.

Les commissions pour les deux sites sont organisées 1 fois par trimestre.

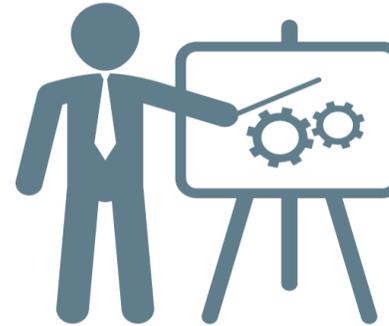
2. ANALYSE DE LA DEMARCHE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT



La politique de l'entreprise, fondée sur le développement durable et centrée sur le client, est basée sur le principe d'évolution continue, le respect des exigences réglementaires et la prévention des pollutions et accidents.

Elle est orientée autour de :

- La sécurité : de nos clients, du personnel et de l'entreprise,
- La disponibilité,
- La satisfaction client,
- L'environnement,
- Le sociétal.



Grand Massif Domaines skiabiles s'est, ainsi, engagée dans plusieurs démarches :

- Grand Massif Domaines Skiabiles est certifié **Green Globe** depuis 2016. Cette certification reconnue au niveau internationale reprend les fondamentaux QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) et les 3 thématiques du développement durable : Environnement, Economie, Social. Des audits annuels sont réalisés pour vérifier la conformité et l'évolution de l'entreprise par rapport aux critères du référentiel GREEN GLOBE.
- La démarche **CREX ORION** a été mise en place dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) pour les remontées mécaniques. L'objectif de cette démarche est d'analyser les dysfonctionnements, les "presqu'accidents" et les incidents pouvant affecter la sécurité de nos clients et de notre personnel afin d'en tirer des enseignements et ainsi faire progresser la gestion de la sécurité.

2. ANALYSE DE LA DEMARCHE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT

➤ Point sur les accidents du travail (AT)

La période 2019/2020 a eu des conséquences sur nos taux accidents de travail : étant calculé sur le volume d'heures travaillées*, notre période d'inactivité a contribué à baisser les ratios. Nous remarquons tout de même une baisse du taux de fréquence sur les deux exercices précédents.

	2018	2019	2020
Taux de Fréquence AT	98,1	70,47	51,25
Taux de gravité AT	2,01	1,78	1,46

**Le volume d'heures travaillées comprend les salariés de toute la société pour chaque hiver*

Evolution des jours d'arrêt AT par services en %

Services	2018	2019	2020
Pistes	22,1	38,7	29,3
RM exploitation	71,1	28,3	68,8
Damage	6	0	0
Nivoculteur	0	0,6	0
Contrôle billetterie	0,8	7,8	1,9
Services Administratifs	0	24,6	0
TOTAL	100	100	100



4EME PARTIE : RAPPORT FINANCIER





1. DOCUMENTS RETROSPECTIFS

1.1. PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS DE GMDS ET DE SA DELEGATION

1.1.A. LES ACTIONS D'ENTRETIEN

1.1.B. LES INVESTISSEMENTS

1.1.C. INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR, REPRISE ET PROPRE (LISTE EN ANNEXE)

1.1.D. SUIVI DES INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS

2. DOCUMENTS PROSPECTIFS

2.1. COMPTES PREVISIONNELS DE LA SOCIETE GMDS AU 30 SEPTEMBRE 2021

2.2. PLAN D'INVESTISSEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2021 SUR LE PERIMETRE DE LA DELEGATION

1. PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS DE GMDS ET DE SA DELEGATION

Suite à la crise sanitaire Covid-19 et aux décrets ministériels associés, la saison d'hiver s'est arrêtée brutalement le samedi 14 mars 2020 impactant fortement l'activité de la société. Des mesures ont été immédiatement prises afin de limiter l'impact sur les comptes de la société tels que le recours à l'activité partielle et la maîtrise des charges. Durant cet exercice, nous avons bénéficié des exonérations des charges sociales.

Pour la saison d'été 2020, les conditions d'exploitation ont été adaptées afin de permettre l'activité de la société dans les meilleures conditions de protection des clients et des salariés

Le compte de résultat de la délégation a été préparé dans le respect de la permanence des méthodes comptables.

Le compte de résultat par délégation est composé de :

- Produits et charges directs : affectables directement par délégation
- Produits et charges indirects : affectés dans la délégation à partir d'une clé de répartition



Ces clés sont déterminées à partir de plusieurs sources :

- en fonction des puissances SNTF des remontées mécaniques,
- en fonction du Chiffre d'affaires,
- en fonction des postes de travail,
- en fonction de l'actif net...

- Présentation du compte de résultat de la délégation ci-après.



Exercice clos au 30 septembre 2020 comparé à l'exercice précédent	Comptes Annuels GMDS	Délégation Arâches-La-Frasse			
		30/09/2019	30/09/2020	Ecart en K€	Ecart en %
En K€					
CA Eté	509	0	0	0	#DIV/0!
CA Hiver	32 211	6 577	5 004	-1 574	-24%
CA net	32 720	6 577	5 004	-1 574	-24%
Partage de recettes	810	1 023	987	-35	-3%
CA Autres	2 238	1 828	1 429	-400	-22%
CHIFFRE D'AFFAIRES Total	35 768	9 428	7 419	-2 009	-21%
Personnel Permanent	-4 386	-1 242	-1 037	205	-17%
Personnel Non Permanent	-5 360	-1 652	-1 269	383	-23%
Personnel Intérimaire	-21	-13	-5	8	-62%
Indemnités exceptionnelles	-83	-26	-20	6	-23%
Autres charges de personnel	-344	-130	-81	49	-37%
Intéressement et Participation	-912	-313	-216	98	-31%
Personnel	-11 106	-3 376	-2 627	749	-22%
Entretiens et Réparations	-2 959	-740	-657	83	-11%
Marketing	-560	-137	-129	8	-6%
Energie	-1 390	-391	-349	42	-11%
Autres achats	-577	-196	-149	47	-24%
Energie et Matière	-1 967	-587	-498	89	-15%
Honoraires	-275	-53	-40	13	-25%
Locations	-528	-129	-128	1	-1%
Assurances	-396	-95	-91	4	-5%
Services extérieurs	-1 664	-303	-294	10	-3%
Autres achats et services extérieurs	-391	-113	-92	21	-19%
Prestations Groupe	-443	-121	-101	20	-16%
Autres	-3 697	-814	-745	69	-9%
Charges d'exploitation	-20 288	-5 653	-4 655	998	-18%
Contribution Economique Territoriale	-821	-178	-188	-10	6%
Taxes foncières	-286	-63	-65	-3	5%
Autres taxes	-76	-14	-17	-3	19%
Charges fiscales	-1 183	-255	-270	-16	6%
Redevance DSP	-1 059	-367	-290	77	-21%
Taxe Loi Montagne	-1 600	-370	-294	76	-21%
Loyers d'affermage	-33	0	0	0	#DIV/0!
Autres prestations et redevances	-131	-1	-1	1	-50%
Charges Redevances	-2 823	-738	-585	154	-21%
Résultats sur cession	-73	19	-11	-30	-156%
Autres produits et charges	55	69	11	-58	-84%
Autres résultats	-17	88	-0	-88	-100%
Provisions (dont dérogatoire)	-21	-25	-4	21	-83%
Autres charges et produits opérationnels	-39	64	-4	-68	-107%
EXCEDENT BRUT OPERATIONNEL	11 436	2 846	1 905	-941	-33%
Management Fees	-660	-156	-151	5	-3%
Amortissements	-7 698	-2 118	-2 147	-29	1%
Résultat exceptionnel	54	0	0	0	#DIV/0!
RESULTAT OPERATIONNEL	3 132	572	-393	-965	-169%
Résultat Financier	411	-95	-87	8	-8%
Impôt sur les sociétés	-901	-215	122	337	-157%
RESULTAT NET	2 641	262	-358	-620	-237%

1. PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS DE GMDS ET DE SA DELEGATION

1.1.A. LES ACTIONS D'ENTRETIEN DE LA DELEGATION

Exercice clos au 30 septembre 2020 comparé aux exercices précédents	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Entretien des immeubles	114 071	110 982	106 768
Entretien RM	210 571	303 990	233 409
Entretien Pistes	26 735	27 017	10 343
Entretien Neige	8 538	18 863	9 862
Entretien Bornes Mains Libres (BML)	15 528	12 556	3 384
Entretien matériel Autres	26 474	26 528	27 016
Entret. véhicule scooter	16 949	16 664	25 780
Entretien matériels chenillés	60 372	72 284	74 009
Pièces et Prestations d'entretien courant	479 238	588 883	490 571
Maintenance contrat	38 909	30 199	27 814
Pièces et Prestations	518 147	619 082	518 385
Coût des Grandes Inspections	8 251	0	0
Entretiens et Réparations	526 398	619 082	518 385

Dépenses d'entretiens significatives réalisées sur les remontées mécaniques sur la délégation :

30 septembre 2018 TSD Grands Vans : augmentation du débit
 :TSD de Vernant : visite des pinces
 TSD du Lac : visite des pinces
 TSD de Désert Blanc : visite des pinces

30 septembre 2019 TSD Grands Vans : visite des pinces, rénovation rails de roulements
 TSD de Vernant : visite des pinces, rénovation variateur
 TSD du Lac : visite de pinces, rénovation lanceurs ralentisseurs
 TSD de Désert Blanc : visite des pinces
 TSD Corbalanche : Raccourcissement du câble

30 septembre 2020 TSD Grands Vans : visite des pinces, rénovation des supports de pinces
 TSD de Vernant : visite des pinces, rénovation variateur
 TSD du Lac : Roulement Poulie retour
 TSD de Désert Blanc : visite des pinces
 TSF des Gérats : visite des pinces
 TSD de Corbalanche : visite des pinces
 Changement estacade synthétique G2
 TSD Vernant : Réparation du moteur

1.1.B. LES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2019/2020

➤ Etat des variations du patrimoine immobilier de la délégation

	VALEUR BRUTE 30/09/2019	ACQUISITIONS	CESSIONS	VALEUR BRUTE 30/09/2020
En K€	42 239	1 216	207	43 249

➤ Actions d'investissement

K€	30/09/2019	30/09/2020	Evolution N/N-1 (en %)
Investissements immobilisés GMDS	5 470	8 914	+63,0%
dont délégation <i>Arâches-La Frasse</i>	1 211	1 216	
dont autres délégations	3 099	5 850	
dont investissements communs	1 101	1 260	
dont investissements propres	59	587	
loyers crédit-bail / location financières & annuités	527	527	+0,1%

Principaux investissements (K€)	30/09/2019 réalisé 12 mois	30/09/2020 réalisé 12 mois
<u>Délégation d'Arâches-La-Frasse</u>		
<u>Remontées mécaniques</u>		
<i>Visites réglementaires</i>	48	
<i>Tapis Bissac</i>	117	12
<i>TSF de Diamant Noir</i>		8
<i>TSF Les Gérats</i>	16	
<i>TSD de Vernant</i>	9	123
<i>TSD Grands Vans</i>	14	17
<i>TSD Désert Blanc</i>	11	
<i>TSD Corbalanche</i>		6
<i>Signalétique RM</i>		17
<i>Divers</i>	14	
<u>Enneigement artificiel</u>		
<i>Retenue de Vêrêt</i>		1
<i>Réseau Tourmaline</i>	303	431
<i>Enneigeurs</i>		39
<i>Réseau Serpentine</i>		29
<i>Divers</i>	72	
<u>Travaux des pistes</u>		
<i>Sécurisation pistes</i>	185	106
<i>Piste Serpentine</i>	96	
<i>Piste Emeraude</i>		
<i>Piste Aigue Marine</i>		49
<i>Piste Tourmaline</i>	33	36
<i>Aménagement Tête des Saix</i>		
<i>Divers</i>	4	
<i>Ancrages</i>		15
<u>Matériel de transport</u>		
<i>néant</i>		
<u>Bâtiments</u>		
<i>Poste de secours Grands Vans</i>	134	54
<i>Toilettes publics et vestiaires Grans Vans</i>	50	213
<i>Divers</i>	14	8
<u>Autres Immobilisations Corporelles & Incorporelles</u>		
<i>Matériels RM : Télécommandes pour maintenance</i>		19
<i>Matériels Pistes : Relais radios</i>		20
<i>Divers</i>	93	13
Total Délégation d'Arâches-La-Frasse	1 211	1 216

1.1.D. SUIVI DES INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS

DSP	Engagement	Investissements	Date contractuelle	Suivi
Arâches	Tranche ferme	REMONTES MECANIQUES		
		Télésiège Ballacha remplacé par un TKE Ballacha	2008	réalisé
		PISTES		
		Piste Faust 1	2005	réalisé
		Piste Faust 2	2006	réalisé
		Piste Faust 3	2007	réalisé
		Restructuration secteur débutant Ballacha2	2008	réalisé
		NEIGE DE CULTURE		
		Enneigement Tourmaline	2009	réalisé
		Extension retenue collinaire Vernant	2006	réalisé
		Enneigement Dolomie 1 et 2	2007	-
		Tranche optionnelle	REMONTES MECANIQUES	
	Télébenne de Flaine Sup remplacement		non défini	-
	PISTES			
	Piste Tourmaline		non défini	réalisé
	NEIGE DE CULTURE			
	Enneigement Arolle		non défini	-
	Enneigement Silice		non défini	-
	Enneigement Ballacha Haut	non défini	réalisé	
BATIMENT				
Finition du parking de Vernant	non défini	réalisé		
Réaménagement des caisses de Grands Vans / Ballacha	non défini	réalisé		

2.1. COMPTES PREVISIONNELS DE LA SOCIETE GMDS AU 30 SEPTEMBRE 2021

Au 30 septembre 2020, les comptes prévisionnels 2020/2021 sont établis avec pour hypothèse une saison marquée par la crise sanitaire du COVID 19 provoquant l'instabilité des moyens et des actions de pilotage de la société.

Le budget présenté considère une ouverture du domaine skiable à fin janvier avec le recours au chômage partiel pour l'ensemble du personnel. Aucune aide n'est présentée dans ce budget (indemnités etc...).

Lors de l'élaboration du budget, la saison blanche n'avait pas été envisagée.

COMPTE DE RESULTAT	BUDGET 2020/2021 En k€
Chiffre d'Affaires	17 212
Autres produits	25
Reprise de provisions	540
Produits d'exploitation	17 777
Achats et charges externes	-10 286
Impôts et taxes	-1 145
Salaires et charges de personnel	-10 182
Autres charges de gestion courante	-726
Dotations aux amortissements	-8 023
Dotations aux provisions	-362
Charges d'exploitation	-30 724
Résultat d'exploitation	-12 947
Résultat financier	-454
Résultat exceptionnel	-267
Résultat avant impôt	-13 668
Participation	0
Impôt sur les sociétés	0
RESULTAT NET	-13 668

2.2. PLAN D'INVESTISSEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2021 SUR LE PERIMETRE DE LA DELEGATION

Compte-tenu de la crise sanitaire, tous les projets ont été revus et un nouveau programme de travaux est en cours de validation :

Sont envisagés en projets significatifs :

Achat de deux dameuses

Changement de logiciel de paie

Travaux de modernisation de l'outil neige de culture





ANNEXES

- 1- COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (P* \$ À --)
- 2- TABLEAU DU PARC DES REMONTEES MECANIQUES (P1 \$ \$ À 1 \$ %)
- 3- LISTE DES BIENS DE RETOUR, DE REPRISE ET PROPRE (P1 \$ & À 1 18)
- 4- ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE GMDS (P119 À 120)
- 5- ACTIONS ET PROJETS MENES POUR LE COMPTE DE GMDS (P121 À 147)





ANNEXE 1

- **COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES

Société anonyme au capital de 6 697 620 €
Siège social : Téléphérique de Flaine – Grandes Platières 74300 Arâches-la-Frasse
RCS ANNECY B 602 056 012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise lié au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Evaluation des titres de participation

- L'actif de la société GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES comporte des titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note « Règles et méthodes comptables –Immobilisations financières de l'annexe aux comptes annuels ».
- Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres. Dans ce cadre, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 14 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les dispositions de l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

mazars

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, date de la signature numérique

MAZARS
Xavier Marmeys

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2020	30/09/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	549 365	926 566	(377 200)	79 657
Fonds commercial	800 000		800 000	362 945
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	15 341 624	5 607 670	9 733 954	9 983 694
Constructions	3 583 505	2 289 113	1 294 392	824 293
Installations techniques, matériel, outillage	124 895 641	71 329 871	53 565 769	54 261 534
Autres immobilisations corporelles	17 392 945	12 445 850	4 947 094	4 824 405
Immobilisations en cours	4 485 316		4 485 316	2 882 478
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 356 993	1 347 500	9 493	154 993
Créances rattachées à des participations	63 482		63 482	55 952
Autres titres immobilisés	775		775	775
Prêts	328 840		328 840	360 212
Autres immobilisations financières	5 934		5 934	10 479
ACTIF IMMOBILISE	168 804 420	93 946 570	74 857 850	73 801 417
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	815 328	81 575	733 753	681 446
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	547 065	30 102	516 963	1 442 440
Autres créances	3 409 649		3 409 649	2 150 461
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	39 282		39 282	9 596
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	301 970		301 970	400 973
ACTIF CIRCULANT	5 113 294	111 677	5 001 617	4 684 916
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	173 917 714	94 058 248	79 859 467	78 486 333

Rubriques	30/09/2020	30/09/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 6 697 620)	6 697 620	6 697 620
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 888 845	5 888 845
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	669 762	669 762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	34 286	34 286
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	15 739 062	15 454 897
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 641 395	2 025 546
Subventions d'investissement	2 381 450	1 878 465
Provisions réglementées	7 996 301	7 898 130
CAPITAUX PROPRES	42 048 722	40 547 551
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	120 000	100 000
Provisions pour charges	1 037 290	1 059 090
PROVISIONS	1 157 290	1 159 090
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		31 761
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	28 073 164	26 730 189
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 169	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 205 081	3 011 215
Dettes fiscales et sociales	3 601 502	4 441 128
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 227 298	2 077 081
Autres dettes	536 509	486 272
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 732	2 047
DETTES	36 653 455	36 779 692
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	79 859 467	78 486 333

Rubriques	France	Exportation	30/09/2020	30/09/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	34 167 565		34 167 565	40 158 230
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	34 167 565		34 167 565	40 158 230
Production stockée				
Production immobilisée			15 935	76 308
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			414 050	328 707
Autres produits			33 603	145 060
PRODUITS D'EXPLOITATION			34 631 152	40 708 305
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			865 708	1 010 731
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(43 310)	(86 281)
Autres achats et charges externes			9 450 806	10 909 342
Impôts, taxes et versements assimilés			1 403 530	1 573 813
Salaires et traitements			8 467 680	9 738 522
Charges sociales			2 076 063	3 252 187
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 599 924	7 748 473
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			52 626	52 686
Dotations aux provisions			339 700	356 900
Autres charges			1 158 909	860 462
CHARGES D'EXPLOITATION			31 371 635	35 416 835
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 259 517	5 291 470
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			49 997	135 036
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			10 154	23 220
Autres intérêts et produits assimilés			11 231	19 058
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				1 975 200
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			71 382	2 152 513
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				1 347 500
Intérêts et charges assimilées			329 485	1 260 554
Différences négatives de change			71	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			329 556	2 608 054
RESULTAT FINANCIER			(258 174)	(455 541)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			3 001 343	4 835 929

Rubriques	30/09/2020	30/09/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 547	6 958
Produits exceptionnels sur opérations en capital	941 025	891 128
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	918 204	960 917
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 890 776	1 859 003
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 589
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	283 883	826 636
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	962 035	2 032 172
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 245 918	2 860 398
RESULTAT EXCEPTIONNEL	644 858	(1 001 395)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	103 978	200 000
Impôts sur les bénéfices	900 827	1 608 988
TOTAL DES PRODUITS	36 593 309	44 719 821
TOTAL DES CHARGES	33 951 914	42 694 275
BENEFICE OU PERTE	2 641 395	2 025 546

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes (en euros) :

- Total du bilan :	79 859 467
- Chiffre d'affaires :	34 167 565
- Résultat net comptable :	2 641 395

Les notes et tableaux ci-après en font partie intégrante.

Activité de la société

Votre société a en charge l'aménagement et l'exploitation de domaines skiables, opérés dans le cadre de plusieurs contrats de concessions (délégations de service public ou « DSP »), ainsi que toutes les activités annexes prévues dans les contrats.

Ces accords de DSP définissent les relations entre le concédant et le concessionnaire, et notamment la réalisation des investissements nécessaires dans le but de maintenir les exploitations en bon état de fonctionnement et de mettre en œuvre la politique commerciale.

Les contrats de concession, et leur date d'échéance, sont les suivants :

- sur le territoire du groupement d'urbanisme de Flaine dans le cadre d'une convention de concession affermage signée le 27 septembre 2019 avec le Département de la Haute-Savoie. La convention a été conclue pour une durée de 5 ans. Le terme de cette concession est fixé au 30 septembre 2024. A cette date, les immobilisations entrant dans le périmètre de la concession seront remises à leur valeur nette comptable minorée des quote-part de subventions non reprises à l'autorité concédante ;
- sur le territoire de la Commune d'Arâches-La-Frasse, dans le cadre d'une convention de concession signée le 9 juillet 2004 avec cette Commune. Le terme de cette concession est fixé au 30 avril 2029. A cette date, les immobilisations entrant dans ce périmètre de la concession devaient être remises à la commune à leur valeur d'usage éventuellement diminuée du montant des emprunts restant dû (capital et intérêts) relatifs à ces immobilisations ;
- sur le territoire de la Commune de Magland, dans le cadre d'une convention de concession signée le 4 juillet 2000 avec cette Commune. Le terme de cette concession est fixé au 30 avril 2025. A cette date, les immobilisations entrant dans ce périmètre de la concession seront remises à la commune à leur valeur vénale éventuellement diminuée du montant des emprunts restant dû (capital et intérêts) relatifs à ces immobilisations.
- sur le territoire de la Commune de Morillon dans le cadre d'une convention de délégation de service public signée le 8 juillet 2016 avec cette Commune. Le terme de cette convention est fixé au 31 mai 2047. A cette date, les immobilisations entrant dans le périmètre de la convention seront remises à la Commune à leur valeur nette comptable.
- sur le territoire des Communes de Morillon et d'Arâches-La-Frasse dans le cadre d'une convention d'utilisation du domaine public « Perce Neige Arête » signée le 17 juillet 2008 avec le syndicat intercommunal Arâches-La-Frasse Morillon. Le terme de cette convention est fixé au 15 décembre 2022 ;
- sur le territoire de la Commune de Samoëns dans le cadre d'une convention de concession signée le 1^{er} septembre 2000 avec cette Commune. Le terme de cette concession est fixé au 30 avril 2030. A cette date, les immobilisations entrant dans le périmètre de la concession seront remises à la commune à leur valeur vénale éventuellement diminuée du montant des emprunts restant dus (capital et intérêts) relatifs à ces immobilisations.
- sur le territoire de la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval dans le cadre d'une convention de délégation de service public signée le 28 janvier 2013 avec cette Commune. Le terme de

cette convention est fixé au 30 septembre 2053. A cette date, les immobilisations entrant dans le périmètre de la délégation seront remises à la commune à leur valeur nette comptable.

Faits caractéristiques de l'exercice

Suite à la crise sanitaire Covid-19 et aux décrets ministériels associés, la saison d'hiver s'est arrêtée brutalement le samedi 14 mars 2020 impactant fortement l'activité de la société (impact estimé de perte de chiffre d'affaires d'environ 7 M€). Des mesures ont été immédiatement prises afin de limiter l'impact sur les comptes de la société (recours à l'activité partielle pour un montant de 503 K€ et maîtrise des charges). Pour la saison d'été 2020, les conditions d'exploitation ont été adaptées afin de permettre l'activité de la société dans les meilleures conditions de protection des clients et salariés.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des comptes des états financiers au 30/09/2020, en tenant compte des mesures sanitaires mises en œuvre et annoncées par les autorités au cours du dernier trimestre 2020, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

La convention de concession affermage a été signée le 27 septembre 2019 avec le Département de Haute-Savoie sur le territoire de Flaine pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2019. Le terme de la convention est fixé au 30 septembre 2024.

Les titres de participation de la société Flaine Immobilier ont été cédés le 17 septembre 2020 à la société Ski et Soleil, filiale de la Compagnie des Alpes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les renseignements et tableaux présentés ci-après constituent l'annexe aux états financiers. Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent comptes :

- ❑ du règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général,
- ❑ des nouvelles règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-1, CRC 2004-06 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005,
- ❑ des autres règlements du CRC,
- ❑ ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ❑ continuité de l'exploitation,
- ❑ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ❑ indépendance des exercices.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en euros, sauf indication contraire.

Les comptes sont établis sur la base des coûts historiques

FONDS COMMERCIAL

Le fonds de commerce valorisé à l'actif du bilan dans le poste « Fonds de commerce » pour un montant de 0.15€ a été apporté dans le cadre de la fusion absorption de la société Grand Massif Développement définitivement réalisée le 26 septembre 2000.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Lorsque les dispositions fiscales le permettent, un calcul d'amortissement dégressif est effectué. L'écart entre l'amortissement dégressif et linéaire est porté au niveau des provisions réglementées dans le poste "amortissements dérogatoires".

Les durées d'utilisation des biens sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
Droit d'usage Programmes informatiques Licences (débits de boissons)	23 ans 1 à 3 ans non amort.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Conformément au règlement CRC 2002-10 sur les actifs ; la société a opté pour la comptabilisation à l'actif du bilan des dépenses de gros entretien et grandes visites, sous la forme de composants des installations de remontées mécaniques.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Lorsque les dispositions fiscales le permettent, un calcul d'amortissement dégressif est effectué. L'écart entre l'amortissement dégressif et linéaire est porté au niveau des provisions réglementées dans le poste "amortissements dérogatoires".

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

Type d'immobilisations	Durée
Agencements et aménagements des terrains (1)	40 ans max.
Constructions sur sol propre (1)	10 à 50 ans
Constructions sur sol d'autrui (y compris les agencements) (1)	10 à 30 ans
Installations techniques, outillages (1)	3 à 25 ans
Agencements, aménagements et installations divers	3 à 20 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel, mobilier de bureau	3 à 5 ans

(1) Les durées d'amortissement des composants des installations de remontées mécaniques sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
Téléphériques (2)	15 à 30 ans
Télécabines (2)	25 ans
Télesièges à pinces débrayables (2)	15 à 25 ans
Télesièges à pinces fixes (2)	10 à 25 ans
Téléskis	5 à 15 ans
Bâtiments industriels	10 à 20 ans
Usines et réseau d'enneigement de culture	5 à 25 ans
Aménagements et travaux de pistes	40 ans max.

(2) L'application du règlement CRC n° 2002-10 a conduit à distinguer des composants spécifiques au métier pour lesquels les durées d'amortissement sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
Réducteur & Moteur électrique & Ligne de sécurité & Armoire de puissance & Armoire de commande & Balanciers & Pinces & Véhicules	15 ans
Poulie Motrice & Poulie retour & Câble	25 ans
Composant Entretien	Durée variable basée sur la période séparant deux grandes visites (5, 10 et 15 ans selon l'ancienneté de la remontée mécanique)
Structure	25 à 30 ans

Le cas échéant, une dépréciation (ou un amortissement exceptionnel si définitif) est enregistrée, lorsque la rentabilité future estimée des installations ne permet plus de couvrir leur valeur nette comptable. La méthode pour apprécier la rentabilité future estimée est celle des cash flow actualisés sur la durée de vie restante (ou autre méthode à définir). Le calcul est effectué composant par composant. Cette provision est reprise au prorata des amortissements pratiqués sur la durée de vie restante ou en cas d'amélioration de la rentabilité future estimée des installations.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

STOCKS

Les stocks sont principalement constitués de pièces détachées destinées à l'entretien ou à la réparation des remontées mécaniques. Ils comprennent aussi les carburants.

Les stocks sont évalués au coût réel d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

Les créances clients sont provisionnées à 50% lorsque le règlement est compromis. La provision est portée à 100 % lorsque le risque de non-solvabilité du client est certain.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provisions pour hausse de prix, amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

➤ *Provision pour Litiges*

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

➤ *Provisions pour gros entretien*

Les remontées mécaniques sont soumises à des visites d'inspection technique périodiques. A cette occasion des dépenses de réparation peuvent être rendues nécessaires pour le maintien des installations en activité.

Dans ce contexte, en application du CAC 2000-06 sur les passifs, des provisions pour gros entretien sont comptabilisées en ce qui concerne les biens en affermage, qui ne figurent pas au bilan de la société. Le passif enregistré à la clôture correspond à la quote-part de dépenses futures d'entretien relative à l'usage passé et au temps écoulé jusqu'à la date de la prochaine grande visite.

L'évaluation de la provision est réalisée appareil par appareil, afin de déterminer le plus précisément possible le montant probable de la sortie de ressources qui interviendra à la date de réalisation des travaux.

CHIFFRES D'AFFAIRES

Les ventes de titres de transport de remontées mécaniques sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les clients bénéficient des installations présentes sur le domaine skiable. Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont comptabilisés en résultat qu'au moment de l'utilisation effective sur le site. Les pré-ventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les prestations de services sont comptabilisées en résultat lorsque le service est rendu.

ENGAGEMENT EN MATIERE D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Age de départ volontaire à la retraite : 62 ans
- Probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite basée sur les tables de mortalité de l'INSEE (F2000),
- Taux d'actualisation de 0,60% par an
- Taux de charges patronales : 48%.

INTEGRATION FISCALE

La société Grand Massif Domaines Skiables est tête du groupe d'intégration fiscale constitué par la société Grand Massif Domaines Skiables et ses filiales SAG et Gelinges, détenues directement à plus de 50 %.

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits des sociétés intégrées, sont comptabilisées en résultat dans les comptes de la société et bénéficieront aux sociétés intégrées à compter du jour où elles seront redevenues bénéficiaires.

Au 30 septembre 2020, une charge nette a été constatée d'un montant de 901 K€.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 373 856		115 163
Terrains	15 235 133		106 491
	Dont composants		
Constructions sur sol propre	1 078 080		
Constructions sur sol d'autrui	1 925 896		582 562
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	120 855 029		4 707 702
Installations générales, agenc., aménag.	7 326 694		654 937
Matériel de transport	8 003 858		900 325
Matériel de bureau, informatique, mobilier	833 316		244 268
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	2 934 480		4 294 060
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	158 192 485		11 490 345
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 558 445		72 137
Autres titres immobilisés	775		
Prêts et autres immobilisations financières	370 692		5 149
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 929 911		77 287
TOTAL GENERAL	161 496 252		11 682 795

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		139 653	1 349 366	
Terrains			15 341 624	
Constructions sur sol propre		3 034	1 075 046	
Constructions sur sol d'autrui			2 508 459	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		667 090	124 895 641	
Installations générales, agencements divers		240 849	7 740 782	
Matériel de transport		311 695	8 592 488	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		17 909	1 059 675	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	2 691 222	52 002	4 485 316	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 691 222	1 292 578	165 699 030	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		210 107	1 420 475	
Autres titres immobilisés			775	
Prêts et autres immobilisations financières		41 067	334 774	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		251 174	1 756 024	
TOTAL GENERAL	2 691 222	1 683 405	168 804 420	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	931 254	134 415	139 103	926 566
Terrains	5 153 447	356 231		5 509 678
Constructions sur sol propre	1 021 861	17 583	3 034	1 036 410
Constructions sur sol d'autrui	1 139 111	97 219		1 236 330
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	66 593 495	5 346 674	610 298	71 329 871
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 760 566	559 763	214 788	5 105 541
Matériel de transport	5 949 789	972 988	308 939	6 613 838
Matériel de bureau et informatique, mobilier	629 107	115 049	17 685	726 471
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	85 247 376	7 465 509	1 154 745	91 558 140
TOTAL GENERAL	86 178 630	7 599 924	1 293 848	92 484 706

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.		778 120			534 478		243 642
Install. Gén.		3 690			147 983		(144 292)
Mat. Transp.		143 860			171 033		(27 173)
Mat bureau		36 364			10 370		25 994
Embal récup.							
CORPOREL.		962 035			863 864		98 171
Acquis. titre							
TOTAL		962 035			863 864		98 171

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	7 898 130	962 035	863 864	7 996 301
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	7 898 130	962 035	863 864	7 996 301
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.	1 059 090	219 700	241 500	1 037 290
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	100 000	120 000	100 000	120 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 159 090	339 700	341 500	1 157 290
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	168 705		54 341	114 364
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 347 500			1 347 500
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	90 795	42 186	51 406	81 575
Dépréciations comptes clients	19 662	10 440		30 102
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	1 626 662	52 626	105 746	1 573 542
TOTAL GENERAL	10 683 882	1 354 361	1 311 110	10 727 133
Dotations et reprises d'exploitation		392 326	447 246	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		962 035	863 864	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	63 482	63 482	
Prêts	328 840	34 532	294 308
Autres immobilisations financières	5 934	3 229	2 705
Clients douteux ou litigieux	32 969	32 969	
Autres créances clients	514 096	514 096	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 136	2 136	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	764 770	764 770	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 283 192	1 283 192	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 359 551	1 359 551	
Charges constatées d'avance	301 970	301 970	
TOTAL GENERAL	4 656 941	4 359 927	297 013
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	41 517		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	28 073 164	7 103 164	9 320 000	11 650 000
Fournisseurs et comptes rattachés	3 205 081	3 205 081		
Personnel et comptes rattachés	1 714 659	1 714 659		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	576 430	576 430		
Etat : impôt sur les bénéfices	165 612	165 612		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	74 260	74 260		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 070 542	1 070 542		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 227 298	1 227 298		
Groupe et associés	13 457	13 457		
Autres dettes	523 053	523 053		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 732	2 732		
TOTAL GENERAL	36 646 286	15 676 286	9 320 000	11 650 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 342 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	30/09/2020	30/09/2019	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
408100	FACTURES A RECEVOIR	1 972 627	2 298 599	(325 973)
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		1 972 627	2 298 599	(325 973)
AUTRES DETTES				
419800	RRR A ACCORDER	354 728		354 728
451800	INTERETS COURUS SUR C/C	32	5 128	(5 097)
468600	CHARGES A PAYER	17 857	182 615	(164 758)
TOTAL AUTRES DETTES		372 617	187 743	184 874
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428600	AUTRES CHARGES A PAYER	1 272 526	1 014 503	258 023
438600	CHARGES/AUT.CHARGES A PAYER	255 247	295 202	(39 955)
448600	ETAT - CHARGES A PAYER	1 052 217	1 984 102	(931 885)
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		2 579 990	3 293 808	(713 817)
TOTAL CHARGES A PAYER		4 925 234	5 780 150	(854 916)

Compte	Libellé	30/09/2020	30/09/2019	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS				
267800	INTERETS COURUS/ CREANCES	569	1 011	(442)
TOTAL CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS		569	1 011	(442)
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES				
274880	INTERETS COURUS SUR PRET	2 448	2 681	(234)
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES		2 448	2 681	(234)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	FACTURES A ETABLIR	56 041	1 077 142	(1 021 101)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		56 041	1 077 142	(1 021 101)
AUTRES CREANCES				
409800	FOURNIS.RRR A OBTENIR	259 421	65 709	193 712
438550	CHARGES / IJSS A RECEVOIR	2 539	5 517	(2 978)
438700	ORG. SOC. PDTS A RECEVOIR	762 231	9 196	753 035
468700	PRODUITS A RECEVOIR	4 157	96 147	(91 990)
TOTAL AUTRES CREANCES		1 028 348	176 569	851 779
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		1 087 407	1 257 404	(169 998)

Compte	Libellé	30/09/2020	30/09/2019	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	(301 970)	(400 973)	99 003
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		(301 970)	(400 973)	99 003
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 732	2 047	685
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		2 732	2 047	685

Compte	Libellé	30/09/2020	30/09/2019	Ecart
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION				
	761100 REVENUS DES PARTICIPATIONS	49 997	135 036	-85 039
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION	49 997	135 036	-85 039
PROD. VAL. MOBILIERES ET CREANCES				
	762100 REVENUS DES TITRES IMMOB.	10		10
	762400 REVENUS DES PRETS	10 144	23 220	-13 076
	TOTAL PROD. VAL. MOBILIERES ET CREANCES	10 154	23 220	-13 066
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES				
	763500 REVENUS COMPTES COURANTS	538	3 757	-3 219
	768020 COMMISSIONS / DCC	10 693	15 300	-4 607
	TOTAL AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES	11 231	19 057	-7 826
REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE				
	786110 REPRISE PROVISION TITRES NON CONSO	0	10 000	-10 000
	787602 REPRISE PROVISION DEP.FIN.	0	1 965 200	-1 965 200
	TOTAL REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE	0	1 975 200	-1 975 200
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	71 382	2 152 513	-2 081 131
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS				
	686600 DOT. POUR DEP.IMMOS FIN.	0	1 347 500	-1 347 500
	TOTAL DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS	0	1 347 500	-1 347 500
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
	661500 INTERETS DES C/C	571	5 128	-4 557
	661610 INTERETS CREDITS STAND BY	328 914	342 952	-14 038
	664000 MALI DE FUSION		912 474	-912 474
	TOTAL INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	329 485	1 260 554	-931 069
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				
	666000 PERTE DE CHANGE	71	0	71
	TOTAL DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	71	0	71
	CHARGES FINANCIERES	329 556	2 608 054	-2 278 498
	RESULTAT FINANCIER	-258 174	-455 541	197 367

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
IMMOBILISATIONS CORPORELLES SORTIES DE L'ACTIF	138 383	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES SORTIES DE L'ACTIF	145 500	
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	962 035	
TOTAL	1 245 918	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
INDEMNITES DE FRAUDE	6 545	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES SORTIES DE L'ACTIF	65 825	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES SORTIES DE L'ACTIF	814 185	
QUOTE-PART SUBVENTIONS	61 015	
DIVERS	25 002	
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	863 864	
PROVISION POUR DEPREC. IMMOS CORPORELLES	54 341	
TOTAL	1 890 776	

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 30/09/2020	Total 30/09/2019	%
PRESTATIONS DE SERVICES	34 167 565		34 167 565	40 158 230	-14,92 %
TOTAL	34 167 565		34 167 565	40 158 230	-14,92 %

Rubriques	Entreprises liées	Participations
ACTIF IMMOBILISE		
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		9 493
Créances rattachées à des participations		63 482
Prêts		328 840
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
<hr/>		
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<hr/>		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	28 043 600	
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		13 457
<hr/>		
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		40 547 551
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		40 547 551
Variations en cours d'exercice		En moins
		En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		502 985
Variations des provisions réglementées		98 171
Autres variations		284 165
Résultat de l'exercice		615 849
	SOLDE	1 501 170
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		42 048 722

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
CADRES, AGENTS DE MAITRISE	50	1
EMPLOYÉS, OUVRIERS	141	
TOTAL	191	1

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			2 641 395
Impôt sur les bénéfices			900 827
RESULTAT AVANT IMPOT			3 542 222
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	98 171		98 171
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	98 171		98 171
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			3 640 394

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Val. nette	Titres Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)						
SAG	125 600	99,99	1 347 569			90 230
	-271 709		69			-110 134
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
AUTRES PARTICIPATIONS						
AUTRES		0,00		9 424	392 322	
				9 424		
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
CDA - COMPAGNIE DES ALPES	SA	18 629 064	80,95 %

CAPITAL SOCIAL

Au 30/09/2020, le capital de la société GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES SA est constitué de 4 465 080 actions d'une valeur nominale de 1.50 euros chacune, de même catégorie, intégralement libérées et détenues à hauteur de 80.95% par la société Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles, elle-même détenue à 100% par la Compagnie des Alpes SA. Les actions sont obligatoirement nominatives.

PRIME DE FUSION

La prime de fusion, comptabilisée le 26 septembre 2000 lors de la fusion-absorption de la société GRAND MASSIF DEVELOPPEMENT, figure au passif du bilan dans le poste "Prime d'émission, de fusion et d'apport" pour la somme de 5 889 845 €.

Aucun mouvement n'a été comptabilisé sur l'exercice.

Identité de la société consolidante

Les comptes de la société GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la Compagnie des Alpes, société anonyme, dont le siège social est basé au 50-52 Boulevard Haussmann, 75009 Paris (RCS Paris B 349 577 908).

Opérations conclues avec les entreprises et parties liées

Aucune transaction avec les parties liées n'est à mentionner au titre des Règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, étant précisé que soit les transactions sont effectuées avec les filiales détenues en quasi-totalité, soit que les transactions ne sont pas significatives et/ou sont toutes conclues à des conditions normales du marché.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

en K€

Les accroissements significatifs de la dette future d'impôt :

- Amortissements dérogatoires	7 996 (N-1 : 7 898)
- Composant entretien	420 (N-1 : 721)

Rémunération des dirigeants

Compte-tenu de son caractère confidentiel, cette information n'est pas fournie.

Engagements hors-bilan relatifs aux engagements de retraite

Le montant des engagements de la société GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES vis-à-vis de son personnel s'élève à 3 066 K€ (N-1 : 2 828 K€) (cf. règles et méthodes comptables).

Evènements postérieurs à la clôture

Le second confinement intervenu en France fin octobre 2020 a entraîné la fermeture de l'intégralité des sites du groupe. Leur date de réouverture, et notamment celle des Domaines skiabiles, n'est pas encore connue à ce jour.

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
IDR	3 065 574					3 065 574
TOTAL	3 065 574					3 065 574

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
LIGNE DE CREDIT	2 656 400					2 656 400
TOTAL	2 656 400					2 656 400

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES

Société par actions simplifiée au capital de 6 697 620 €
Siège social : Téléphérique de Flaine – Grandes Platières 74300 Arâches-la-Frasse
RCS ANNECY B 602 056 012

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la société GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Flaine Immobilier

Votre société et Flaine Immobilier gèrent en commun leur trésorerie de manière à optimiser le coût des besoins de financement et les produits financiers issus des placements de trésorerie.

Le taux de rémunération des avances consenties par l'une ou l'autre des sociétés a été fixé par avenant, en date du 25 septembre 2014, à 2,5 % l'an à compter du 1^{er} octobre 2013.

Pour l'exercice 2019/2020, le montant des intérêts pris en charge par votre société au titre de cette convention s'élève à 572 €.

Fait à Annecy, date de la signature numérique

MAZARS
Xavier Marmeys



ANNEXE 2

➤ TABLEAU DU PARC DES REMONTEES MECANIQUES



PARC DES REMONTEES MECANQUES

		Type	Capacité	Nom de l'installation	Territoire d'implantation réelle	Mode de gestion (DSP)	Débit actuel	Alt G1	Alt G2	Dénivelée	Coefficient catégoriel	Puissance SNTF
Flaine	Arâches	TSD	8	des Grands Vans	Arâches	Arâches	3 600	1 673	2 202	529	2,0	38 088
Flaine	Arâches	TSD	6	du Lac	Arâches	Arâches	1 690	1 740	1 844	104	2,0	3 515
Flaine	Arâches	TSD	6	de Vernant	Arâches	Arâches	3 160	1 843	2 201	358	2,0	22 626
Flaine	Arâches	TSD	6	de Désert Blanc	Arâches	Arâches	3 000	1 955	2 397	442	2,0	26 520
Flaine	Arâches	TSF	4	de Corbalanche	Arâches	Arâches	2 400	1 846	2 105	259	1,5	9 329
Flaine	Arâches	TSF	4	de Diamant Noir	Arâches/Sixt	Arâches	2 000	2 075	2 474	399	1,5	11 970
Flaine	Arâches	Tapis	1	de Bissac	Arâches	Arâches	1 200	1 681	1 694	14	1,0	165
Flaine	Arâches	TKD	1	du Petit Balacha	Arâches	Arâches	900	1 693	1 785	92	1,0	828
Flaine	Arâches	TKD	1	Forêt	Arâches	Arâches	900	1 679	1 731	52	1,0	468
Flaine	Arâches	TSF	4	des Gérats	Arâches	Arâches	2 400	1 704	1 796	92	1,5	3 312
	Flaine	5	TSF			Arâches	21 250			Puissance SNTF Arâches		116 821



ANNEXE 3

➤ LISTE DES BIENS DE RETOUR, DE REPRISE ET PROPRE



ARACHES - BIENS DE REPRISE 2019-2020

LIBELLE CODE ANALYTIQUE	RÉFÉRENCE IMMO	LIBELLÉ IMMO	VALEUR BRUTE au 30/09/2020	VNC au 30/09/2020	VALEUR BRUTE au 30/09/2019	VNC au 30/09/2019
CAISSES GRANDS VANS	12015013.00	TPE GRAND VANS	1 848,75	0,00	1 848,75	61,62
	12015069.00	ONDULEUR 6KVA CAISSES GV	308,40	10,28	308,40	71,96
	12015069.01	ONDULEUR 6KVA CAISSES GV	2 208,63	73,60	2 208,63	515,33
Total CAISSES GRANDS VANS			4 365,78	83,88	4 365,78	648,91
CAISSES VERNANT	12015011.00	TPE VERNANT	2 465,00	0,00	2 465,00	82,17
Total CAISSES VERNANT			2 465,00	0,00	2 465,00	82,17
IMMO - CTRE EQUESTRE FERME	9495000001.00	CONVERSET LICENCE 4EME CATEGOR	19 056,13	19 056,13	19 056,13	19 056,13
Total IMMO - CTRE EQUESTRE FERME			19 056,13	19 056,13	19 056,13	19 056,13
SERVICE EXPLOITATION	12014016.00	CONTAINERS DECHETS	8 697,25	0,00	8 697,25	0,00
	2016008.00	BUNGALOW	4 500,00	0,00	4 500,00	250,03
	2016025.02	ZONE DE STOCKAGE EPICEA	23 870,95	17 107,52	23 870,95	19 494,61
	2016025.03	ZONE DE STOCKAGE EPICEA	6 980,00	5 002,33	6 980,00	5 700,33
	2019065.00	MAQUETTE DE SAUVETAGE	830,00	830,00	830,00	830,00
	2019065.01	MAQUETTE DE SAUVETAGE	9 836,25	9 836,25	0,00	0,00
Total SERVICE EXPLOITATION			54 714,45	32 776,10	44 878,20	26 274,97
SERVICE COMMERCIAL	2016066.00	ECRAN GEANT GRAND VANS G1	38 340,06	0,00	38 340,06	2 130,37
	2017125.00	WEBCAM VERET	2 130,00	118,36	2 130,00	828,35
	2019119.03	PC CAISSES	3 074,85	2 562,37	3 074,85	3 074,85
	2019119.04	PC CAISSES	4 099,81	3 416,51	4 099,81	4 099,81
Total SERVICE COMMERCIAL			47 644,72	6 097,24	47 644,72	10 133,38
SERVICE DES PISTES	2016025.00	ZONE DE STOCKAGE P.EPICEA	683,71	489,99	683,71	558,36
	2016025.01	ZONE DE STOCKAGE P.EPICEA	16 220,70	11 624,83	16 220,70	13 246,90
	2019012.00	CONTAINER ZONE EPICEA	3 180,00	2 597,00	3 180,00	2 915,00
	2020031.00	RELAIS RADIO VERET	11 763,70	9 803,08	0,00	0,00
	2020086.00	RELAIS SUPPLEMENTAIRE CORBALAN	8 113,00	8 113,00	0,00	0,00
Total SERVICE DES PISTES			39 961,11	32 627,90	20 084,41	16 720,26
SERVICE INFORMATIQUE	12013059.00	WEBCAM PANORAMIQUE VERET	7 118,00	0,00	7 118,00	0,00
	12013059.01	WEBCAM PANORAMIQUE VERET	400,00	0,00	400,00	0,00
	12013059.02	WEBCAM PANORAMIQUE VERET	2 667,00	0,00	2 667,00	0,00
	12015014.00	CAMERA FILE ATTENTE G1 CORBALA	1 390,00	0,00	1 390,00	0,00
Total SERVICE INFORMATIQUE			11 575,00	0,00	11 575,00	0,00
SERVICES - MECANIQUE ET ELECT.	9900DSF47.00	SECHE CHAUSSURES - VERNANT	1 356,89	0,00	1 356,89	0,00
Total SERVICES - MECANIQUE ET ELECT.			1 356,89	0,00	1 356,89	0,00
Total biens de reprise Arâches			181 139,08	90 641,25	151 426,13	72 915,82
Biens de reprise communs			5 318 126,48	1 492 787,09	4 648 580,24	1 196 680,82

ARACHES - BIENS DE RETOUR 2019-2020

LIBELLE CODE ANALYTIQUE	RÉFÉRENCE IMMO	LIBELLÉ IMMO	VALEUR BRUTE au 30/09/2020	VNC au 30/09/2020	VALEUR BRUTE au 30/09/2019	VNC au 30/09/2019
BATIMENT G1 GRANDS VANS	2019066.00	GRAND VANS AGRANDISSEMENT G1	37 975,00	34 810,42	37 975,00	37 975,00
	2019066.01	GRAND VANS AGRANDISSEMENT G1	210 433,15	192 897,05	0,00	0,00
	2019066.02	GRAND VANS AGRANDISSEMENT G1	2 217,40	2 102,70	0,00	0,00
Total BATIMENT G1 GRANDS VANS			250 625,55	229 810,17	37 975,00	37 975,00
BORNE MAIN LIBRE	12008053.00	BORNE MAIN LIBRE LE LAC	29 224,03	0,00	29 224,03	0,00
	12012017.00	PORTIQUES ET BML TSD DB	41 496,95	0,00	41 496,95	0,00
	12012106.00	COFFRET BORNES AXESS VERNANT	27 994,66	0,00	27 994,66	0,00
	12013023.02	BML TK BALACHA	14 664,74	0,00	14 664,74	0,00
	12013023.03	BML TK BALACHA	1 800,21	0,00	1 800,21	53,01
	12013061.00	BORNES MAIN LIBRES VERNANT	37 255,70	0,00	37 255,70	0,00
	12013061.01	BORNES MAIN LIBRES VERNANT	8 947,35	0,00	8 947,35	0,00
	12014054.03	PORTIQUE BML TK LA FORET	7 892,06	0,00	7 892,06	263,08
	12014054.04	BML TK LA FORET	13 943,62	0,00	13 943,62	464,80
	12015044.00	BML TK LA FORET	722,21	0,00	722,21	24,08
	2016015.00	BML TS GRANDS VANS	5 164,30	1 205,00	5 164,30	2 237,86
	2016015.01	BML TS GRAND VANS	46 781,38	10 915,64	46 781,38	20 271,92
	2017147.00	PORTIQUE BML GRAND VANS G1	1 024,24	734,05	1 024,24	836,47
	2017147.01	PORTIQUE BML G1 GRAND VANS	14 426,10	10 338,71	14 426,10	11 781,32
	2018121.00	BML TS LES GERATS	9 682,45	7 907,33	9 682,45	8 875,58
	2018121.01	BML TS LES GERATS	30 197,66	24 661,42	30 197,66	27 681,19
	2018122.00	BML TS DIAMANT NOIR	44 439,01	36 291,86	44 439,01	40 735,76
	2018122.01	BML TS DIAMANT NOIR	3 975,95	3 247,02	3 975,95	3 644,62
	2018123.00	BML TS CORBALANCHE	41 933,52	34 245,71	41 933,52	38 439,06
	2018123.01	BML TS CORBALANCHE	2 175,00	1 776,25	2 175,00	1 993,75
Total BORNE MAIN LIBRE			383 741,14	131 322,99	383 741,14	157 302,50
CAISSES GRANDS VANS	12004001.00	AMENAGEMENT CAISSE SECURITE	3 824,52	0,00	3 824,52	0,00
	12005006.00	COFFRE FORT	2 604,00	0,00	2 604,00	0,00
	12015054.00	AMENAG CAISSES DESK PANORAMIC	110 895,67	57 296,08	110 895,67	68 385,65
	12015054.01	AMENAG CAISSES DESK PANORAMIC	37 351,95	19 161,65	37 351,95	22 896,85
	12015063.00	CAISSES GRAND VANS	50 499,75	26 091,52	50 499,75	31 141,50
	12016012.00	ARMOIRE BML CAISSES GV	6 852,76	228,43	6 852,76	1 598,98
	2017071.00	AUVENT CAISSE GV	4 576,52	3 279,84	4 576,52	3 737,49
	9495000101.00	BERGOEN CAISSE GDS VANS	998,54	0,00	998,54	0,00
	9495000102.00	BERGOEN CAISSE GDS VANS	3 059,96	0,00	3 059,96	0,00
Total CAISSES GRANDS VANS			220 663,67	106 057,52	220 663,67	127 760,47
CAISSES VERNANT	12001046.00	CAISSE VERNANT	282 323,78	0,00	282 323,78	0,00
	12001046.01	CAISSE VERNANT	1 524,49	0,00	1 524,49	0,00
	12001046.02	CAISSE VERNANT	89 246,55	0,00	89 246,55	0,00

12001046.04	BATIMENT VERNANT	6 716,71	0,00	6 716,71	0,00
12001046.05	BATIMENT VERNANT	7 320,68	0,00	7 320,68	0,00
12001060.00	COFFRE FORT	2 256,55	0,00	2 256,55	0,00
12005046.00	AMENAGEMENT 4E CAISSE VERNANT	14 024,77	0,00	14 024,77	0,00
12005046.01	AMENAGEMENT 4E CAISSE VERNANT	2 627,70	0,00	2 627,70	0,00
12005083.00	SECURISATION CAISSE VERNANT	5 707,39	0,00	5 707,39	0,00
12012032.00	TOILETTE/VESTIAIRE	987,08	213,85	987,08	312,56
12012032.01	TOILETTE/VESTIAIRE	15 790,10	3 421,19	15 790,10	5 000,20
12014033.00	VESTIAIRE VERNANT	22 457,56	9 357,30	22 457,56	11 603,06
12014033.01	VESTIAIRE VERNANT	8 615,86	3 589,92	8 615,86	4 451,51
2019140.00	SYSTEME ALARME INTRUSION	7 369,00	6 754,92	7 369,00	7 369,00
2020058.00	OCCULTATION 1 CAISSE VERNANT	354,18	255,80	0,00	0,00

Total CAISSES VERNANT 467 322,40 23 592,98 466 968,22 28 736,33

NDC ENNEIGEURS	2016088.00	ENNEIGEUR T40 MOBILE+VANNE W3	33 135,00	22 550,63	33 135,00	25 311,77
	2016088.01	ENNEIGEUR T40 MOBILE+VANNE W3	3 627,00	2 468,42	3 627,00	2 770,66
	2018098.00	ENNEIGEUR PISTE SATAN	10 287,85	8 716,15	10 287,85	9 573,44
	2018098.01	ENNEIGEUR PISTE SATAN	26 145,80	22 151,46	26 145,80	24 330,19
	2019067.02	NC TOURMALINE	255 839,19	238 073,29	0,00	0,00
	2019077.00	VENTILO EVO 3 TOURS VERNANT	30 143,00	28 049,82	30 143,00	30 143,00
	2019135.00	ENNEIGEUR TR8 SUR TOUR	285,00	265,21	285,00	285,00
	2019135.01	ENNEIGEURS TR8 SUR TOUR VENTUS	31 892,00	29 677,37	0,00	0,00
	2020015.00	VANNE DE SECTION ABRIS 14	7 521,88	6 999,55	0,00	0,00

Total NDC ENNEIGEURS 398 876,72 358 951,90 103 623,65 92 414,06

NDC RESEAUX	12001037.00	RESEAU TOURMALINE	11 513,00	0,00	11 513,00	0,00
	12001037.01	RESEAU TOURMALINE	170 742,90	0,00	170 742,90	0,00
	12001037.02	RESEAU TOURMALINE	532 283,28	0,00	532 283,28	0,00
	12001038.00	RESEAU VERNANT	4 257,90	0,00	4 257,90	0,00
	12001038.01	RESEAU VERNANT	45 722,67	0,00	45 722,67	0,00
	12005070.00	EXTENSION NEIGE VERNANT	28 927,04	0,00	28 927,04	0,00
	12005070.01	EXTENSION RESEAU NEIGE VERNANT	844,48	0,00	844,48	0,00
	12008063.00	RESEAU NEIGE LES GERATS	15 332,13	0,00	15 332,13	0,00
	12008063.01	RESEAU NEIGE LES GERATS	182 546,83	0,00	182 546,83	0,00
	12008063.02	RESEAU NEIGE LES GERATS	12 944,00	0,00	12 944,00	215,73
	12009061.00	ENNEIGEMENT TOURMALINE	10 701,33	0,00	10 701,33	0,00
	12012042.01	OPTIMISATION RESEAU 2012/	348,09	239,05	348,09	252,97
	12012042.02	GPA SDM VERNANT	18 882,00	12 965,64	18 882,00	13 720,92
	12012042.03	ABRI NDC SDM VERNANT	1 744,40	1 197,79	1 744,40	1 267,57
	12013042.00	RESEAU NEIGE PISTE MELEZE	56 952,03	41 385,15	56 952,03	43 663,23
	12013042.01	RESEAU NEIGE PISTE MELEZE	114 809,36	83 428,16	114 809,36	88 020,53
	12014038.00	RESEAU NEIGE AZURITE	46 104,08	35 346,48	46 104,08	37 190,64
	12014038.01	RESEAU NEIGE AZURITE	5 122,68	3 927,37	5 122,68	4 132,28
	12014054.05	REGARD RESEAU NEIGE PANORAMIC	2 985,00	2 288,50	2 985,00	2 407,90
	2017080.00	RESEAU NC ZONE BLANCHOT	34 949,41	30 988,47	34 949,41	32 386,45
	2017080.01	RESEAU NC ZONE BLANCHOT	3 532,61	3 132,26	3 532,61	3 273,56

2017131.00	ABRIS TOURMALINE RESEAU NEIGE	1 350,00	1 197,00	1 350,00	1 251,00
2018093.00	GPA VERNANT	24 604,84	22 800,49	24 604,84	23 784,68
2018093.01	GPA VERNANT	2 742,00	2 540,92	2 742,00	2 650,60
2018127.00	PERCHES ET VANNES BAS AZURITE	3 184,00	2 950,51	3 184,00	3 077,87
2018127.01	PERCHES+VANNES BAS AZURITE	6 677,50	6 187,82	6 677,50	6 454,92
2019067.00	NC TOURMALINE	303 055,25	292 953,41	303 055,25	303 055,25
2019067.01	NC TOURMALINE	74 577,14	72 091,24	0,00	0,00
2019067.03	NC TOURMALINE	49 008,74	45 605,49	0,00	0,00
2019067.04	NC TOURMALINE	45 637,42	43 735,86	0,00	0,00
2019067.05	NC TOURMALINE	5 963,89	5 843,00	0,00	0,00
2019076.00	GPA VERNANT POMPAGE	5 695,00	5 505,17	5 695,00	5 695,00
2019076.01	GPA VERNANT POMPAGE	4 946,31	4 781,43	0,00	0,00
2019078.00	P.SERPENTINE ANTENNE 81	3 711,14	3 587,44	4 311,00	4 311,00
2019079.00	P. SERPENTINE ANTENNE 82	2 988,00	2 888,40	2 988,00	2 988,00
2019079.01	P.SERPENTINE ANTENNE 82	1 152,00	1 113,60	0,00	0,00
2020090.00	NC SERPENTINE	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00
Total NDC RESEAUX		1 860 538,45	752 680,65	1 655 852,81	579 800,10
NDC SDM ADV	9798SEP031.00 TOUR REFROIDISSEMENT	9 521,97	0,00	9 521,97	0,00
Total NDC SDM ADV		9 521,97	0,00	9 521,97	0,00
NDC SDM VERNANT	12010043.00 MISE EN CONFORMITE GPA VERNANT	4 431,44	73,89	4 431,44	517,03
	12010043.01 MISE EN CONFORMITE GPA VERNANT	10 368,56	172,77	10 368,56	1 209,63
Total NDC SDM VERNANT		14 800,00	246,66	14 800,00	1 726,66
PISTE DE FOND - COL P. CARRE	12005027.00 TRAVAUX DE PISTES - PISTE FOND	3 120,00	1 888,68	3 120,00	1 966,68
Total PISTE DE FOND - COL P. CARRE		3 120,00	1 888,68	3 120,00	1 966,68
PISTE JUMP PARK VERNANT	12001040.00 JUM PARK PISTE	16 238,87	2 486,44	16 238,87	3 179,84
Total PISTE JUMP PARK VERNANT		16 238,87	2 486,44	16 238,87	3 179,84
PISTES - LES GERATS	12006008.00 PISTE LES GERATS	1 061,00	747,95	1 061,00	774,48
	12006008.01 PISTES LES GERATS	11 812,44	8 327,78	11 812,44	8 623,09
	12006008.02 PISTE DES GERATS	7 636,63	5 383,78	7 636,63	5 574,70
	12006008.03 PISTE DES GERATS	81 226,50	57 264,71	81 226,50	59 295,37
	12006008.04 PISTE DES GERATS	22 339,35	15 749,28	22 339,35	16 307,76
	12006008.05 PISTE DES GERATS	415 876,57	293 181,03	415 876,57	303 577,94
	12006008.06 PISTE LES GERATS	334 406,51	235 756,62	334 406,51	244 116,78
	12006008.07 PISTE LES GERATS	61 296,25	44 270,15	61 296,25	45 841,79
	12006012.02 PARAVANCHES LES GERATS	780,00	0,00	780,00	0,00
	12006012.06 PARAVALANCHE LES GERATS	1 000,10	0,00	1 000,10	0,00
	12006012.07 PARAVALANCHE LES GERATS	4 680,00	0,00	4 680,00	0,00
	12007027.00 PARAVALANCHE POINTE DE VERET	4 896,75	0,00	4 896,75	0,00
	12007027.01 PARAVALANCHE GERATS EST	207 303,56	0,00	207 303,56	0,00
	12007027.02 PARAVALANCHE GERATS	94 007,45	0,00	94 007,45	0,00
	12008069.01 ENGAZONNAGE PISTE LES GERATS	2 781,00	1 960,55	2 781,00	2 030,08
	12009049.00 SECURISATION FALAISE GERATS	30 320,80	22 108,92	30 320,80	22 866,94
	12009056.02 PARAVALANCHE GERATS EST	135 446,40	2 257,44	135 446,40	15 802,08
	12016035.00 AMENAGEMENT ZONE GERATS	13 327,02	11 716,65	13 327,02	12 049,83

Total PISTES - LES GERATS			1 430 198,33	698 724,86	1 430 198,33	736 860,84
PISTES - AIGUE MARINE	12010037.00	PISTE AIGUE MARINE	13 587,50	10 247,22	13 587,50	10 586,91
	12011040.00	AIGUE MARINE PALISSADE	12 884,36	0,00	12 884,36	0,00
	12012044.00	ENROCHEMENT PISTE AIGUE MARINE	11 033,20	6 231,36	11 033,20	6 844,36
	12013044.00	DEVIATION PISTE AIGUE/BAUDROIE	196,42	162,87	196,42	167,78
	12013044.01	DEVIATION PISTE AIGUE/BAUDOIRE	2 740,00	2 271,92	2 740,00	2 340,42
	12014020.00	MODIF PISTE AIGUE MARINE	114 762,35	95 157,11	114 762,35	98 026,17
	12014048.00	MODIFICATION PISTE AIGUE MARIN	316 900,85	270 686,15	316 900,85	278 608,67
	12014048.01	MODIFICATION PISTE AIGUE MARIN	48 778,65	41 665,08	48 778,65	42 884,55
	12014054.06	MODIF PISTE SECTEUR TK FORET	8 906,30	7 607,45	8 906,30	7 830,11
	2020020.00	BARRIERES A NEIGE GERATS	48 533,00	44 488,58	0,00	0,00
	RANSEP127.00	PISTE AIGUE MARINE	3 803,40	0,00	3 803,40	0,00
RANSEP128.00	PISTE AIGUE MARINE	13 728,23	0,00	13 728,23	0,00	
Total PISTES - AIGUE MARINE			595 854,26	478 517,74	547 321,26	447 288,97
PISTES - ALMANDINE	12007019.01	PISTE ALMANDINE	9 546,00	6 483,32	9 546,00	6 721,97
	12012046.00	BARRIERE A NEIGE	7 507,80	0,00	7 507,80	0,00
	2016084.00	PROTECTION MORAINES BAS ALMAND	8 100,00	1 890,00	8 100,00	3 510,00
	2016085.00	BARRIERES A NEIG G1 TS D. NOIR	20 235,00	4 721,50	20 235,00	8 768,50
Total PISTES - ALMANDINE			45 388,80	13 094,82	45 388,80	19 000,47
PISTES - AROLLE	9798SEP027.00	PISTE AROLLE BULLAGE	3 590,94	0,00	3 590,94	0,00
Total PISTES - AROLLE			3 590,94	0,00	3 590,94	0,00
PISTES - AVENTURINE	12005068.00	PISTE AVENTURINE	3 516,67	2 212,53	3 516,67	2 300,45
	12005068.01	PISTE AVENTURINE	1 000,00	629,17	1 000,00	654,17
	12005068.02	PISTE AVENTURINE	9 500,00	5 977,08	9 500,00	6 214,58
	12006046.00	OMBRELLOS PISTE AVENTURINE	14 960,00	0,00	14 960,00	0,00
Total PISTES - AVENTURINE			28 976,67	8 818,78	28 976,67	9 169,20
PISTES - AXINITE	12004048.00	TRAVAUX PISTE AXINITE	18 095,00	10 953,68	18 095,00	11 406,06
	12004048.01	TRAVAUX PISTE AXINITE	3 010,00	1 822,10	3 010,00	1 897,35
	9798SEP042.00	PISTE AXINITE	4 375,29	0,00	4 375,29	0,00
Total PISTES - AXINITE			25 480,29	12 775,78	25 480,29	13 303,41
PISTES - BAUDROIE	12004051.00	TRAVAUX DE PISTE BEAUDROIE	33 630,00	20 357,83	33 630,00	21 198,58
	12010078.00	PISTE BAUDROIE	1 965,27	0,00	1 965,27	0,00
	12011038.00	BAUDROIE FILETS DANS VIRAGE	1 860,00	0,00	1 860,00	0,00
	12016006.00	PURG/GRILLAG/GAZON P.BAUDROIE	46 105,00	23 820,92	46 105,00	28 431,42
Total PISTES - BAUDROIE			83 560,27	44 178,75	83 560,27	49 630,00
PISTES - BELZEBUTH	12006032.00	PISTE BELZEBUTH	335 003,52	219 148,11	335 003,52	227 523,20
	12006032.01	PISTE BELZEBUTH	68 816,66	45 017,52	68 816,66	46 737,94
	12006057.00	PROTECTION TROU	9 830,00	0,00	9 830,00	0,00
	12006057.01	PROTECTION TROU	2 550,00	0,00	2 550,00	0,00
	12006057.02	PROTECTION TROU	9 830,00	0,00	9 830,00	0,00
Total PISTES - BELZEBUTH			426 030,18	264 165,63	426 030,18	274 261,14
PISTES - CRISTAL	9798SEP025.00	PISTE CRISTAL BULLAGE	4 395,41	0,00	4 395,41	0,00
Total PISTES - CRISTAL			4 395,41	0,00	4 395,41	0,00
PISTES - DIAMANT NOIR	12005086.00	CABLAGE GOUFFRE L'AMERICAIN	12 770,00	0,00	12 770,00	0,00

	12006011.00	CABLAGE GOUFFRE "ALMANDINE"	3 790,00	0,00	3 790,00	0,00
	RANSEP100.00	PISTE DIAMANT NOIR	4 995,23	0,00	4 995,23	0,00
	RANSEP101.00	PISTE DIAMANT NOIR	12 582,79	0,00	12 582,79	0,00
Total PISTES - DIAMANT NOIR			34 138,02	0,00	34 138,02	0,00
PISTES - DOLOMIE	12001045.21	AMENAGT PISTE DOLOMIE	2 744,08	426,98	2 744,08	547,61
	12006045.00	BARRIERES A NEIGE	14 406,00	0,00	14 406,00	0,00
	12008006.00	BARRIERES A NEIGE	14 465,00	0,00	14 465,00	0,00
	12012009.00	ELARGISSEMENT DOLOMIE	4 900,00	3 817,92	4 900,00	3 940,42
	12012049.00	ELARGISSEMENT PISTE DOLOMIE	76 262,02	61 327,38	76 262,02	63 233,93
	12012049.01	ELARGISSEMENT PISTE DOLOMIE	6 084,12	4 892,67	6 084,12	5 044,77
	9900DSF38.00	PISTE DOLOMIE	156 796,52	23 454,79	156 796,52	29 855,22
Total PISTES - DOLOMIE			275 657,74	93 919,74	275 657,74	102 621,95
PISTES - EMERAUDE	2017050.00	CORRECTION EMERAUDE+CHEMIN	44 649,90	40 370,94	44 649,90	41 487,19
Total PISTES - EMERAUDE			44 649,90	40 370,94	44 649,90	41 487,19
PISTES - FAUST	12004049.00	TRAVAUX PISTE BAS FAUST	11 010,00	6 664,87	11 010,00	6 940,12
	12005022.00	PISTE FAUST PARTIE HAUTE	5 175,00	3 255,87	5 175,00	3 385,25
	12005022.01	PISTE FAUST PARTIE HAUTE	376 523,97	236 896,32	376 523,97	246 309,42
	12005022.02	PISTE FAUST PARTIE HAUTE	1 453,50	914,46	1 453,50	950,80
	12005022.03	PISTE FAUST PARTIE HAUTE	2 891,41	1 819,11	2 891,41	1 891,40
	12005022.04	PISTE FAUST PARTIE HAUTE	3 430,80	2 158,54	3 430,80	2 244,31
	12006018.00	PISTE FAUST	6 560,00	4 127,33	6 560,00	4 291,33
	12008067.00	PISTE FAUST	9 270,00	6 535,35	9 270,00	6 767,10
	RANSEP102.00	PISTE FAUST	387,89	0,00	387,89	0,00
	RANSEP103.00	PISTE FAUST	2 444,93	0,00	2 444,93	0,00
	RANSEP104.00	PISTE FAUST	158,64	0,00	158,64	0,00
	RANSEP105.00	PISTE FAUST	3 956,40	0,00	3 956,40	0,00
Total PISTES - FAUST			423 262,54	262 371,85	423 262,54	272 779,73
PISTES - FAUST B	12010066.00	PISTE BAS FAUST	55 000,00	41 479,17	55 000,00	42 854,17
	12010066.01	PISTE BAS FAUST	49 151,00	37 068,00	49 151,00	38 296,78
Total PISTES - FAUST B			104 151,00	78 547,17	104 151,00	81 150,95
PISTES - GENERALITES	12011039.00	PISTE OLIVINE REPROFILAGE	182 417,50	142 133,62	182 417,50	146 694,06
	2017133.00	CABLAGE GOUFFRE GOULET	10 383,20	8 912,25	10 383,20	9 431,41
Total PISTES - GENERALITES			192 800,70	151 045,87	192 800,70	156 125,47
PISTES - IOLITE	12008029.00	PISTE IOLITE	8 558,64	5 812,69	8 558,64	6 026,66
	12010008.00	CHEMIN D'ACCES TETE DES VERDS	11 058,46	8 063,48	11 058,46	8 339,94
Total PISTES - IOLITE			19 617,10	13 876,17	19 617,10	14 366,60
PISTES - LES MELEZES	12013031.00	PISTE SECTEUR BALACHA	280 214,40	232 344,44	280 214,40	239 349,80
	12013031.01	PISTE SECTEUR BALACHA	54 787,81	45 428,20	54 787,81	46 797,90
	12013062.00	ZONE D'OBSERVATION P.MELEZE	84,98	0,00	84,98	0,00
	12013062.01	ZONE D'OBSERVATION P.MELEZE	4 681,00	0,00	4 681,00	0,00
	12014051.00	PISTE MELEZE -CONNEXION TURQUO	104 884,59	89 588,94	104 884,59	92 211,05
	12014051.01	PISTE MELEZE CONNEXION TURQUOI	3 383,05	2 889,67	3 383,05	2 974,25
	12014052.00	TERRASSEM. BISSAC PISTE MELEZE	21 793,80	18 615,51	21 793,80	19 160,36
	9798SEP033.00	PISTE MELEZES	2 545,90	0,00	2 545,90	0,00

Total PISTES - LES MELEZES			472 375,53	388 866,76	472 375,53	400 493,36
PISTES - LUCIFER	12009050.00	SECURISATION LUCIFER	2 921,00	2 129,85	2 921,00	2 202,88
	12009050.01	SECURISATION LUCIFER	527,00	382,02	527,00	395,20
Total PISTES - LUCIFER			3 448,00	2 511,87	3 448,00	2 598,08
PISTES - OLIVINE	12006017.00	DRAINAGE TS BALACHA	3 175,00	1 997,53	3 175,00	2 076,91
	12012076.00	DIGUE PISTE OLIVINE	25 005,55	20 108,62	25 005,55	20 733,76
	12012076.01	DIGUE PISTE OLIVINE	948,30	762,57	948,30	786,28
Total PISTES - OLIVINE			29 128,85	22 868,72	29 128,85	23 596,95
PISTES - OPALE	12010036.00	PISTE OPALE	13 740,80	0,00	13 740,80	0,00
	12010036.01	PISTE OPALE	2 236,00	0,00	2 236,00	0,00
Total PISTES - OPALE			15 976,80	0,00	15 976,80	0,00
PISTES - SERPENTINE	2019008.00	TERRASSEMENT P.SERPENTINE	95 998,00	91 598,09	95 998,00	93 998,04
	RANSEP108.00	PISTE SERPENTINE	39 901,60	0,00	39 901,60	0,00
	RANSEP109.00	PISTE SERPENTINE	859,05	0,00	859,05	0,00
	RANSEP110.00	PISTE SERPENTINE	55 088,24	0,00	55 088,24	0,00
Total PISTES - SERPENTINE			191 846,89	91 598,09	191 846,89	93 998,04
PISTES - SERPENTINE A	12011041.00	PISTE SERPENTINE BOUCHER COMPR	14 592,50	11 370,01	14 592,50	11 734,82
	2017051.00	PROLONG DIGUE SERPENTINE	20 000,00	18 083,33	20 000,00	18 583,33
	RANSEP111.00	PISTE SERPENTINE A	348,46	0,00	348,46	0,00
	RANSEP112.00	PISTE SERPENTINE A	557,08	0,00	557,08	0,00
Total PISTES - SERPENTINE A			35 498,04	29 453,34	35 498,04	30 318,15
PISTES - SILICE	12009042.00	PISTE SILICE ELARGISSEMENT	157 112,50	114 561,22	157 112,50	118 489,03
	12009042.01	PISTE SILICE	20 175,47	14 711,25	20 175,47	15 215,64
	12010082.00	PISTE SILICE	6 800,00	5 128,33	6 800,00	5 298,33
	12010082.01	PISTE SILICE COMPLEMENT	6 424,26	4 844,93	6 424,26	5 005,54
	9900DSF39.00	PISTE SILICE	3 567,31	533,58	3 567,31	679,20
	RANSEP121.00	PISTE SILICE	10 847,27	0,00	10 847,27	0,00
	RANSEP122.00	PISTE SILICE	41 366,51	0,00	41 366,51	0,00
Total PISTES - SILICE			246 293,32	139 779,31	246 293,32	144 687,74
PISTES - TOURMALINE	12001036.00	TRAVAUX PISTE TOURMALINE	26 006,20	3 982,07	26 006,20	5 092,53
	12001036.01	PISTE TOURMALINE	240,87	36,79	240,87	47,08
	12001036.02	PISTE TOURMALINE	269 353,01	41 242,50	269 353,01	52 743,87
	12001036.03	PISTE TOURMALINE	1 486,38	227,56	1 486,38	291,03
	12001036.04	PISTE TOURMALINE	18 857,94	9 997,30	18 857,94	10 468,75
	12001036.05	PISTE TOURMALINE	6 844,96	3 632,17	6 844,96	3 803,29
	12001049.00	TOURMALINE/BISSAC	10 126,88	1 550,55	10 126,88	1 982,97
	12002070.00	REBOISEMENT PISTE TOURMALINE	12 892,70	7 184,95	12 892,70	7 507,27
	12005003.00	PISTE TOURMALINE PARTIE HAUTE	1 000,00	629,17	1 000,00	654,17
	12005003.01	PISTE TOURMALINE	11 915,77	7 497,06	11 915,77	7 794,95
	12005003.02	PISTE TOURMALINE PARTIE HAUTE	23 222,50	14 610,86	23 222,50	15 191,42
	12005067.00	PRPTECTION FORET DE TOURMALINE	32 550,00	0,00	32 550,00	0,00
	12005069.00	BARRIERES A NEIGE	21 084,80	0,00	21 084,80	0,00
	12007009.00	AGRANDISST TOURMALINE/BAUDROIE	5 620,00	4 097,92	5 620,00	4 238,42
	12007009.01	ELARGISSEMENT TOURMALINE/BAUDR	13 321,69	9 713,75	13 321,69	10 046,79

	12007009.02	ELARGISSEMENT TOURMALINE/BAUDR	344,78	251,40	344,78	260,02
	12007009.03	AMELIORATION TOURMALINE/BAUDRE	192 495,02	140 360,91	192 495,02	145 173,29
	12007009.04	PISTE TOURMALINE/BAUDROIE	1 342,95	979,27	1 342,95	1 012,84
	12008057.00	BARRIERE A NEIGE	10 235,00	0,00	10 235,00	0,00
	12016002.00	ELARGISSEMENT P.TOURMALINE	165 619,60	145 607,23	165 619,60	149 747,72
	12016003.00	POTECTION GUE SUITE TRAVX TOUR	573,80	19,13	573,80	133,89
	12016010.00	AMELIOR RESEAU NEIGE SUIT TRAV	115 662,94	93 301,43	115 662,94	97 927,95
	12016010.01	RESEAU TOURMALINE SUPPLEMENT	5 855,00	4 786,88	5 855,00	5 024,24
	2018094.00	ELARGISSEMENT BAS P.TOURMALINE	17 916,00	17 094,85	17 916,00	17 542,75
	2018094.01	ELARGISSEMENT BAS P.TOURMALINE	1 070,00	1 020,96	1 070,00	1 047,71
	2020021.00	PARAVALANCHES TOURMALINE	32 630,00	29 910,83	0,00	0,00
	2020068.00	FILET FIXE PISTE TOURMALINE	3 838,25	3 838,25	0,00	0,00
	9798SEP026.00	PISTE TOURMALINE BULLAGE	3 078,25	0,00	3 078,25	0,00
Total PISTES - TOURMALINE			1 005 185,29	541 573,79	968 717,04	537 732,95
PISTES - TURQUOISE	12012052.00	SUPPRESSION BOSSE PISTE TURQUO	23 389,91	18 809,37	23 389,91	19 394,12
Total PISTES - TURQUOISE			23 389,91	18 809,37	23 389,91	19 394,12
POSTE SEC VERNANT	12002002.00	POSTE DE SECOURS VERNANT	8 774,25	0,00	8 774,25	0,00
Total POSTE SEC VERNANT			8 774,25	0,00	8 774,25	0,00
POSTE SEC. GDS VANS	12015031.00	CAMERA + INFORM POSTE SEC GV	4 321,49	144,04	4 321,49	1 008,34
	2019081.00	POSTE SECOURS G2 TSD GV	133 795,55	122 645,92	133 795,55	133 795,55
	2019081.01	POSTE SECOURS G2 TSD GV	53 562,33	49 098,80	0,00	0,00
	9899SEP25.00	TRAINEAU SYLVAND - GRDS VANS	2 178,50	0,00	2 178,50	0,00
Total POSTE SEC. GDS VANS			193 857,87	171 888,76	140 295,54	134 803,89
POSTE SEC. PLATE	12010065.00	POSTE SECOURS DESERT BLANC	5 376,54	89,64	5 376,54	627,29
	9293000140.00	POSTE SECOURS DESERT BLANC	213,72	0,00	213,72	0,00
Total POSTE SEC. PLATE			5 590,26	89,64	5 590,26	627,29
RETENUE COL. VERET	2016005.00	RETENUE COLINAIRE VERET	639 466,35	594 170,81	639 466,35	610 157,47
	2016005.01	RETENUE COLINAIRE VERET PHASE1	38 257,43	35 547,52	38 257,43	36 503,96
	2017074.00	RETENUE COLINAIRE VERET	707 889,12	657 746,97	707 889,12	675 444,20
	2017074.01	RETENUE COLINAIRE VERET	410 056,19	381 001,72	410 056,19	391 253,12
	2017074.02	RETENUE COLINAIRE VERET	424 000,00	363 933,33	424 000,00	385 133,33
	2018073.00	RETENUE COLLINAIRE VERET	57 745,46	55 098,79	57 745,46	56 542,43
	2018074.00	SDM4 2 VANNES PILOTEES	8 656,00	8 021,23	8 656,00	8 367,47
	2020025.00	REGARD CONTROLE DEBIT VERET	937,97	918,43	0,00	0,00
Total RETENUE COL. VERET			2 287 008,52	2 096 438,80	2 286 070,55	2 163 401,98
SALLE HS & REFECTOIRE VERNANT	12001080.00	SALLE HORS SAC VERNANT	586,49	0,00	586,49	0,00
	12010040.00	SALLE HS VERNANT	1 562,58	26,03	1 562,58	182,29
	12010040.01	SALLE HS VERNANT	225,00	3,75	225,00	26,25
	12013051.00	REFECTOIRE VERNANT	3 970,43	1 257,32	3 970,43	1 654,36
	12013051.01	REFECTOIRE VERNANT	86,26	27,29	86,26	35,92
	2019150.00	BRISE GLACE TSD LAC	6 535,90	5 446,58	6 535,90	6 535,90
Total SALLE HS & REFECTOIRE VERNANT			12 966,66	6 760,97	12 966,66	8 434,72
SERVICE EXPLOITATION	12009028.00	FRAISE A NEIGE	4 389,63	0,00	4 389,63	0,00
	12013037.01	RADIO COMMANDE SECTEUR VERNANT	14 490,75	4 588,71	14 490,75	6 037,79

12013070.00	ENFOUISSEMENT CABLE DE TERRE	600,00	0,00	600,00	0,00
12013070.01	ENFOUISSEMENT CABLE DE TERRE	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
2016003.00	MASQUE PINCES QUINQUENALLE LPA	2 104,64	0,00	2 104,64	116,94
2018010.00	FRAISE A NEIGE	6 375,00	2 762,50	6 375,00	4 037,50
2018011.00	FRAISE A NEIGE	6 375,00	2 762,50	6 375,00	4 037,50
2018062.00	GRAND VANS AGRANDISSEMENT G1	3 800,00	3 103,33	3 800,00	3 483,33
2018062.01	GRAND VANS AGRANDISSEMENT G1	8 012,68	6 543,69	8 012,68	7 344,96
2018062.02	GRAND VANS AGRANDISSEMENT G1	11 637,50	9 503,96	11 637,50	10 667,71
2018088.00	PERFORATEUR GLACE VERNANT	317,02	200,78	317,02	264,18
2019006.00	RADIANS G2 GRAND VANS	6 264,50	3 967,52	6 264,50	5 220,42
2019009.00	FRAISE A NEIGE HONDA G2 TS DN	6 500,00	4 116,67	6 500,00	5 416,67
2019014.00	AVANT TOIT TSD VERNANT	4 085,00	3 336,08	4 085,00	3 744,58
2019071.00	TELECOMMANDES POUR MAINTENANCE	13 110,80	10 925,67	13 110,80	13 110,80
2019071.01	TELECOMMANDES POUR MAINTENANCE	19 316,20	16 096,83	0,00	0,00
2020019.00	FRAISE A NEIGE ORIENTABLE	1 680,00	1 400,00	0,00	0,00
Total SERVICE EXPLOITATION		114 058,72	69 308,24	93 062,52	63 482,38
SERVICE COMMERCIAL					
2016066.01	ECRAN GEANT G1 GV	12 332,00	2 877,47	12 332,00	5 343,87
2017165.00	MODULES URBAN ZONE	1 110,00	481,00	1 110,00	703,00
2017165.01	MODULES URBAN ZONE	2 590,00	1 122,33	2 590,00	1 640,33
2017166.00	MOBILIER BALAKEN	3 930,00	1 703,00	3 930,00	2 489,00
2017166.01	MOBILIER BALAKEN	9 170,00	3 973,67	9 170,00	5 807,67
2019122.00	IMPRIMANTES CAISSES	682,59	568,82	682,59	682,59
2019122.04	IMPRIMANTES CAISSES	910,12	758,43	910,12	910,12
2019129.00	PORTIQUE PLAN PISTES G1 GV	14 254,80	11 879,00	14 254,80	14 254,80
2019129.01	PORTIQUE PLAN PISTES G1 GV	8 341,33	6 951,11	0,00	0,00
Total SERVICE COMMERCIAL		53 320,84	30 314,83	44 979,51	31 831,38
SERVICE DAMAGE					
12001007.00	CUVE A FUEL VERNANT 15 M3	2 946,83	0,00	2 946,83	0,00
12001007.01	CUVE A FUEL VERNANT 15 M3	4 441,06	0,00	4 441,06	0,00
12014004.00	POULIE+TRIPODE EMERAUDE	1 650,00	522,50	1 650,00	687,50
2019082.00	ANCRAGES	4 086,50	3 660,82	4 086,50	4 086,50
2019082.02	ANCRAGES	14 812,01	13 269,09	0,00	0,00
Total SERVICE DAMAGE		27 936,40	17 452,41	13 124,39	4 774,00
SERVICE DES PISTES					
12005032.00	PROTECTION PISTES - BAUDROIE	1 906,30	0,00	1 906,30	0,00
12005033.00	PROTECTION PISTES - BISSAC	4 015,69	0,00	4 015,69	0,00
12006012.08	PARAVALANCHE GERATS OUEST	22 158,12	15 787,69	22 158,12	16 341,64
12008055.00	PROTECTION TROU	7 452,00	0,00	7 452,00	0,00
12009056.00	PARAVALANCHE GERATS EST	3 496,00	0,00	3 496,00	58,27
12009056.01	PARAVALANCHE GERATS EST	12 078,60	0,00	12 078,60	201,31
12010007.00	PARAVALANCHE GERATS OUEST	841,39	14,01	841,39	98,15
12011070.00	FILET DE PROTECTION TETE PELOU	13 530,00	0,00	13 530,00	0,00
12011070.01	FILET PROTECTION TETE PELOUSE	230,90	0,00	230,90	0,00
12012047.00	TERRASSEMENT G1 PLATE	19 296,73	10 898,38	19 296,73	11 970,51
12012077.00	PROTECTION TETE PELOUSE	15 132,00	0,00	15 132,00	0,00
12015035.00	BALISE IRDAM G2 TS GRAND VANS	4 879,32	162,66	4 879,32	1 138,52

	12016004.00	TERRASSEMENT ZONE GV	14 095,60	11 370,47	14 095,60	11 934,29
	12016008.00	ZE BALAKEN AMENAGEMENT	800,00	0,00	800,00	0,00
	2017002.00	O'BELLx PISTE ZEOLITE	125 669,00	29 322,77	125 669,00	54 456,57
	2017012.00	AMENAG.TALUS TK GERATS	14 593,89	8 999,56	14 593,89	10 458,95
	2017031.00	TOILETTES SECHES TS GERATS	6 749,00	1 574,77	6 749,00	2 924,57
	2017104.00	TETE DES SAIX TERRASSEMENT	434 781,05	403 984,05	434 781,05	414 853,58
	2019010.00	PARAVALANCHES TOURMALINE ZONE2	31 982,30	26 118,88	31 982,30	29 317,11
	2019073.00	PARAVALANCHES 20 OMBRELLOS	70 599,20	64 715,93	70 599,20	70 599,20
	2019080.00	2 O'BELLx TETE PELOUSE	114 244,20	95 203,50	114 244,20	114 244,20
	2019080.01	2 O'BELLx TETE PELOUSE	104 616,40	87 180,33	0,00	0,00
	2020003.00	ETUDE SECURISATION COMBE	1 750,00	1 750,00	0,00	0,00
Total SERVICE DES PISTES			1 024 897,69	757 083,00	918 531,29	738 596,87
SERVICE INFORMATIQUE	12015046.00	NOEUDS INFO CAISSES GV	1 193,96	39,81	1 193,96	278,60
	12015046.01	NOEUDS INFO CAISSES GV	704,00	23,47	704,00	164,27
	2016034.00	EHELLE/PYLONES RADIOS VERET	2 235,80	0,00	2 235,80	124,23
	2017072.00	CAMERA GV G2	1 240,68	537,62	1 240,68	785,76
	2018115.00	BAIE INFORMATIQUE 42U	4 479,05	1 741,88	4 479,05	3 234,88
	2018116.00	CLIMATISEURS PANORAMIS	6 922,17	5 653,10	6 922,17	6 345,32
	2019041.00	ECRAN+PORTIQUE ADV	984,95	383,05	984,95	711,36
Total SERVICE INFORMATIQUE			17 760,61	8 378,93	17 760,61	11 644,42
SIGNALETIQUE	12010011.00	PORTIQUE RM 4PLACES TSF GERATS	1 900,00	0,00	1 900,00	0,00
	12015004.00	POLYMOBYL TAPIS BISSAC	1 995,00	0,00	1 995,00	66,50
	12015038.00	LUMIPLAN G2 TS GRAND VANS	22 946,02	764,88	22 946,02	5 354,08
	2019050.00	PORTIQUE G1 LES GERATS	15 540,00	9 842,00	15 540,00	12 950,00
	2019111.00	SIGNALETIQUE VERNANT	20 576,78	17 147,32	20 576,78	20 576,78
	2019141.01	MASSIFS POUR PORTIQUES RM	2 467,63	2 056,36	2 467,63	2 467,63
	2019141.03	PORTIQUES RM	16 200,45	13 500,37	0,00	0,00
	2020009.00	SIGNALETIQUE PANNEAU VERET	436,35	363,63	0,00	0,00
Total SIGNALETIQUE			82 062,23	43 674,56	65 425,43	41 414,99
TAPIS BISSAC	12010051.00	TAPIS BISSAC	123 092,09	42 394,35	123 092,09	50 600,90
	12010051.01	TAPIS BISSAC	22 554,20	7 767,92	22 554,20	9 271,61
	2017070.00	COUVERTURE TAPIS BISSAC	11 671,62	10 245,01	11 671,62	11 023,16
	2017070.01	COUVERTURE TAPIS BISSAC	1 283,33	1 112,21	1 283,33	1 197,77
	2017070.02	COUVERTURE TAPIS BISSAC	4 589,30	4 419,34	0,00	0,00
	2018063.00	TAPIS BISSAC	73 995,80	64 951,42	73 995,80	69 884,72
	2018063.01	TAPIS BISSAC	160 183,48	140 604,52	160 183,48	151 283,95
	2018063.02	TAPIS BISSAC	116 806,45	102 529,39	116 806,45	110 316,88
	2020004.00	FINITION ZONE BISSAC	4 787,60	3 457,72	0,00	0,00
	2020060.00	FLAP CADENSEUR BISSAC	2 863,68	2 575,72	0,00	0,00
	RANSEP048.00	TERRAIN BISSAC	320,33	320,33	320,33	320,33
Total TAPIS BISSAC			522 147,88	380 377,93	509 907,30	403 899,32
TELESIEGE DIAMANT NOIR (PLATE)	12013011.00	TSF DIAMANT NOIR	32 830,00	23 637,60	32 830,00	24 950,80
	12013017.00	TSF DIAMANT NOIR	230 452,00	167 461,79	230 452,00	176 679,87
	12013017.01	TSF DIAMANT NOIR	1 618 889,86	1 165 600,73	1 618 889,86	1 230 356,32

12013017.02	TSF DIAMANT NOIR	7 494,00	3 996,66	7 494,00	4 496,28	
12013017.03	TSF DIAMANT NOIR	3 362,12	1 793,07	3 362,12	2 017,22	
12013017.04	TSF DIAMANT NOIR	17 106,06	12 316,38	17 106,06	13 000,62	
12013017.05	TSF DIAMANT NOIR	18 790,48	13 529,14	18 790,48	14 280,76	
12013017.06	TSF DIAMANT NOIR	63 573,99	33 904,63	63 573,99	38 143,11	
12013017.07	TSF DIAMANT NOIR	63 763,08	34 005,52	63 763,08	38 256,60	
12013017.08	TSF DIAMANT NOIR	80 344,95	42 848,75	80 344,95	48 205,35	
12013017.09	TSF DIAMANT NOIR	227 805,57	121 490,97	227 805,57	136 678,77	
12013017.10	TSF DIAMANT NOIR	50 902,99	36 650,15	50 902,99	38 686,27	
12013017.11	TSF DIAMANT NOIR	35 658,80	19 017,21	35 658,80	21 394,58	
12013017.12	TSF DIAMANT NOIR	53 024,47	28 278,49	53 024,47	31 813,63	
12013017.13	TSF DIAMANT NOIR	21 127,00	0,00	21 127,00	0,00	
12013017.14	TSF DIAMANT NOIR	10 563,00	5 633,32	10 563,00	6 337,56	
12013017.15	TSF DIAMANT NOIR	23 580,00	12 575,44	23 580,00	14 147,52	
12013017.16	TSF DIAMANT NOIR	29 220,00	0,00	29 220,00	0,00	
12013017.17	TSF DIAMANT NOIR	0,00	0,00	20 690,00	0,00	
12013017.18	TSF DIAMANT NOIR	4 612,00	2 459,64	4 612,00	2 767,12	
12013017.19	TSF DIAMANT NOIR	18 448,00	0,00	18 448,00	0,00	
12013017.20	TSF DIAMANT NOIR	7 510,00	4 005,17	7 510,00	4 505,86	
12013017.21	TSF DIAMANT NOIR	7 510,00	0,00	7 510,00	0,00	
12013017.23	TSF DIAMANT NOIR	215 388,44	155 079,66	215 388,44	163 695,20	
12013017.24	TS DIAMANT NOIR	11 100,00	9 082,00	11 100,00	9 586,50	
12013060.00	TSF DIAMANT NOIR	260 000,00	213 326,39	260 000,00	219 826,39	
12013060.01	TSF DIAMANT NOIR	168 098,35	139 381,54	168 098,35	143 584,00	
12014017.24	TERRASEMENT G2 DIAMANT NOIR	1 533,00	1 283,86	1 533,00	1 322,19	
12015073.00	SYSTEME DETECTION INCENDIE	3 700,00	0,00	3 700,00	370,00	
2019060.00	TS DN GI VEHICULES/PINCES	10 475,96	8 380,77	10 475,96	10 475,96	
2019060.01	TS DN GI VEHICULES/PINCES	37 050,03	29 640,02	37 050,03	37 050,03	
2020064.00	PROTECTION ENFANT TSF DN	8 056,50	8 056,50	0,00	0,00	
RANSEP001.00	TERRAIN TS PLATE	24 431,75	24 431,75	24 431,75	24 431,75	
RANSEP002.00	TS PLATE	342 186,68	0,00	342 186,68	0,00	
RANSEP003.00	TS PLATE	16 933,89	0,00	16 933,89	0,00	
RANSEP004.00	TS PLATE	624 215,11	0,00	624 215,11	0,00	
RANSEP004.01	TS PLATE	148 286,00	0,00	148 286,00	0,00	
RANSEP004.02	TS PLATE	23 726,00	0,00	23 726,00	0,00	
RANSEP004.03	TS PLATE	31 305,00	0,00	31 305,00	0,00	
RANSEP004.04	TS PLATE	31 305,00	0,00	31 305,00	0,00	
RANSEP004.05	TS PLATE	30 896,00	0,00	30 896,00	0,00	
RANSEP004.06	TS PLATE	72 496,00	0,00	72 496,00	0,00	
RANSEP004.08	TS PLATE	156 195,00	0,00	156 195,00	0,00	
RANSEP004.09	TS PLATE	33 612,00	0,00	33 612,00	0,00	
RANSEP005.00	TS PLATE	55 479,39	0,00	55 479,39	0,00	
Total TELESIEGE DIAMANT NOIR (PLATE)		4 933 038,47	2 317 867,15	4 945 671,97	2 457 060,26	
TELESIEGES - GRAND VANS	12001032.00	TSD GRANDS VANS	3 315 868,18	685 418,45	3 315 868,18	818 045,00

12001032.01	TSD GRANDS VANS	328 690,00	0,00	328 690,00	0,00
12001032.02	TSD GRANDS VANS	45 733,00	0,00	45 733,00	0,00
12001032.03	TSD GRANDS VANS	38 731,00	8 006,11	38 731,00	9 555,25
12001032.04	TSD GRANDS VANS	38 731,00	8 006,11	38 731,00	9 555,25
12001032.05	TSD GRANDS VANS	56 798,00	0,00	56 798,00	0,00
12001032.06	TSD GRANDS VANS	239 233,00	0,00	239 233,00	0,00
12001032.07	TSD GRANDS VANS	5 181,34	1 071,03	5 181,34	1 278,27
12001032.08	TSD GRANDS VANS	380 620,00	0,00	380 620,00	0,00
12001032.10	TSD GRANDS VANS	289 575,00	0,00	289 575,00	0,00
12001032.11	TSD GRANDS VANS	345 824,00	0,00	345 824,00	0,00
12001032.30	TSD 8 GRANDS VANS	13 370,56	2 763,80	13 370,56	3 298,59
12001032.40	TSD GRAND VANS	130 663,21	27 009,14	130 663,21	32 235,35
12001032.50	TSD 8 GRANDS VANS	4 712,68	974,14	4 712,68	1 162,64
12001032.51	TSD 8 GRANDS VANS	1 900,00	392,73	1 900,00	468,73
12005080.00	BATTERIE CONDENSATEUR	16 589,61	0,00	16 589,61	0,00
12007048.00	TOILETTE BIO	0,00	0,00	3 432,00	0,00
12010029.00	TSD GRAND VANS	118 014,82	40 645,66	118 014,82	48 513,71
12010029.01	TSD GRAND VANS	16 325,08	5 441,18	16 325,08	6 529,57
12013003.00	DISPOSITIF DE NON DEBARQUEMENT	2 159,44	0,00	2 159,44	0,00
12013004.00	GUILLOTINE G2 TSD GRANDS VANS	18 000,00	3 900,00	18 000,00	5 700,00
12014080.00	CABLE TSD GRAND VANS	47 790,20	36 639,14	47 790,20	38 550,75
12015026.00	TS GRAND VANS GARE MOTRICE/VEH	16 682,80	8 341,40	16 682,80	10 009,68
12015026.01	TS GRANDS VANS GARE MOTRICE/VE	384 320,64	192 160,34	384 320,64	230 592,40
12015026.02	TS GV GI GARE/LIGNES/VEHICULES	2 225,00	1 589,28	2 225,00	1 907,14
12015027.00	RENOV LANCEURS/RALENTISSEURS	47 660,84	24 624,78	47 660,84	29 390,86
12015061.02	FREEMAN G1 TS GV	8 350,00	278,33	8 350,00	1 948,33
2016037.00	GI TSD GDS VANS STATION RETOUR	3 532,54	1 962,54	3 532,54	2 355,04
2016037.01	GI STATION RETOUR TSD G VANS	62 218,91	34 566,35	62 218,91	41 479,49
2017001.00	FREEMAN+COFFRET G2 TS GV	7 360,00	1 717,33	7 360,00	3 189,33
2017010.00	REPRISE TGBT TS GV	24 985,80	15 407,91	24 985,80	17 906,49
2018139.00	PORTES GARE G1 ET G2 GV	5 660,00	4 622,33	5 660,00	5 188,33
2018142.00	VARIATEUR TS GV	72 575,90	67 253,66	72 575,90	70 156,70
2019068.00	PROTECTION ENFANTS TSD GV	14 206,50	11 838,75	14 206,50	14 206,50
2020014.00	FIRETRET G1 GV	14 603,47	12 169,56	0,00	0,00
2020014.01	FIRETRET G1 GV	2 688,34	2 400,30	0,00	0,00
Total TELESIEGES - GRAND VANS		6 121 580,86	1 199 200,35	6 107 721,05	1 403 223,40
TELESIEGES - CORBALANCHE					
12001044.00	TSF CORBALANCHE	822 243,64	137 089,10	822 243,64	169 975,99
12001044.01	TSF CORBALANCHE	160 104,00	0,00	160 104,00	0,00
12001044.02	TSF CORBALANCHE	19 213,00	0,00	19 213,00	0,00
12001044.03	TSF CORBALANCHE	33 800,00	5 635,37	33 800,00	6 987,25
12001044.04	TSF CORBALANCHE	33 800,00	5 635,37	33 800,00	6 987,25
12001044.05	TSF CORBALANCHE	40 039,00	0,00	40 039,00	0,00
12001044.06	TSF CORBALANCHE	39 273,00	0,00	39 273,00	0,00
12001044.08	TSF CORBALANCHE	120 434,00	0,00	120 434,00	0,00

12001044.09	TSF CORBALANCHE	52 270,00	8 714,73	52 270,00	10 805,35
12001044.10	TSF CORBALANCHE	81 831,00	0,00	81 831,00	0,00
12001044.11	TSF CORBALANCHE	100 483,00	0,00	100 483,00	0,00
12001044.20	TSF CORBALANCHE	8 628,61	1 438,69	8 628,61	1 783,80
12001044.30	TSF CORBALANCHE	23 033,41	3 840,20	23 033,41	4 761,46
12001044.50	TSF CORBALANCHE GROS OEUVRE	132 696,75	22 123,96	132 696,75	27 431,37
12005079.00	BATTERIE CONDENSATEUR	3 089,61	0,00	3 089,61	0,00
12008019.00	POSTE DE TRANSFO CORBALANCHE	19 547,63	10 321,10	19 547,63	11 103,01
12011036.00	SIMULATEUR DE CHARGE	5 830,00	680,17	5 830,00	1 263,17
12011036.01	SIMULATEUR DE CHARGE COMPLEMEN	800,00	93,33	800,00	173,33
12011081.00	CHAUFFAGE TAPIS TS CORBALANCHE	99,44	0,00	99,44	0,00
12012014.00	CHENEUX TS CORBALANCHE	1 136,80	113,68	1 136,80	227,36
12012040.00	CHAUFFAGE TAPIS TS CORBALANCHE	58,90	0,00	58,90	0,00
12013024.00	GI LIGNE SONDAGE TS CORBALANCH	48 476,45	14 542,90	48 476,45	19 390,55
12013024.01	GI LIGNE SONDAGE TS CORBALANCH	211,31	63,40	211,31	84,53
12013038.00	ARMOIRE COMMANDE TS CORBALANCH	31 724,50	17 271,52	31 724,50	19 386,59
12013038.01	ARMOIRE COMMANDE TS CORBALANCH	29 228,50	15 912,65	29 228,50	17 861,31
12014023.00	GI CORBALANCHE	168 363,22	67 345,30	168 363,22	84 181,62
12014023.01	GI TS CORBALANCHE	10 006,14	4 002,48	10 006,14	5 003,09
2017045.00	FREEMAN+COFFRET G1 TS CORBALAN	10 804,00	2 520,93	10 804,00	4 681,73
2020066.00	PROTECTION ENFANT TSF CORBALA	5 965,50	5 965,50	0,00	0,00
Total TELESIEGES - CORBALANCHE		2 003 191,41	323 310,38	1 997 225,91	392 088,76
TELESIEGES - DESERT BLANC					
12011028.00	TSD DESERT BLANC	49 043,25	31 387,68	49 043,25	33 349,41
12011028.01	TSD DESERT BLANC	2 036 438,07	1 303 320,39	2 036 438,07	1 384 777,91
12011028.02	REDUCTEUR TSD DESERT BLANC	236 609,87	94 636,85	236 609,87	110 411,63
12011028.03	MOTEUR ELECTRIQUE TSD DESERT B	36 380,96	14 551,28	36 380,96	16 976,80
12011028.04	POULIE MOTRICE TSD DESERT BLAN	84 823,44	54 286,98	84 823,44	57 679,92
12011028.05	POULIE RETOUR DESERT BLANC	76 450,30	48 928,21	76 450,30	51 986,22
12011028.06	LIGNE DE SECURITE DESERT BLAN	102 005,89	40 799,32	102 005,89	47 600,05
12011028.07	ARMOIRE DE PUISSANCE DESERT BL	136 758,38	54 699,26	136 758,38	63 816,94
12011028.08	ARMOIRE DE COMMANDE	136 758,38	54 699,26	136 758,38	63 816,94
12011028.09	BALANCIERS DESERT BLANC	294 952,05	117 972,00	294 952,05	137 636,45
12011028.10	CABLE TSD DESERT BLANC	121 113,58	77 512,72	121 113,58	82 357,26
12011028.11	PINCES DESERT BLANC	289 067,35	115 618,27	289 067,35	134 890,39
12011028.12	VEHICULES DESERT BLANC	433 601,03	173 427,41	433 601,03	202 335,59
12011028.13	TSD DESERT BLANC	1 829 572,66	1 170 926,47	1 829 572,66	1 244 109,38
12011028.14	GI TSD DESERT BLANC	225 460,00	90 177,22	225 460,00	105 208,64
12011028.20	TS DESERT BLANC ETUDES GEOTECH	18 978,39	12 905,27	18 978,39	13 664,41
12011028.21	TSD DESERT BLANC COMPLEMENT	2 948,00	2 021,43	2 948,00	2 147,78
12011080.00	EMBARQUEMENT SYNTHETIQUE	1 242,00	0,00	1 242,00	0,00
12011082.00	MODIF POSTE TRANSFO DESERT	744,39	86,84	744,39	161,28
12012008.00	POSTE TRANSFO TSD DESERT BLANC	9 303,36	1 085,36	9 303,36	2 015,70
12012015.00	MOBILIER TS DESERT BLANC	7 260,98	0,00	7 260,98	0,00
12012016.00	RACCORD EAU ET ELEC DESERT BLA	6 500,00	1 408,33	6 500,00	2 058,33

12012039.00	POSTE ET LIGNE HT	14 262,05	3 090,08	14 262,05	4 516,29
12012039.01	POSTE ET LIGNES HT DESERT BLAN	319,66	69,23	319,66	101,20
12012062.00	BACHE PROTECTION TSD DESERT BL	5 144,35	0,00	5 144,35	0,00
12012078.00	GUERITE TSD DESERT BLANC	2 867,86	0,00	2 867,86	0,00
12012078.01	GUERITE TSD DESERT BLANC	1 905,95	0,00	1 905,95	0,00
12012103.00	TSD DESERT BLANC GRAMARI	8 464,88	987,55	8 464,88	1 834,04
12014026.00	TS DESERT BLANC PINCES	7 782,51	0,00	7 782,51	0,00
12014026.01	TS DESERT BLANC PINCES	7 066,51	0,00	7 066,51	0,00
2017031.01	TOILETTES SECHES G2TS DESERT B	6 609,00	1 542,10	6 609,00	2 863,90
2017055.00	LIGNE DE VIE CHALET TSD DB	9 269,00	2 621,07	9 269,00	4 474,87
2019069.00	PROTECTION ENFANTS TSD DB	8 917,50	7 431,25	8 917,50	8 917,50
2019148.00	RIDEAUX METALLIQUES G1 TSD DB	2 520,00	2 310,00	2 520,00	2 520,00

Total TELESIEGES - DESERT BLANC

		6 211 141,60	3 478 501,83	6 211 141,60	3 782 228,83
--	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

TELESIEGES - DU LAC

12001043.00	TSD DU LAC	1 776 133,81	296 126,90	1 776 133,81	367 166,10
12001043.01	TSD DU LAC	160 104,00	0,00	160 104,00	0,00
12001043.02	TSD DU LAC	19 213,00	0,00	19 213,00	0,00
12001043.03	TSD DU LAC	26 684,00	4 448,86	26 684,00	5 516,13
12001043.04	TSD DU LAC	33 800,00	5 635,37	33 800,00	6 987,25
12001043.05	TSD DU LAC	39 458,00	0,00	39 458,00	0,00
12001043.06	TSD DU LAC	78 273,00	0,00	78 273,00	0,00
12001043.08	TSD DU LAC	123 458,00	0,00	123 458,00	0,00
12001043.09	TSD DU LAC	53 564,00	8 930,56	53 564,00	11 072,93
12001043.10	TSD DU LAC	116 698,00	0,00	116 698,00	0,00
12001043.11	TSD DU LAC	110 017,00	0,00	110 017,00	0,00
12001043.20	TSD DU LAC	11 757,63	1 960,37	11 757,63	2 430,63
12001043.30	TSD LAC	5 368,23	895,03	5 368,23	1 109,74
12001043.40	TSD DU LAC	23 033,42	3 840,21	23 033,42	4 761,47
12001043.50	TSD DU LAC	292 608,81	48 785,35	292 608,81	60 488,69
12005077.00	BATTERIE CONDENSATEUR	3 089,62	0,00	3 089,62	0,00
12007043.00	ARMOIRE COUPE FEU	2 556,00	0,00	2 556,00	0,00
12008038.00	CHALET POSTE A FUEL G1 LAC	27 621,01	0,00	27 621,01	0,00
12008038.01	CHALET POSTE A FUEL G1 LAC	403,54	0,00	403,54	0,00
12013025.00	GI LIGNE SONDAGE TS DU LAC	41 994,23	12 598,29	41 994,23	16 797,71
12014024.00	GI TS LAC	144 131,84	57 652,76	144 131,84	72 065,94
12014024.01	GI TS LAC	20 154,56	8 061,80	20 154,56	10 077,26
12014035.00	CABLAGE DOMESTIQUE TS LAC	8 285,93	0,00	8 285,93	276,18
12014035.01	CABLAGE DOMESTIQUE TS LAC	34,74	0,00	34,74	1,15

Total TELESIEGES - DU LAC

		3 118 442,37	448 935,50	3 118 442,37	558 751,18
--	--	---------------------	-------------------	---------------------	-------------------

TELESIEGES - LES GERATS

12006012.00	TSF LES GERATS	21 479,98	11 341,42	21 479,98	12 200,62
12006012.01	TSF LES GERATS	13 406,30	7 078,55	13 406,30	7 614,80
12006012.03	TSF LES GERATS	140 387,84	74 123,71	140 387,84	79 739,22
12006012.04	TSF LES GERATS	3 912,00	2 065,54	3 912,00	2 222,02
12006012.05	TSF DES GERATS	938 710,16	495 638,92	938 710,16	533 187,33
12006012.09	TSF DES GERATS	68 130,93	15 985,55	68 130,93	20 527,84

12009013.00	TSF LES GERATS REDUCTEUR	65 084,01	13 882,04	65 084,01	18 221,19	
12009014.00	TSF LES GERATS MOTEUR ELECTRIQ	26 310,32	5 611,82	26 310,32	7 365,93	
12009015.00	TSF LES GERATS POULIE MOTRICE	17 084,55	9 020,66	17 084,55	9 704,04	
12009016.00	TSF LES GERATS POULIE RETOUR	17 084,55	9 020,66	17 084,55	9 704,04	
12009017.00	TSF LES GERATS LIGNE DE SECU.	15 119,86	3 224,99	15 119,86	4 233,03	
12009018.00	TSF LES GERATS ARMOIRE PUISS.	70 906,15	15 123,89	70 906,15	19 851,20	
12009019.00	TS LES GERATS ARMOIRE COMMANDE	70 906,15	15 123,89	70 906,15	19 851,20	
12009020.00	TSF LES GERATS BALANCIERS	148 685,96	31 713,86	148 685,96	41 626,75	
12009021.00	TSF LES GERATS CABLE	23 377,11	12 343,16	23 377,11	13 278,24	
12009022.00	TSF LES GERATS PINCES	171 343,61	36 546,55	171 343,61	47 970,03	
12009023.00	TSF LES GERATS VEHICULES	10 969,09	2 339,63	10 969,09	3 070,94	
12009024.00	TSF LES GERATS	12 269,66	0,00	12 269,66	0,00	
12009025.00	TSF LES GERATS GROS OEUVRE	207 326,68	109 468,46	207 326,68	117 761,53	
12011008.00	BACHE PROTECTION LES GERATS	1 983,80	0,00	1 983,80	0,00	
Total TELESIEGES - LES GERATS		2 044 478,71	869 653,30	2 044 478,71	968 129,95	
TELESIEGES - VERNANT	12001045.00	TSD VERNANT	1 916 940,15	319 602,95	1 946 940,15	402 475,57
	12001045.01	TSD VERNANT	160 104,00	0,00	160 104,00	0,00
	12001045.02	TSD VERNANT	25 617,00	0,00	25 617,00	0,00
	12001045.03	TSD VERNANT	26 684,00	4 448,86	26 684,00	5 516,13
	12001045.04	TSD VERNANT	33 800,00	5 635,37	33 800,00	6 987,25
	12001045.05	TSD VERNANT	43 299,00	0,00	43 299,00	0,00
	12001045.06	TSD VERNANT	0,00	0,00	152 989,00	0,00
	12001045.07	TSD VERNANT RAILS	0,00	0,00	0,00	0,00
	12001045.08	TSD VERNANT	173 802,00	0,00	173 802,00	0,00
	12001045.10	TSD VERNANT	162 239,00	0,00	162 239,00	0,00
	12001045.11	TSD VERNANT	163 324,00	0,00	163 324,00	0,00
	12001045.20	TSD VERNANT	4 687,81	781,51	4 687,81	969,01
	12001045.30	TSD VERNANT	24 024,56	4 005,49	24 024,56	4 966,39
	12001045.40	TSD VERNANT	25 381,74	4 231,81	25 381,74	5 246,99
	12001045.50	TSD VERNANT	250 192,02	41 713,47	250 192,02	51 720,28
	12005078.00	BATTERIE CONDENSATEUR	7 489,61	0,00	7 489,61	0,00
	12008036.00	TSD VERNANT CABLE	59 797,75	31 573,21	59 797,75	33 965,12
	12009033.00	TSD VERNANT TAPIS	138 000,00	38 328,35	138 000,00	47 528,81
	12009033.01	TSD VERNANT	1 200,00	333,33	1 200,00	413,33
	12011012.00	DRAINAGE G1 VERNANT	15 590,00	259,83	15 590,00	1 818,83
	12012064.00	FREEMAN G1 TSD VERNANT	5 949,20	0,00	5 949,20	0,00
	12013026.00	GI LIGNE SONDAGE TS VERNANT	88 512,71	26 553,82	88 512,71	35 405,09
	12014002.00	TOILETTE/VESTIAIRE VERNANT	13 181,10	4 174,02	13 181,10	5 492,13
	12014022.00	GI TS VERNANT	262 205,25	104 882,07	262 205,25	131 102,60
	12014022.01	GI TS VERNANT	50 449,69	20 179,87	50 449,69	25 224,84
	12014074.00	CABLAGE DOMESTIQUE TS VERNANT	9 416,18	0,00	9 416,18	313,86
	12015061.00	ARMOIRE COMMANDE TS VERNANT	32 100,00	21 756,14	32 100,00	23 896,25
	12015061.01	ARMOIRE COMMANDE TS VERNANT	73 547,54	49 847,72	73 547,54	54 751,13
	2019126.00	PASSAGE HANDICAPES	3 420,56	3 135,51	3 420,56	3 420,56

	2019147.00	EXTINCTION AUTO INCENDIE	4 867,93	4 056,61	4 867,93	4 867,93
	2020057.00	ARMOIRE PUISSANCE TS VERNANT	50 914,73	48 085,99	0,00	0,00
	2020065.00	PROTECTION ENFANT TSD VERNANT	6 457,50	6 457,50	0,00	0,00
	2020084.00	RAILS TSD VERNANT	54 250,00	54 250,00	0,00	0,00
	2020100.00	FLEXIBLES HYDROLIQUES	11 784,20	11 784,20	0,00	0,00
Total TELESIEGES - VERNANT			3 899 229,23	806 077,63	3 958 811,80	846 082,10
TELESKI - LA FORET	12014054.00	TK LA FORET	291 989,17	178 432,14	291 989,17	197 899,06
	12014054.01	TK LA FORET COMPLEMENT	161 250,64	98 538,92	161 250,64	109 289,50
	12014054.02	CHALET TK LA FORET	25 000,00	10 416,67	25 000,00	12 916,67
	12014054.07	TK LA FORET COMPLEMENT DCSA	22 050,00	14 789,70	22 050,00	16 403,10
	12016001.00	PURGE/GRILLAGE/ENGazonnement	46 125,00	23 831,25	46 125,00	28 443,75
Total TELESKI - LA FORET			546 414,81	326 008,68	546 414,81	364 952,08
TELESKI NOUVEAU BALACHA	12009036.00	CHALET TK BALLACHA G1	25 680,00	0,00	25 680,00	0,00
	12013023.00	TK BALLACHA	413 533,36	225 136,52	413 533,36	252 706,79
	12013023.01	TK BALACHA COMPLEMENT	4 708,09	3 458,92	4 708,09	3 651,10
	12014083.00	COFFRET ELECTRIQUE BML BALACHA	1 848,66	0,00	1 848,66	0,00
	12015016.00	PRACTICE ZONE DEBUTANT TK BALA	4 650,00	0,00	4 650,00	155,00
Total TELESKI NOUVEAU BALACHA			450 420,11	228 595,44	450 420,11	256 512,89
TERRAINS NUS FERME	RANSEP016.00	TERRAIN TS PERDRIX	2 159,67	2 159,67	2 159,67	2 159,67
	RANSEP027.00	TK DU PETIT BALACHA	621,02	621,02	621,02	621,02
Total TERRAINS NUS FERME			2 780,69	2 780,69	2 780,69	2 780,69
Total biens de retour Arâches			43 067 443,74	18 585 606,36	42 087 996,19	19 136 448,33
Biens de retour communs			5 522 942,54	1 314 322,16	5 513 332,30	1 476 771,83

Total délégation Arâches			43 248 582,82	18 676 247,61	42 239 422,32	19 209 364,15
Biens communs			10 841 069,02	2 807 109,25	10 161 912,54	2 673 452,65
Biens propres			117 068,77	2 047,01	163 141,43	4 398,00

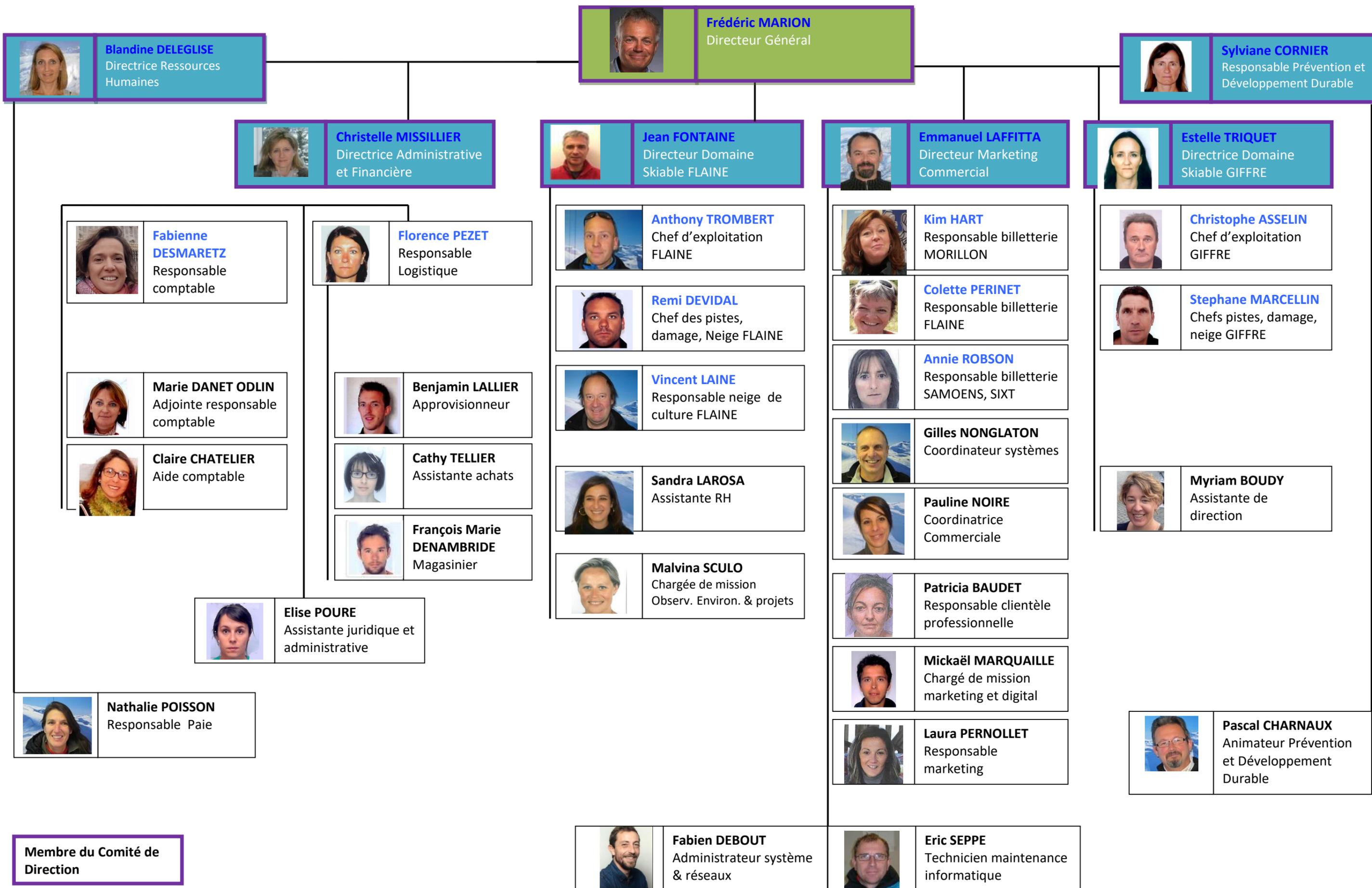


ANNEXE 4

➤ ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE GMDS



ORGANIGRAMME GENERAL – GRAND MASSIF DOMAINES SKIABLES





ANNEXE 5

➤ ACTIONS ET PROJETS MENES POUR LE COMPTE DE GMDS



En parallèle de son activité liée à l'exploitation des remontées mécaniques, GMDS prend part à un engagement personnel quand aux projets de développement de l'activité des stations sur les 4 saisons et à un engagement environnemental.

Pour la partie environnementale, depuis 2007 nous nous sommes engagés dans un projet de sensibilisation et d'étude de la faune et de la flore. Tout a débuté avec le domaine skiable de Flaine. Depuis, ce projet couvre à ce jour, un espace de 1 400 hectares répartis sur 5 communes, porté par notre marque « Grand Massif Durable » :

➤ **L'observatoire environnemental, c'est:**

- 👉 OBSERVER : recenser de manière exhaustive la biodiversité sous toutes ses formes (paysage, faune, flore, biotopes particuliers),
- 👉 COMPRENDRE : suivre son évolution,
- 👉 AGIR : trouver des solutions pour préserver ou remettre en état les terrains, pour préserver les zones sensibles référencées dans l'observatoire environnemental.



Avec l'aide des différents partenaires, les bureaux d'études AGRESTIS et KARUM ainsi que la Fédération de Chasse (FDC 74), chaque année de nouvelles actions sont menées au sein de ces larges territoires.



L'observatoire environnemental

La méthode :

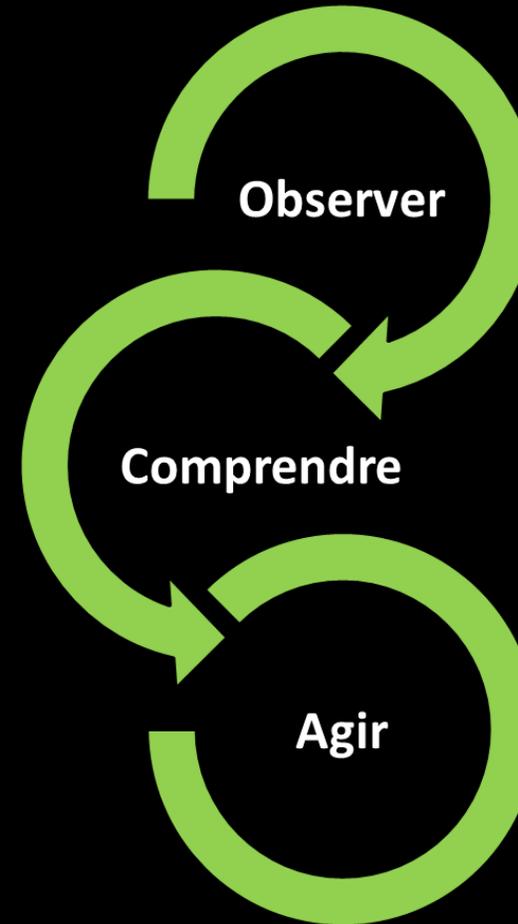
2007 : Création du 1^{er} observatoire environnemental à Flaine

2013 : Création des observatoires sur les territoires de Morillon, Samoëns et Sixt-Fer-à-Cheval

2016 : Création de l'observatoire sur le territoire des Carroz.



Aujourd'hui, 68% du domaine skiable est sous surveillance !



- **Inventaires et suivis**
 - Faune
 - Flore
 - Paysages
 - Géologie
 - Agriculture
- **Avec nos partenaires**
 - Accompagnement
 - Objectivité
 - Expertise
- **Au quotidien**
 - Éviter
 - Réduire
 - Compenser



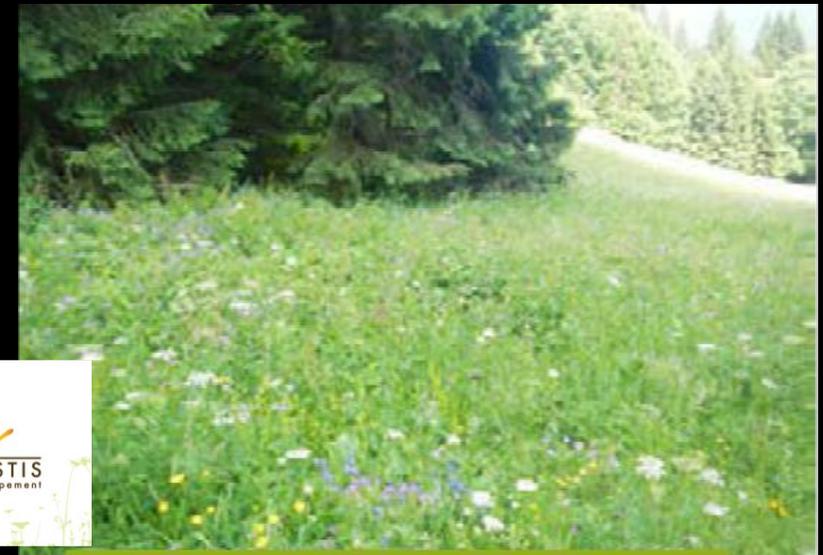
L'observatoire environnemental

Grand Massif Domaines Skiabiles et ses partenaires diffusent chaque année un compte-rendu des observations marquantes auprès des acteurs locaux dont voici un extrait pour l'année 2019.

Cette année, le bureau d'étude **KARUM** a fait ressortir dans son étude, deux groupes faunistiques étant les plus sensibles : les oiseaux et les papillons diurnes. Ces méthodes sont liées à deux programmes de sciences participatives coordonnées au plan national par le Muséum National d'Histoires Naturelles.

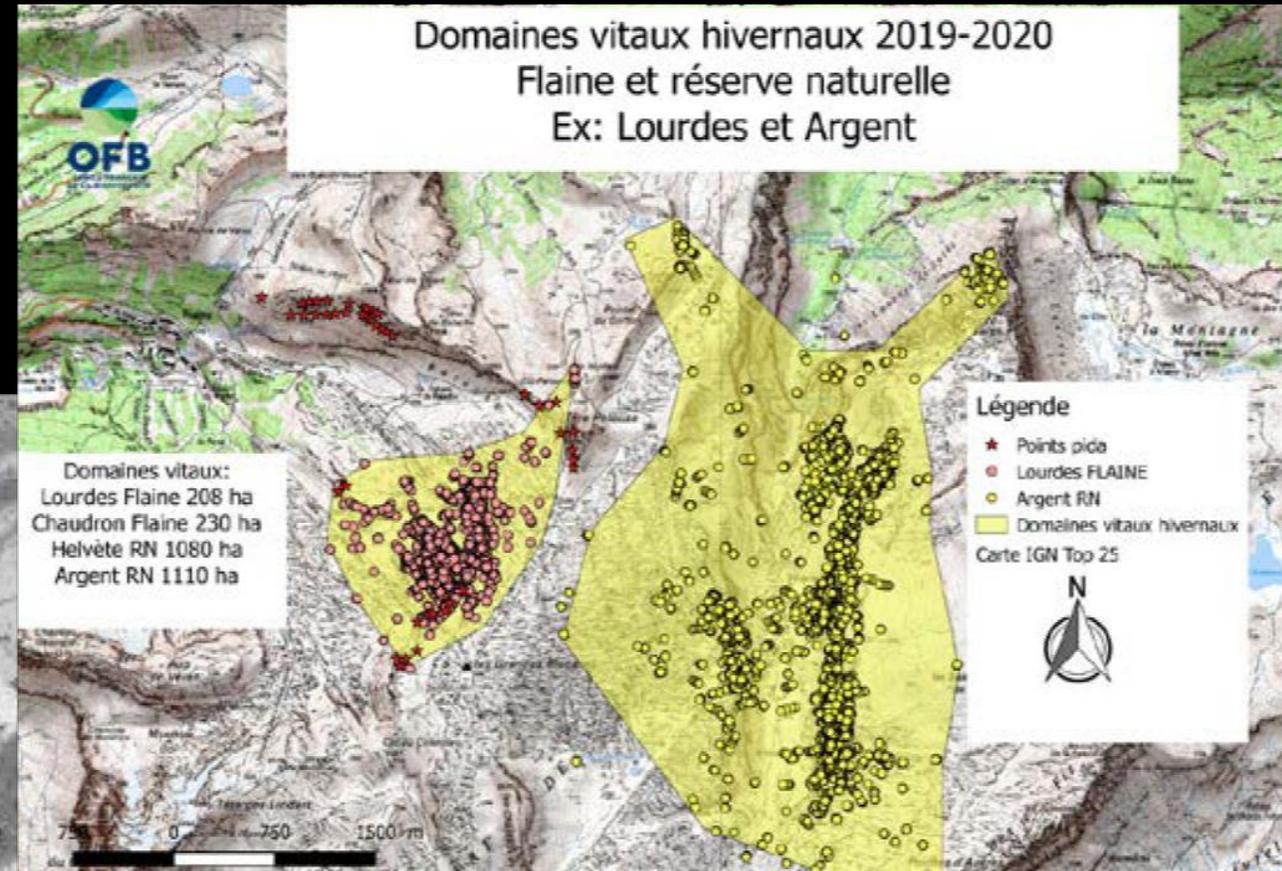
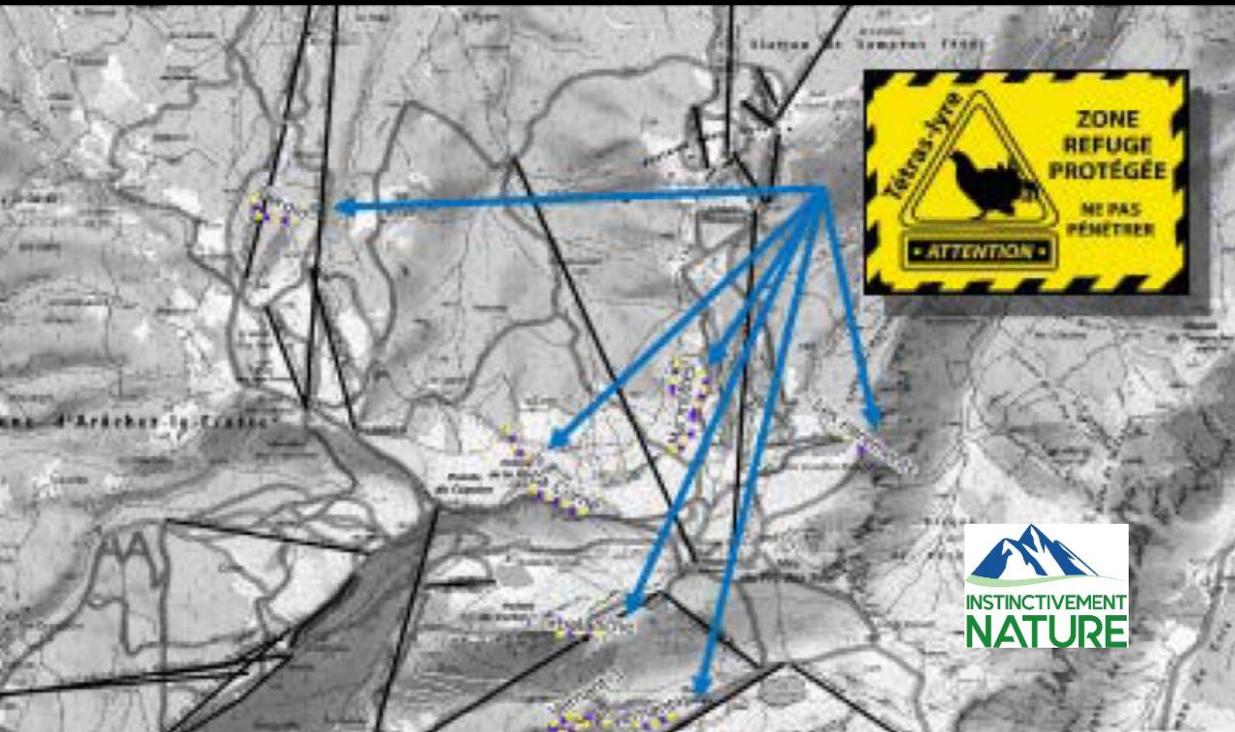


Dans son rendu, le bureau **AGRESTIS** a mis en avant la gestion du pastoralisme côté Giffre en s'appuyant sur l'aménagement de la combe de Coulouvrier. La connaissance du territoire a permis de proposer la mise en place d'actions permettant ainsi aux deux alpagistes de maintenir leurs pâturages.



L'observatoire environnemental

Dans son rendu, la **Fédération de Chasse (FDC 74)** a soulevé l'importance des zones d'hivernage des tétras lyre sur le territoire.



L'Office Français de la Biodiversité a mis en avant la notion de partage du territoire entre les infrastructures et les activités humaines. Sur cette carte sont exposés les zones PIDA et les zones de vies des lagopèdes recensés sur le territoire de Flaine.



➤ **Origine Grand Massif (OGM)**, un territoire de talent 100% produits locaux ! Le but d'OGM est de promouvoir les produits et les savoir-faire du Grand-Massif et de la Haute-Savoie. Avec un ancrage territorial très fort, cette dynamique regroupe plus de 50 producteurs, artisans et autres talents, dont les productions locales sont conçues ou transformées majoritairement sur place, inscrites dans une démarche de développement durable du territoire, de qualité reconnue.

➤ Sur votre commune, quelques partenaires sont à ce jour recensés :

- La Machine à Coudre des Carroz,
- Airelle Couture,
- Chaud Devant (vente gamme techniques),
- Atelier Art et Nature (conception de projet artistique et d'activités pour classes découvertes),
- Chèvrerie de La Pierre à Laya,
- Le ferme de Ballancy.



➤ Diversification :

Consciente de l'évolution actuelle du marché, des nouvelles tendances et attentes de la clientèle, de l'impact météorologique, GMDS a souhaité développer d'autres compétences et ainsi être acteur de ces changements.

L'objectif étant de développer des activités complémentaires autres que le Ski/Glisse pure sur la partie hivernale et de proposer de nouvelles activités en toutes saisons.

En 6 mots clés :

- **Territoire** : Nous sommes acteurs du territoire !
- **Conceptualisation** : Travail mené depuis 2019 pour rechercher le champ des possibles
- **Partenaires** : CDA Management ; Acteurs du territoire
- **Opportunités** : Possibilité de se positionner sur d'autres activités en dehors de notre périmètre habituel
- **Faisabilité** : Etudes financières et techniques menées permettant ainsi de conforter certaines idées et d'en écarter d'autres
- **Déploiement** : Rétroplanning à partir de l'été 2021

GMDS est considéré comme projet pilote à l'échelle de la CDA. Le groupe se mobilise pour accéder à un financement des différentes actions malgré le contexte économique très difficile.



Projet de DIVERSIFICATION du Grand Massif

Diversification
Plan de développement

MOTS CLEFS

TERRITOIRE
CONCEPTUALISATION
PARTENAIRES
OPPORTUNITES
FAISABILITE
DEPLOIEMENT



Actualité – Mars 2021

SECTEUR DE SIXT



Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt en décembre 2020 du Chalet du Cirque Sixt-Fer-à-Cheval

**Candidature
Non
retenue**

RESTAURATION

BOUTIQUE

LOISIRS

OFFRE BOUTIQUE

souvenir du
su d'artisans et
caux*

Devenir un lieu de passage
incontournable du Grand Massif
pour les piétons et autres
itinéraires de balades (VTAE, etc.)

s'inscrire dans la démarche Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval
ement les paysages et les patrimoines, dans toutes leurs
onomique, agricole, etc.)
rs locaux* pour inciter les acteurs à travailler ensemble, avec la
service de la préservation des valeurs qui font l'esprit des lieux.

DE L'EXPLOITATION

ration, boutique et loisirs et sublimant les
e naturel et culturel de la Haute-Savoie



**EXEMPLE DE RECETTES
CARTE EVOLUTIVE**

Selon les Saisons

Note : les photos sont présentées à titre indicatif et ne composent en aucun cas la carte définitive.
Elle évoluera au cours des années en fonction des attentes et besoins des clients

**AMBIANCE INTÉRIEURE
ESPACE MEZZANINE**

CRÉATION D'UN ENDROIT
CHALEUREUX ET CONVIVAL.
PASSER UN MOMENT EN FAMILLE
OU ENTRE AMIS DANS NOS COINS
SALONS (COINS CANAPÉS DE 3.5
PERSONNES)

Notes :

- Les photos sont présentées à titre indicatif et ne composent en aucun cas la décoration définitive
- A ce stade, nous prévoyons d'augmenter l'espace mezzanine du D+1



PAUSES GOURMANDES

Toutes Saisons
en service continu

**OFFRE
APÉRITIF**

Note : les photos sont présentées à titre indicatif et ne composent en aucun cas la carte définitive.
Elle évoluera au cours des années en fonction des attentes et besoins des clients

SECTEUR DE FLAINE



Mise en exploitation juillet 2021

1 Des activités Vertigo Fly et Mountain Karts

➤ Déclaration de travaux préalable validée en 2019 (valable 2 ans)
➤ Exploitation Hiver/ Eté

➤ 15 karts

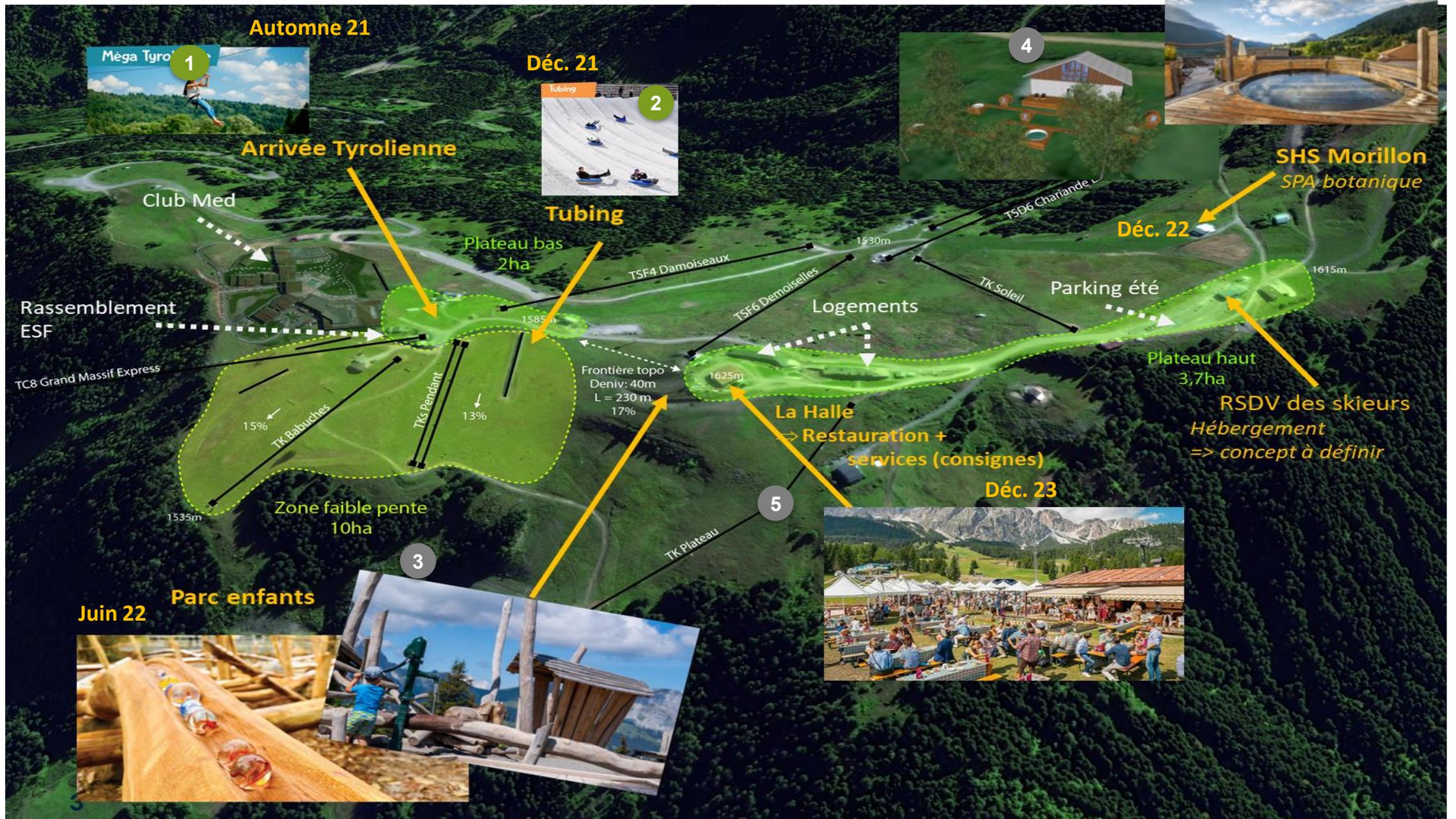


SECTEUR DE SAMOENS



Plateau des Saix – Synthèse du plan de développement

En terme d'expérience clients, de faisabilité technique



PROJET TYROLIENNE - SAMOENS

Longueur : 2551m

3^{ème} plus longue du monde

Dénivelé : 550m

Pente moyenne : 22%

Position descente: solo ou duo allongé

Câble : 2mm de diamètre

Projet estimé : 426 K€

+ Génie civil et ligne balisage : 150 K€ = 576 K€

Projection : décembre 2021





**Station départ & arrivée
similaires au projet**





Au plateau des Saix

En lien avec tapis Oratoire

Projet estimé : 29 K€
+ sécurisation filets en sus
+ Travaux publics en sus selon profil de pente

Projection Hiver : Décembre 2021



➤ **Concept :**
Un spa naturel,
ses bains nordiques et ses saunas extérieurs,
sa tisanerie,
au cœur d'un jardin botanique de montagne !

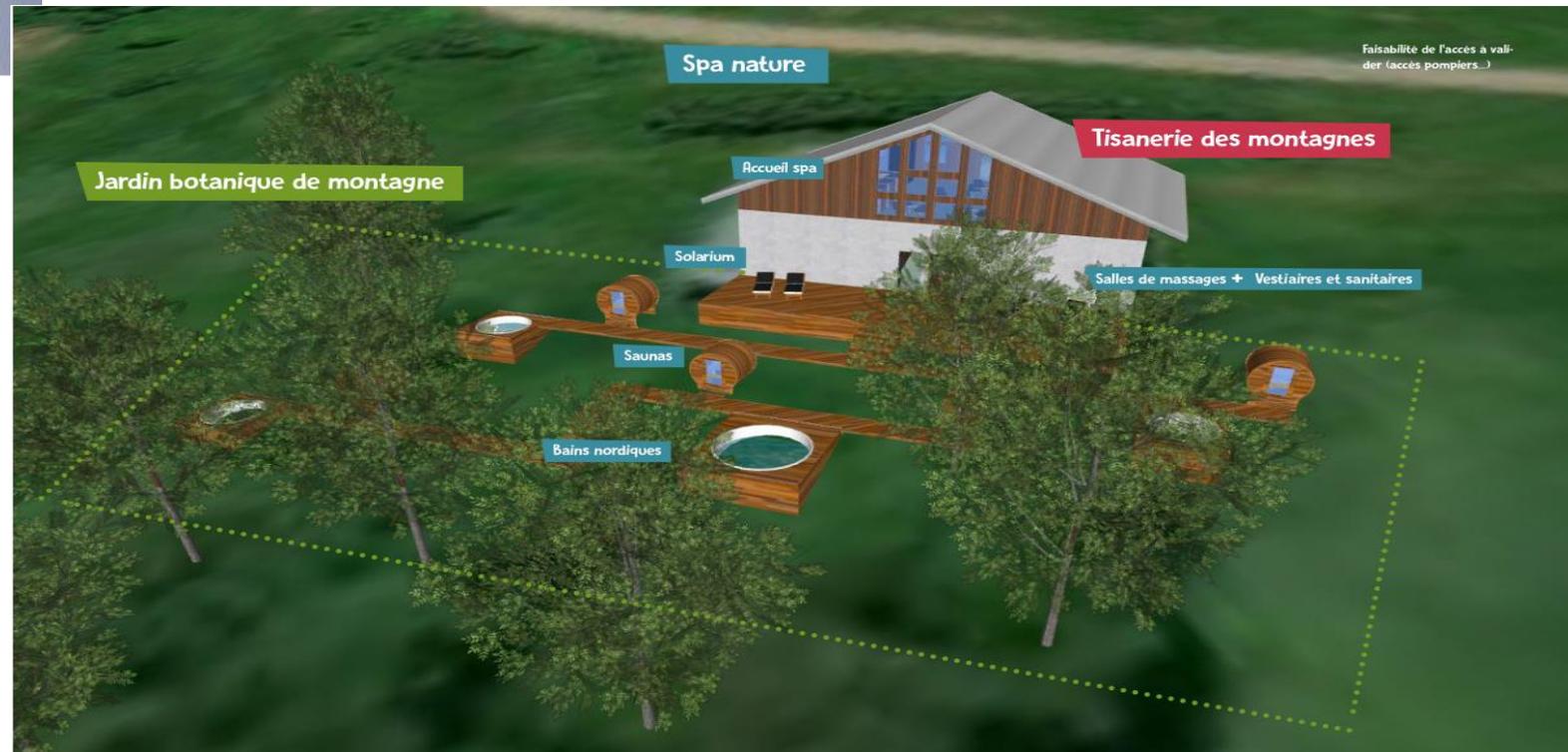
Propriétaire : Commune de Morillon

Lieu : Domaine Skiable de Samoëns

Objectif : Lieu Bien Être & Tisanerie

Diagnostic & chiffrage en cours : Ingelo

Projection : A définir



PROJET LE PARC DES ENFANTS – SAMOENS

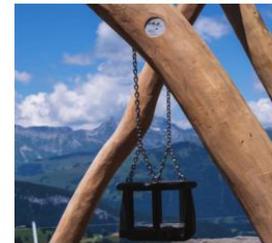
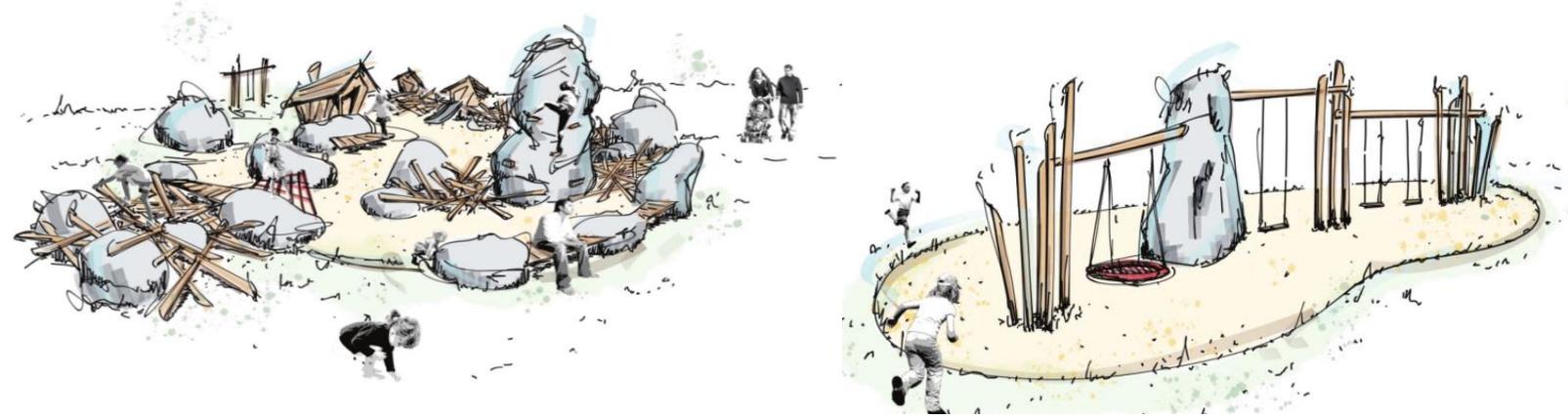
Sur le plateau des Saix

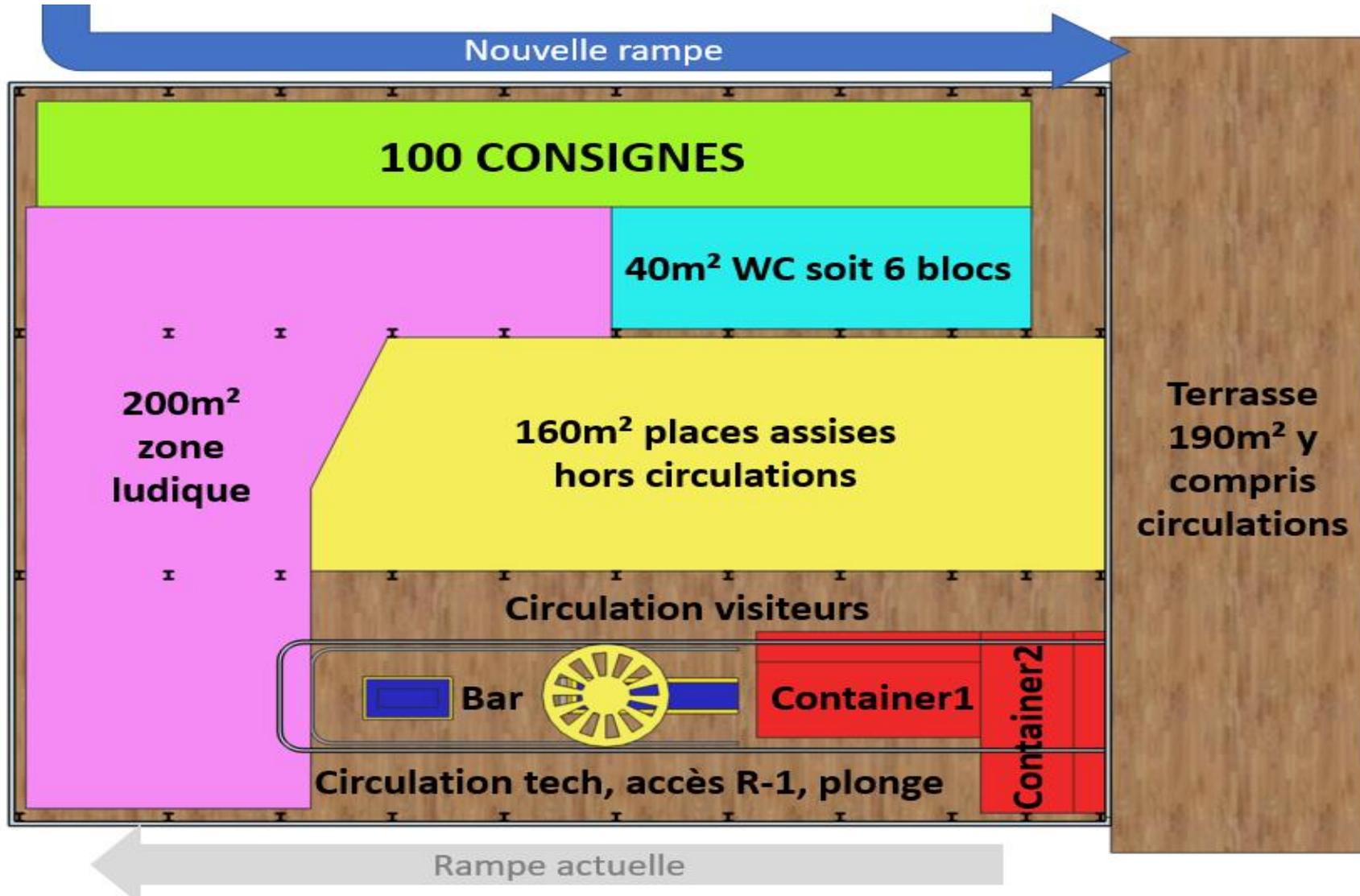
Prestataire retenu : KUKUK

Interfaces : Alpagiste

Projet estimé 395 K€

Projection : Juin 2022





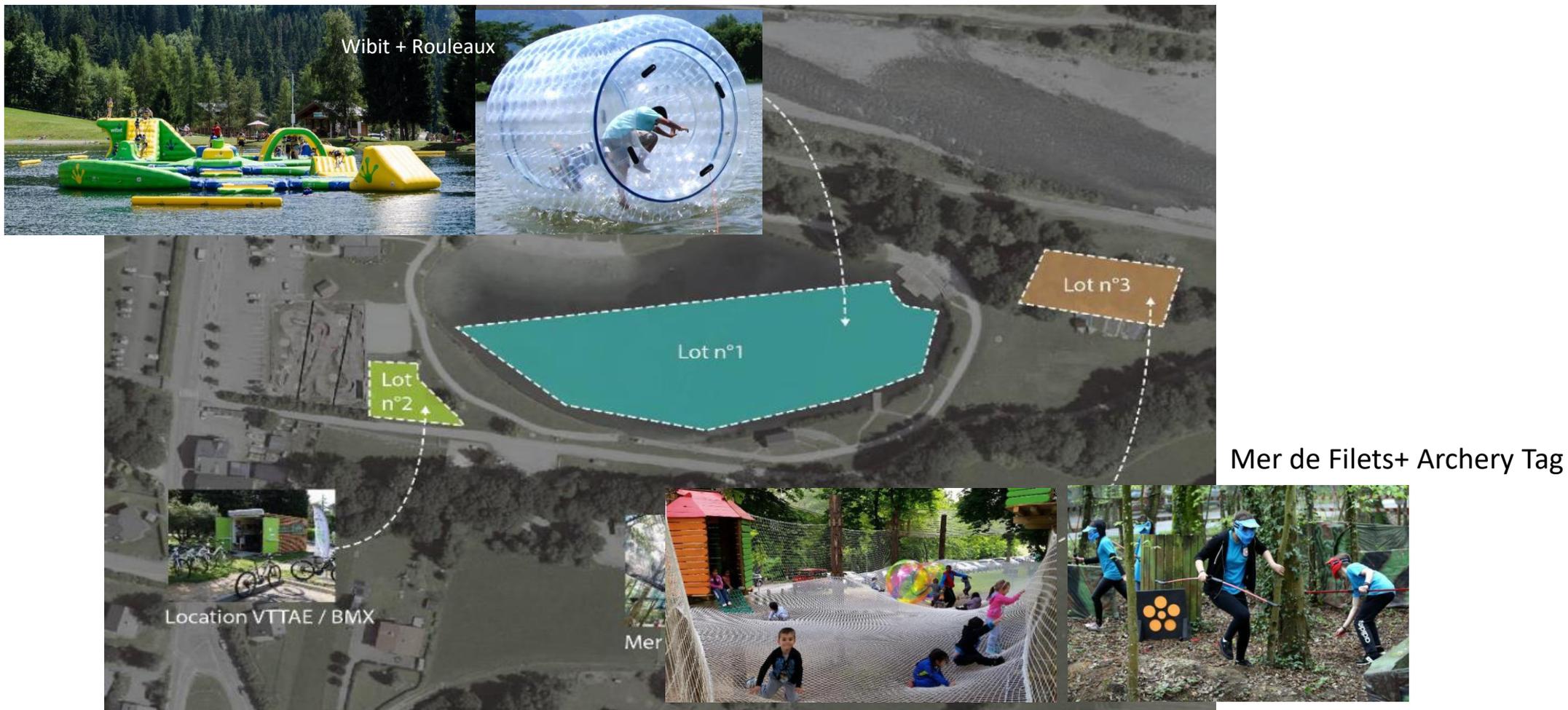
Réhabilitation de l'ancienne gare de la TC4 des Saix

Projection : 2023

SECTEUR DE MORILLON

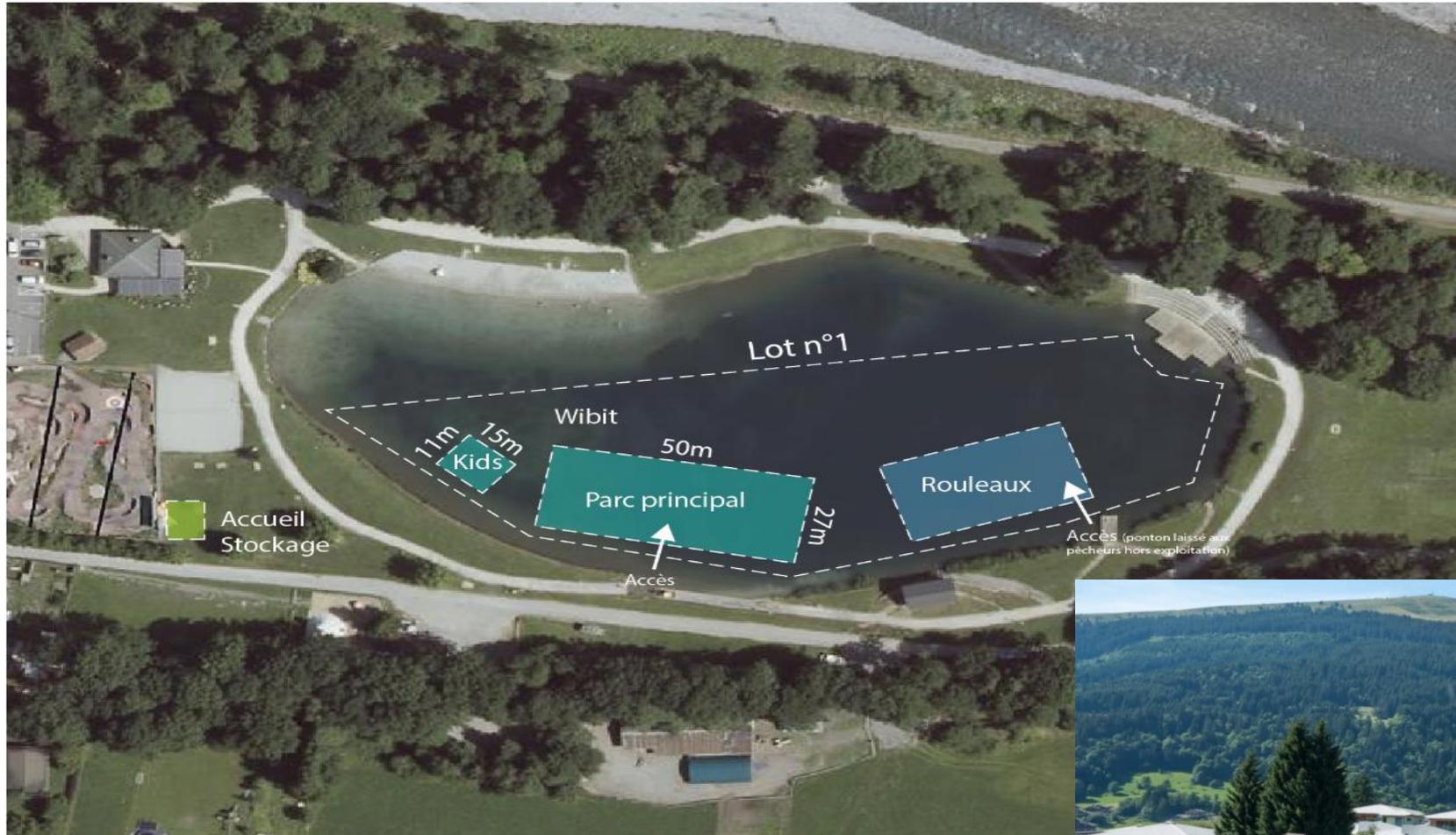


Activités du Lac Bleu pour l'été 2021 (décision AMI 8 avril 2021)



- Une offre construite afin de proposer des activités sur toutes les saisons
- Une offre qui participe à l'attractivité de l'ensemble de la base de loisirs, au bénéfice du territoire de Morillon et de ses habitants

PROJET WIBIT – LAC BLEU – MORILLON



Appel à manifestation d'intérêt

Retenue le 9/04/2021

Début d'exploitation : juillet 2021

Projet estimé en attente

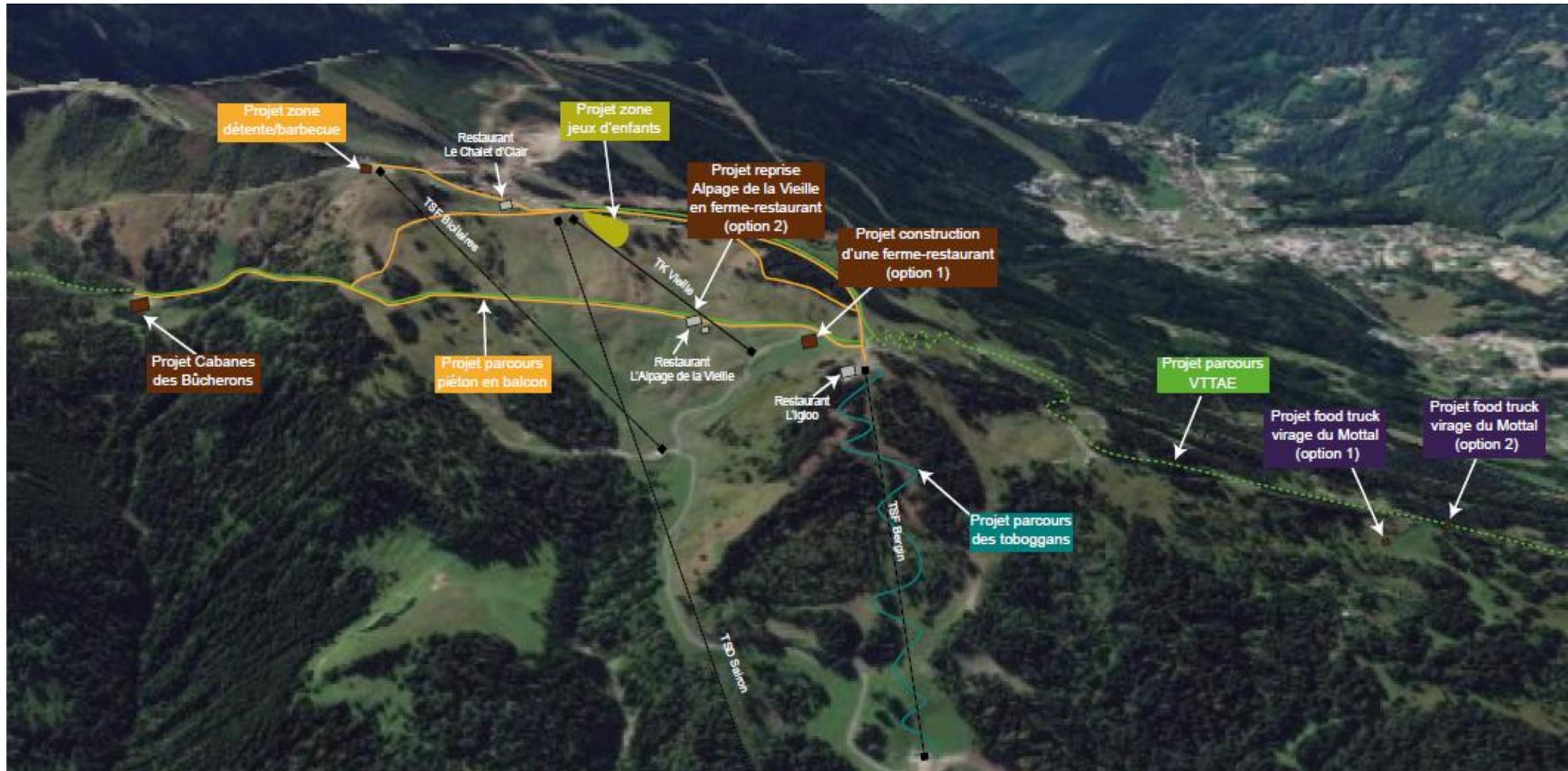
Projection : Juillet 2021



Exp : Les Gets

Synthèse du plan de développement en cours d'étude (1/2)

En terme d'expérience clients, de faisabilité technique et administrative



Synthèse du plan de développement en cours d'étude (2/2)

En terme d'expérience clients, de faisabilité technique et administrative





PASSION



CRÉATIVITÉ



EXPERTISE



EXPÉRIENCE

TOUTES NOS EXPÉRIENCES AU SERVICE DE LA VÔTRE



**– DOMAINE SKIABLE DES CARROZ –
REMONTEES MECANIKES & DOMAINE SKIABLE
DELEGATION D'ARACHES-LA-FRASSE**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
SAISON 2019/2020**

1^{ère} PARTIE : LES INDICATEURS DE FREQUENTATION

**2^{ème} PARTIE : LES INDICATEURS DE CONTINUTE DU
SERVICE**

3^{ème} PARTIE : LES ACTIONS TECHNIQUES REALISEES

**4^{ème} PARTIE : L'EVOLUTION FINANCIERE PREVISIONNELLE
DU DELEGATAIRE**

1^{ère} PARTIE : LES INDICATEURS DE FREQUENTATION

	N 2019/2020	N-1 2018/2019	Var N/N-1	N-2 2017/2018	Var N/N-2
Nombre de passages (1)	3 524 361	4 245 051	-16,98%	4 114 159	-14,34%
Nombre d'heures de fonctionnement (2)	10263	14 215	-27,80%	12 432	-17,45%
Passages / Heure (1) / (2)	343	299	14,99%	331	3,77%
Nombre de journées ski vendues	396 907	440 199	-9,83%	440 392	0
Encaissements bruts TTC (K€)	12 104	13 242	-8,59%	13 041	-7,18%
Encaissements après répartition (K€) TTC	11 213	12 224	-8,27%	12 256	-8,51%
Augmentation des tarifs	2,50	2,50	0,00%	2,50	0,00%

2^{ème} PARTIE : LES INDICATEURS DE CONTINUITÉ DU SERVICE

	N 2019/2020	N-1 2018/2019	N-2 2017/2018	N-3 2016/2017	N-4 2015/2016	Evolution N/N-1
Remontées mécaniques						
Débit horaire des remontées mécaniques	17 119	17 119	17 119	17 119	17 119	
Heures d'ouverture des remontées mécaniques	7 h/jour	7 h/jour	7 h/jour	7 h/jour	7 h/jour	
Pistes de ski						
Surface de pistes (ha)	157 ha	158 ha	158 ha	158 ha	158 ha	0
Heures de damage	4 390	6 137	6 724	4 600	6 088	-28%
Secours	397	454	465	333	382	-13%
Enneigement						
Enneigeurs	158	168	159	130	130	-6%
Production neige de culture (m ³ d'eau consommés)	122 867	120 109	107 218	121 000	126 500	2%
Heures de production neige de culture	31213	20 348	12 691	9 000	9 500	53%
Production neige de culture / heure (m ³ d'eau)	3,94	5,90	8,45	13,44	13,32	-33%

3^{ème} PARTIE : LES ACTIONS TECHNIQUES REALISEES

3.1 Les actions d'entretien (montant significatif)

K€ HT	N 2019/2020	N-1 2018/2019	N-2 2017/2018	N-3 2016/2017	Evolution N/N-1
Entretien remontées mécaniques	207	119	77	103	73,95%
Entretien aménagement de pistes	7	24	29	11	-70,83%
Entretien matériel de damage	28	34	33	26	-17,65%
Entretien enneigeurs	40	24	26	15	66,67%
Maintenance informatique	98	78	76	58	25,64%
Autres (matériel de transport, bureaux, divers)	64	35	26	44	82,86%
Total (1)	444	314	267	257	41,40%
Grosses réparations (2) (visites périodiques)	20	131	143	115	-84,73%

(1) Dépenses d'entretien significatives réalisées :

N- 2: 485 Assises GRON / MOLLIETS : 11 K€, télécommandes GRON SEIREL, 6 K€

N-1 : néant

N : remplacement moteur électrique TC Kédeuse pour 72 K€, prise en charge assurance 46 K€ comptabilisée en transfert de charges

(2) Sont comptabilisés dans ce poste, le coût des « grandes visites ». Au cours des trois derniers exercices, les principales visites obligatoires ont concerné :

N -2: GI télécabine 15 ans : 143 K€

N -1: GI télécabine 15 ans : 131 K€

N : finalisation GI télécabine 20 K€

3.2 Les investissements

a. Réalisations

K€ HT	N 2019/2020	N-1 2018/2019	N-2 2017/2018	N-3 2016/2017	N-4 2015/2016	évolution N/N-1
Investissements immobilisés	633	758	678	1503	1050	-16,49%
Investissements hors-bilan (location ou crédit-bail)	417	321	0	339	313	29,91%
Total	1050	1079	678	1842	1363	-2,69%
Loyers crédit-bail / locations financières	249	211	168	305	287	18,01%
Loyers Mairie	3 553	3 502	3 127	3 206	2 966	1,46%

b. Détail des investissements

Principaux investissements (K€)	N 2019/2020	N-1 2018/2019	N-2 2017/2018	N-3 2016/2017	N-4 2015/2016
Remontées mécaniques	85	293	26	422	73
Enneigement artificiel				150	156
Travaux des pistes	51	73	327	388	463
Matériel de transport	256	219	221	454	430
<i>Véhicules / Motoneiges</i>	<i>24</i>	<i>107</i>	<i>109</i>		<i>59</i>
<i>Chenillettes</i>	<i>232</i>	<i>112</i>	<i>112</i>	<i>454</i>	<i>371</i>
Bâtiments			20		
Autres Immobilisations Corporelles	241	173	79	62	218
<i>Matériel de bureau & info</i>	<i>103</i>	<i>118</i>	<i>20</i>	<i>21</i>	<i>80</i>
<i>vêtements de travail</i>	<i>8</i>	<i>28</i>	<i>49</i>	<i>13</i>	<i>69</i>
<i>Equipements Pistes</i>	<i>120</i>	<i>25</i>		<i>13</i>	<i>62</i>
<i>outillage</i>	<i>10</i>	<i>2</i>	<i>10</i>	<i>15</i>	<i>7</i>
Immobilisations incorporelles & fin.			5	27	23
TOTAL	633	758	678	1503	1363

4^{ème} PARTIE : L'EVOLUTION FINANCIERE PREVISIONNELLE DU DELEGATAIRE

Prévisionnel (K€)	2020/2021	2021/2022
Produits d'exploitation après répartition	5 700	11 025
Achats matières premières	-300	-500
Autres achats et charges externes	-3 700	-5 500
Impôts et taxes (y compris IS & TLM)	-160	-850
Charges de personnel	-1 900	-3 500
Dotations & reprises / exploitation	-650	-650
Résultat financier	-25	-25
Résultat exceptionnel	0	0
CAF	-1 035	0

Hypothèses retenues pour l'établissement de ce prévisionnel :

- ✓ Augmentation des tarifs : 2.5 % par an,
- ✓ Hausse de la fréquentation : 0 % par an,
- ✓ Prise en compte de la luge à compter de 2018/2019,



ARÂCHES | STATIONS
LA FRASSE | des **CARROZ**
& de **FLAINE**

Avenant n°1 au contrat de concession relatif à la réalisation et l'exploitation d'une tyrolienne

ENTRE :

La commune d'Arâches-la-Frasse, autorité organisatrice, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du **XX XXXX** 2021 ci-après dénommé « l'autorité organisatrice »,

D'UNE PART,

ET :

La Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques d'Arâches les Carroz (SOREMAC), société d'économie mixte au capital de 812 800,00 € dont le siège social est à 680 RTE DU TELECABINE 74300 ARACHES LA FRASSE, représentée par son Directeur général en exercice, Monsieur Adrien DAUVE, ci-après dénommé « l'exploitant »,

D'AUTRE PART,

Il est tout d'abord exposé ce qui suit :

Par un contrat de concession conclu le 10 août 2021, la commune d'Arâches la Frasse a concédé à la société SOREMAC la réalisation et l'exploitation d'une tyrolienne dans la combe de l'Airon, cela pour une durée de vingt (20) années.

PREAMBULE

Par un contrat de concession signé le 10 août 2021, la commune a confié à la Soremac la réalisation et l'exploitation d'une tyrolienne.

Cet avenant vise à modifier la liste des parcelles qui sont à disposition du concessionnaire, le tracé ayant été modifié. La tyrolienne survolera exclusivement des parcelles communales, ce qui justifie l'augmentation de la redevance due par le concessionnaire.

La modification apportée au contrat de concession ne constitue pas une modification substantielle au sens de l'article R3135-7 du code de la commande publique.

ARTICLE 1 :

Le premier paragraphe du « Préambule » du contrat de concession est désormais rédigé de la manière suivante :

« Dans le cadre du développement touristique et des activités 4 saisons sur la Commune d'Arâches la Frasse, il est concédé la réalisation et l'exploitation d'une tyrolienne entre la Tête des Saix, Cupoire et le lieudit « Les Molliets ». Cette attraction touristique est considérée comme un étant un service public. »

ARTICLE 2 :

L'article « 2.3 INVESTISSEMENTS » est désormais rédigé de la manière suivante :

« Concernant la tyrolienne « double-câble » :

- *Un tronçon partant du haut de la Tête des Saix et arrivant vers le sommet de Cupoire,*
- *Un tronçon partant de l'arrivée du premier tronçon et arrivant au lieudit « Les Molliets ». »*

ARTICLE 3 :

L'annexe 1 « PÉRIMÈTRE DE DÉLÉGATION ET PARCELLES MISES A DISPOSITION » est modifiée.

ARTICLE 4 :

L'article 2.2 « Maitrise foncière » est supprimé considérant qu'il est devenu sans objet.

ARTICLE 5 :

Considérant que la tyrolienne sera réalisée uniquement sur des terrains appartenant à la commune et que cela vient supprimer toutes charges liées à la maîtrise foncière, l'article 13 « REDEVANCE » du contrat est modifié de la façon suivante :

La phrase :

« D'une redevance fixe de CINQ MILLE EUROS (5 000,00 euros) TTC. »

Est remplacée par :

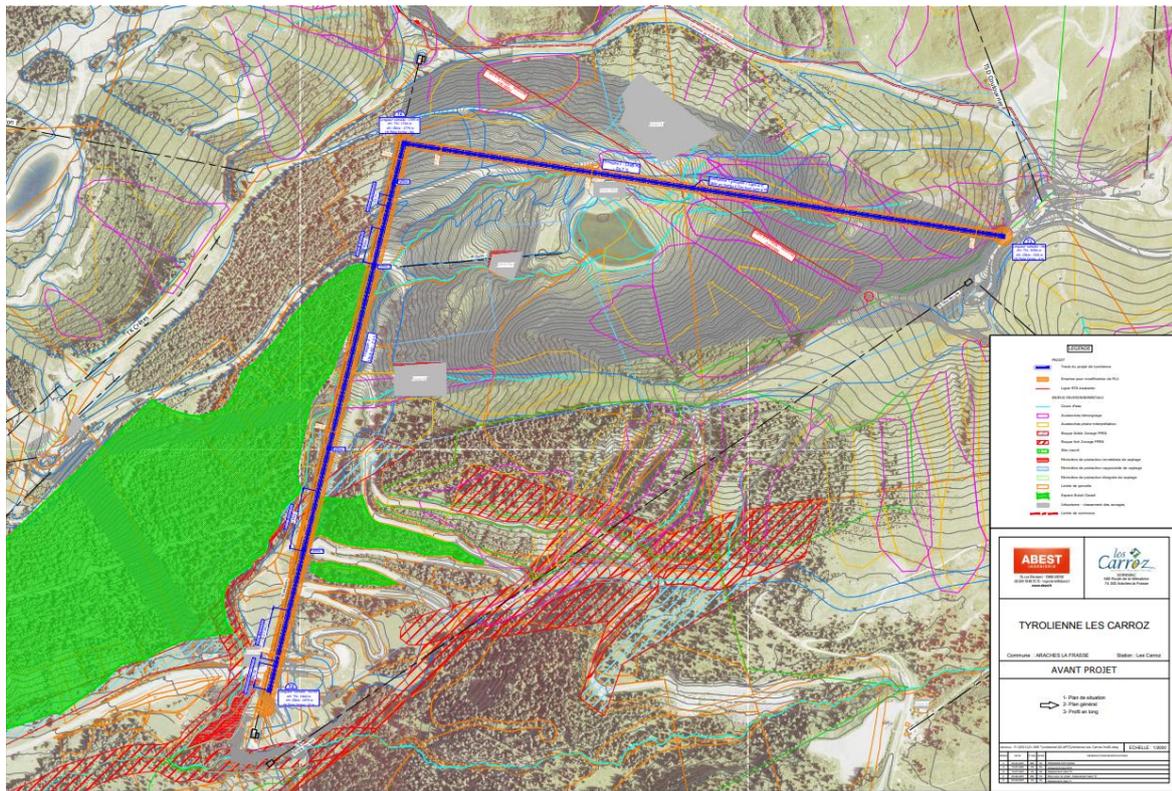
« D'une redevance fixe de SEPT MILLE EUROS (7 000,00 euros) TTC. »

Fait à Arâches la Frasse, le XX XXXXX 2021

En deux exemplaires originaux

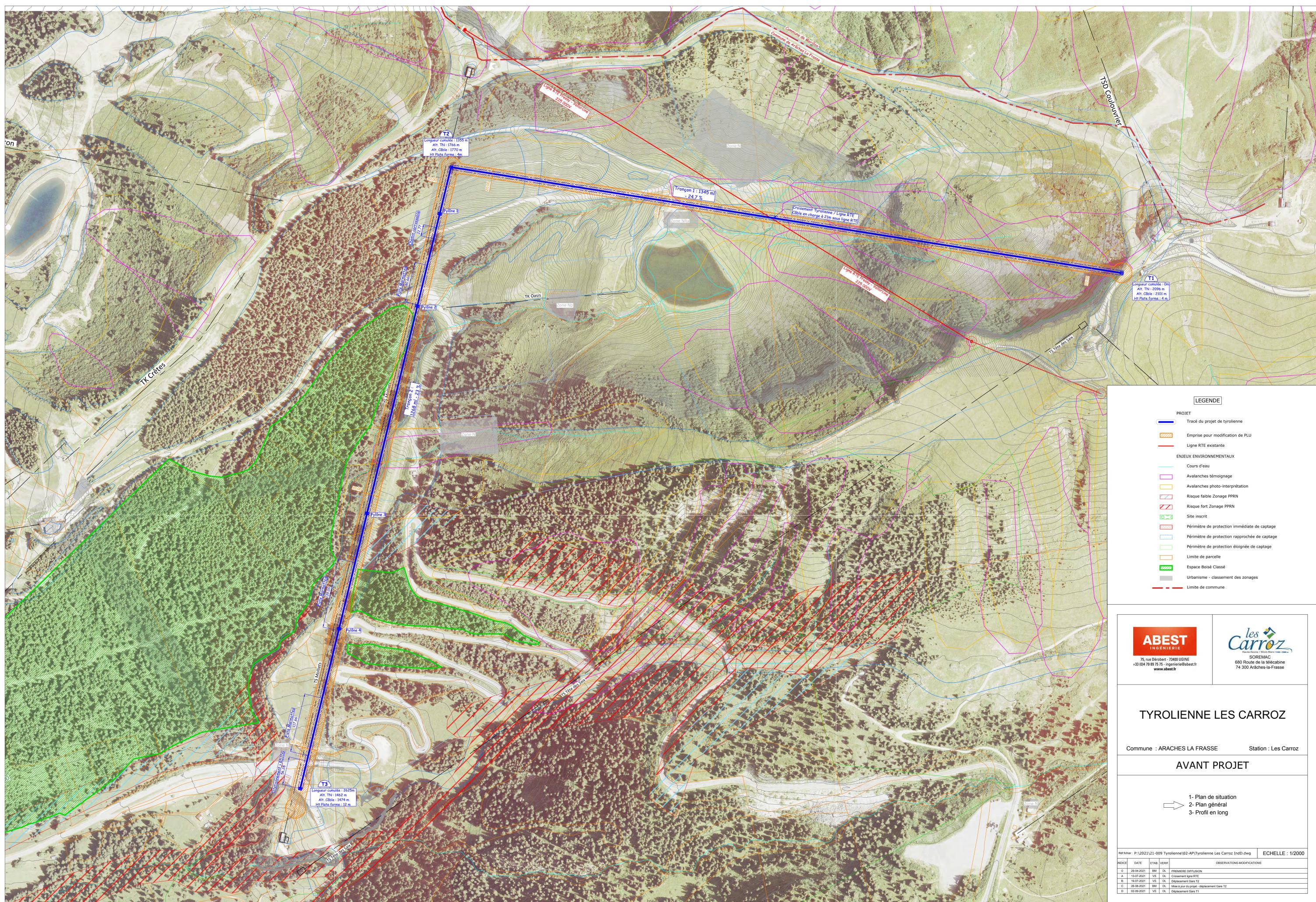
Pour l'exploitant Le Directeur, A. DAUVE	Pour l'autorité Le Maire, J-P CONSTANT
--	--

PROJET



Liste des parcelles :

Numéro	Nom du premier propriétaire	INSEE
B5185	COMMUNE D ARACHES	074014
B5180	COMMUNE D ARACHES	074014
B5176	COMMUNE D ARACHES	074014
B5172	COMMUNE D ARACHES	074014
B5169	COMMUNE D ARACHES	074014
B5166	COMMUNE D ARACHES	074014
B0109	COMMUNE D ARACHES	074014
B0108	COMMUNE D ARACHES	074014
B0107	COMMUNE D ARACHES	074014
B0105	COMMUNE D ARACHES	074014
B0102	COMMUNE D ARACHES	074014



LEGENDE

PROJET

- Tracé du projet de tyrolienne
- Emprise pour modification de PLU
- Ligne RTE existante

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Cours d'eau
- Avalanches témoignage
- Avalanches photo-interprétation
- Risque faible Zonage PPRN
- Risque fort Zonage PPRN
- Site inscrit
- Périmètre de protection immédiate de captage
- Périmètre de protection rapprochée de captage
- Périmètre de protection éloignée de captage
- Limite de parcelle
- Espace Boisé Classé
- Urbanisme - classement des zonages
- Limite de commune

75, rue Dérôbert - 73400 UGINE
+33 (0)4 79 09 75 75 - ingenierie@abest.fr
www.abest.fr

680 Route de la télécabine
74 300 Arâches-la-Frasse

TYROLIENNE LES CARROZ

Commune : ARACHES LA FRASSE Station : Les Carroz

AVANT PROJET

- 1- Plan de situation
- 2- Plan général
- 3- Profil en long

INDICE	DATE	ETA	VERIF	OBSERVATIONS/MODIFICATIONS
D	28-04-2021	BM	DL	PREMIERE DIFFUSION
A	13-07-2021	VS	DL	Déplacement ligne RTE
B	19-07-2021	VS	DL	Déplacement Gate T2
C	26-08-2021	BM	DL	Mise à jour du projet, déplacement Gate T2
D	02-09-2021	VS	DL	Déplacement Gate T1

Ref: P:\2021\21-009 Tyrolienne\02-AP\Tyrolienne Les Carroz Ind0.dwg ECHELLE : 1/2000



ARÂCHES | STATIONS
LA FRASSE | des CARROZ
& de FLAINE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE D'ARACHES LA FRASSE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE n°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRÉSENTATION

« Certifiée conforme par
le Maire et annexé à la
délibération du Conseil
Municipal en date du
14 septembre 2021
approuvant la
modification simplifiée
du PLU »

Le Maire,
Jean-Paul CONSTANT

S E P T E M B R E 2 0 2 1

SOMMAIRE DU RAPPORT DE PRÉSENTATION

I - INTRODUCTION	3
1.1. Le droit applicable en matière de modification simplifiée	3
1.2. La procédure de modification simplifiée du P.L.U.	4
II – EXPOSÉ DES MOTIFS.....	4
III – MODIFICATIONs DU DOCUMENT GRAPHIQUE.....	4
IV – MODIFICATION DE REDACTION DU REGLEMENT	8
V - CONSÉQUENCES DE LA MODIFICATION DU P.L.U	9
Vi - CODE DE L'URBANISME.....	11

I - INTRODUCTION

1.1. LE DROIT APPLICABLE EN MATIÈRE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE

La modification simplifiée de Plan Local d'Urbanisme a été initiée par Monsieur Le Maire en août 2021 afin de permettre une légère évolution du document d'urbanisme. Elle vise notamment :

- A modifier le zonage du PLU pour certaines parcelles communales, actuellement en zone N, celles-ci seront transformées en zone Nt,
- La mise à jour du règlement du Plan Local d'Urbanisme afin d'être en adéquation avec la loi ALUR.

La loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'Accélération des programmes de construction et d'investissement (L.A.P.C.I.P.P.) a introduit la procédure de modification simplifiée des Plans Locaux d'Urbanisme dont les modalités ont été précisées par ordonnance 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme, codifiés à l'article L 153-45 et suivants du code de l'urbanisme.

Cette procédure, distincte de celle de la modification de droit commun, reste exclusivement limitée dans les autres cas que ceux mentionnés à l'article L. 153-41 du code de l'urbanisme et dans le cas des majorations des droits à construire prévus à l'article L. 151-28 dudit code. En effet, la modification peut, à l'initiative du maire, être effectuée selon une procédure simplifiée. Il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle.

Les règles de formalisme ont été également assouplies puisque la procédure est dispensée de concertation préalable et d'enquête publique, mais remplacées par un porter à la connaissance, avec mise à disposition du public d'un registre pendant une durée d'un mois, et destiné à recueillir ses observations.

L'article L.153-36 du code de l'urbanisme dispose que la procédure de modification doit être retenue chaque fois que l'autorité compétente envisage de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions, sous réserve des cas où une révision s'impose en application des dispositions de l'article L 153-31 dudit code.

Pour le présent dossier mis à disposition du public, le point motivant la procédure de modification est exclu du champ de la révision car il ne porte pas sur :

- le changement des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- la réduction d'un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- la réduction d'une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance

En l'espèce, la modification ne porte sur aucun de ces trois points. En outre, conformément à l'article L.153-41 dudit code, le projet de modification envisagé n'a pas pour effet ni :

- D'entraîner de majoration de plus de 20 % des possibilités de construction dans une zone
- De diminuer les possibilités de construire
- De réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser

Conformément à l'article L.153-45 dudit code, le projet de modification peut donc être adopté selon la procédure de modification simplifiée.

1.2. LA PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U.

La procédure de modification simplifiée se déroule de la façon suivante :

- Décision prise par le maire par arrêté,
- Envoie du dossier de modification aux personnes publiques associées,
- Délibération du conseil municipal définissant les modalités de mise à disposition
- Rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs,
- Mesures de publicité : avis de publication par voie d'affichage huit jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et durant toute la durée de celle-ci ; Avis de publication en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la consultation du public.
- Ouverture de la consultation du public pour une durée d'un mois avec l'ouverture d'un registre pour permettre au public de formuler ses observations.
- Clôture de la consultation.

A l'issue de la consultation publique, le projet de modification simplifiée peut :

- Soit faire l'objet de modifications limitées pour tenir compte des observations émises au cours de la consultation.
- Soit abandonné, si le maire le juge opportun ; dans ce cas, le Maire peut, s'il l'estime nécessaire, engager une nouvelle procédure de modification simplifiée.
- Soit être approuvé par délibération en Conseil Municipal. La délibération d'approbation de la modification simplifiée du P.L.U. marque l'achèvement de la procédure.

La délibération d'approbation doit faire l'objet d'un affichage en Mairie pendant une durée d'un mois conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme. Mention de cet affichage est insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.

La délibération accompagnée du dossier de modification simplifiée du P.L.U. qui lui est annexé est transmise au Préfet en vue du contrôle de légalité. Un exemplaire du dossier de P.L.U. modifié doit être adressé au Préfet et aux personnes publiques associées.

II – EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune d'Arâches La Frasse dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 août 2005. Ce P.L.U. a fait l'objet de trois révisions simplifiées approuvées les 07 décembre 2006, 22 février 2007 et 09 février 2011, quatre modifications approuvées les 12 juillet 2006, 11 janvier 2007, le 17 avril 2013 et le 4 avril 2016 et trois modifications simplifiées approuvées le 10 novembre 2015, le 3 avril 2018 et le 3 mars 2020.

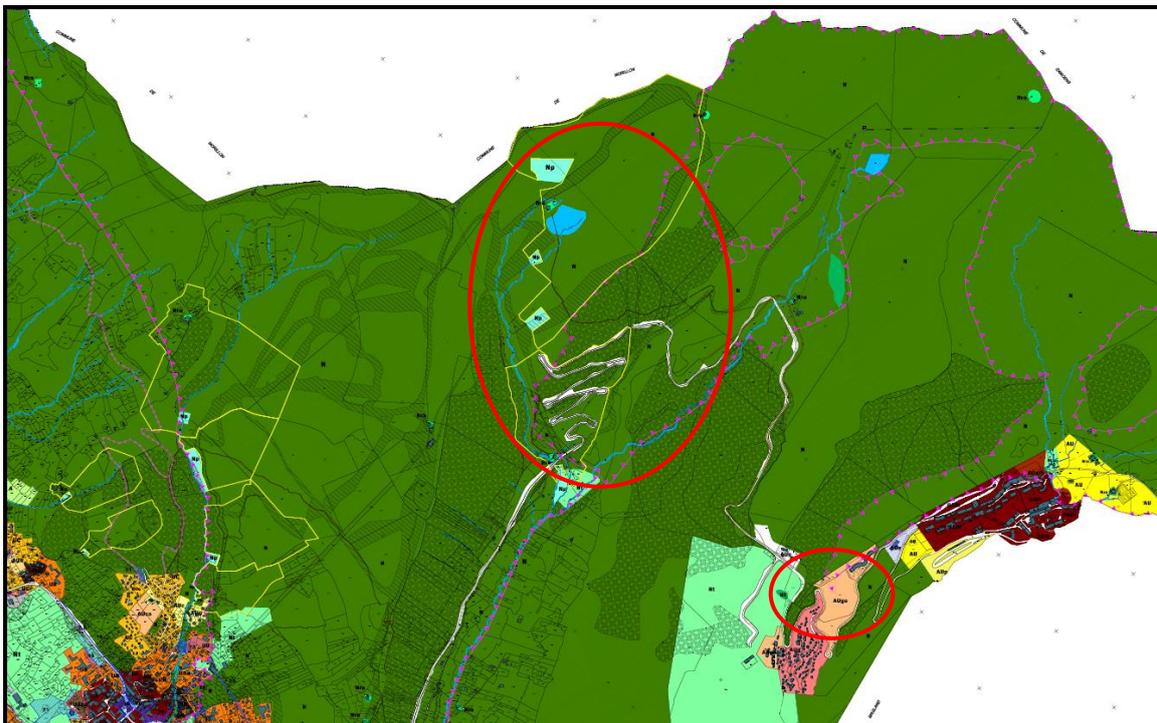
Aujourd'hui, le Conseil municipal souhaite modifier sommairement son Plan Local d'Urbanisme afin de modifier légèrement le zonage d'un secteur et supprimer un emplacement réservé.

La modification envisagée concerne les pièces du P.L.U. suivantes :

- Le document graphique
- Le règlement du Plan Local d'Urbanisme

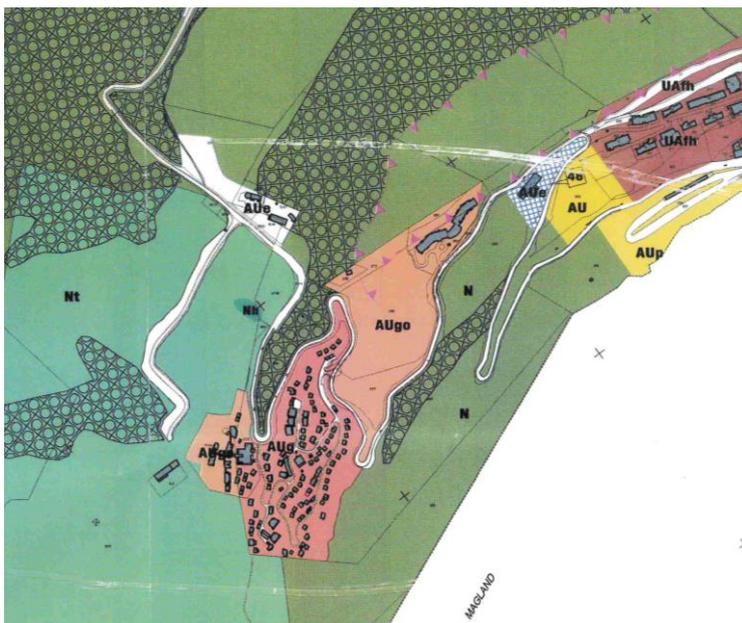
III – MODIFICATIONS DU DOCUMENT GRAPHIQUE

SECTEURS CONCERNES

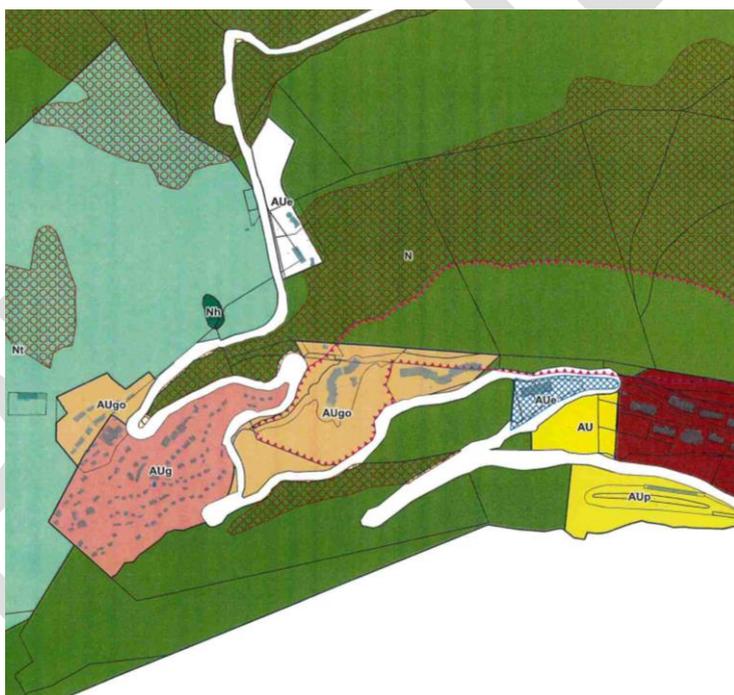


Les modifications concernent d'une part un agrandissement du périmètre du domaine de ski alpin de Flaine dans le secteur des Gérats et d'autre part la révision d'emprise de la zone N en zone Nt lieudit Gron, Vernand Est et une extension lieudit Talon en prolongement de la zone Nt existante.

Périmètre du domaine skiable de Flaine - Zonage actuel :



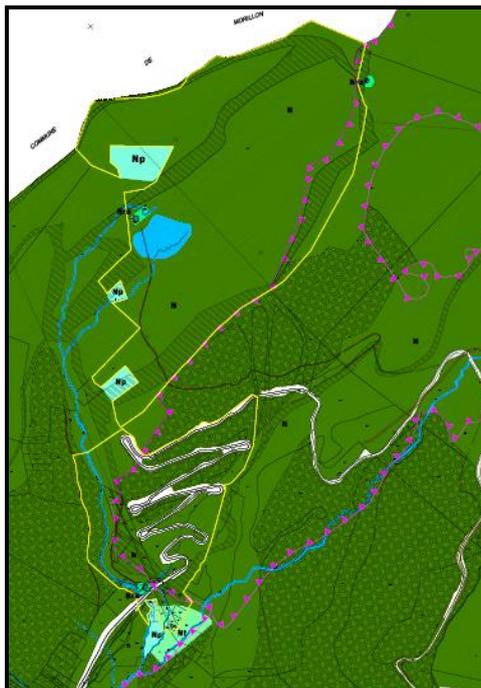
Périmètre du domaine skiable de Flaine - Zonage futur après modification



Justifications :

Afin de régulariser et d'améliorer le jardin des neiges / espace débutant installé sur les parcelles cadastrées section C n° 379 et 380 appartenant à la copropriété Hélios, il est nécessaire d'agrandir légèrement les limites du périmètre du domaine skiable alpin de Flaine dans le secteur des Gérats.

Zonage actuel :



Zonage après modification :



Ce changement de zonage de N en Nt concerne tout ou partie des parcelles cadastrées section B n° 102, 105, 107, 108, 109, 5166, 5169, 5172, 5173, 5176, 5177, 5178, 5180, 5181, 5183, 5185 et 5186 appartenant à la Commune.

Justifications :

La société des remontées mécaniques des Carroz (SOREMAC) s'est vue attribuer un contrat de concession qui lui permet de réaliser et exploiter une tyrolienne. Le tracé définitif de la tyrolienne est le suivant :

- De la tête des Saix jusqu'à Cupoire, plus précisément au niveau de la piste de ski « Marmotte »,

- La seconde partie se fait de l'arrivée du premier tronçon jusqu'au départ des télésièges des Molliets et de la Tête des Saix.

Celle-ci pourra fonctionner été et hiver. Ce projet répond au besoin de diversification nécessaire des stations de ski de moyenne montagne.

Les possibilités offertes par la réalisation d'une tyrolienne sont les suivantes :

- Améliorer l'attractivité et l'offre touristique des Carroz,
- Offrir à la clientèle un outil de diversification modernes qui permette une exploitation estivale et hivernale quelles que soient les conditions météorologiques (pluie, neige, ...),
- Proposer une activité importante en terme de sensations et d'expérience unique avec un tronçon de 2km environ et 18% de pente proposant un passage à plus de 250 mètres du sol,
- Au sommet de la Tête des Saix et au départ de la tyrolienne, il sera proposé un belvédère s'avancant dans le vide et permettant aux accompagnants des usagers de la tyrolienne de vivre le départ et de prendre des photos.

Après étude de différents secteurs sur la commune, celui du départ du télésiège de la tête des Saix située sur la partie la plus haute de la Commune est apparu comme le plus opportun.

En effet, la position de la zone d'embarquement à proximité immédiate d'infrastructures déjà existantes permettant d'amener les usagers sur le sommet le plus haut de la commune en fait un positionnement attractif qui assurera la réussite commerciale du projet.

Le tracé ne survole que des parcelles communales et traverse un paysage grandiose. Le 1^{er} tronçon ne nécessitant pas de pylônes n'impacte en rien le paysage, la tyrolienne se situant à proximité de la ligne électrique haute-tension. Quant au 2^{ème} tronçon, il emprunte le tracé du télésiège des Molliets, limitant considérablement l'impact visuel des pylônes nécessaires à la tyrolienne.

Ce projet s'inscrit dans une logique d'attractivité de la station à l'attention de la station et donc des familles.

Surface concernée par la modification simplifiée :

La surface concernée par le changement de zonage de N en Nt est de 67 133 m².

IV – MODIFICATION DE REDACTION DU REGLEMENT

L'article 157 de la loi ALUR (n°2014-366 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) prévoit l'application immédiate de la suppression du COS indépendamment de toute révision des dispositions des Plans Locaux d'Urbanisme. Toutefois, pour plus de lisibilité du règlement du PLU, certaines dispositions du règlement sont adaptées afin de prendre en compte les changements apportés par la loi ALUR.

Ancienne rédaction (exemple de la zone UB) :

ARTICLE UB 5 : CARACTERISTIQUES DES TERRAINS

Pour être constructible tout terrain doit avoir une superficie au moins égale à 500 m².

.....

SECTION 3 : POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE UB 14 : COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Cet article ne trouvera pas à s'appliquer pour l'aménagement d'un volume existant.

Le C.O.S. n'est pas limité pour les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics dans l'ensemble de la zone UB (compris les secteurs UBa et UBb).

14.1 - Zone UB

Le coefficient d'occupation du sol des constructions ne doit pas dépasser 0,30 pour les constructions à usage de logements (un ou plusieurs logements) ; toutefois le coefficient d'occupation du sol des constructions dont la nature est la suivante pourra atteindre :

- 0.40 pour les restaurants
- 0.40 pour les établissements commerciaux
- 0.40 pour les établissements artisanaux
- 0.50 pour les hôtels
- 0.50 pour les résidences de tourisme (telles que définies par l'arrêté du 14/02/1986)
- 0.50 pour les établissements hospitaliers, sanitaires et d'assistance
- 0.50 pour les établissements d'enseignement
- 0.50 pour les bâtiments publics administratifs, les équipements publics et d'intérêt général

14.2 - Secteur UBa

Le coefficient d'occupation du sol des constructions ne doit pas dépasser :

- 0.30 pour les bâtiments à usage de bureaux
- 0.40 pour les restaurants
- 0.40 pour les établissements commerciaux
- 0.40 pour les établissements artisanaux
- 0.60 pour les constructions d'habitation.

Toutefois le coefficient d'occupation du sol des constructions dont la nature est la suivante pourra atteindre :

- 0.85 pour les hôtels et les résidences de tourisme.

14.3 - Secteur UBb

Le coefficient d'occupation du sol de l'ensemble des constructions ne doit pas dépasser 0,85.

Nouvelle rédaction (exemple de la zone UB) :

ARTICLE UB 5 : CARACTERISTIQUES DES TERRAINS

Sans objet

.....

SECTION 3 : POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE UB 14 : COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Sans objet

V - CONSÉQUENCES DE LA MODIFICATION DU P.L.U

La modification simplifiée du PLU respecte les dispositions de mise en œuvre de la modification simplifiée telle que définie par le code de l'Urbanisme,

Les modifications apportées au règlement du P.L.U. restent des modifications mineures.

Il apparaît donc que l'équilibre du document préexistant n'a pas été rompu et que les présentes modifications ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD ainsi qu'à l'article L153-31 du code de l'urbanisme.

La procédure développée dans ce dossier entre donc bien dans le cadre de la modification du P.L.U. conformément à l'article L 153-36 du Code de l'urbanisme.

Il est enfin rappelé que les autres documents du dossier de PLU restent inchangés.

EXTRAITS**Sous-section 2 : Modification simplifiée****Article L153-45****Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.**

Dans les autres cas que ceux mentionnés à l'article L. 153-41, et dans le cas des majorations des droits à construire prévus à l'article L. 151-28, la modification peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire, être effectuée selon une procédure simplifiée. Il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle.

Article L153-47**Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.**

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Ces observations sont enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Lorsque la modification simplifiée d'un plan local d'urbanisme intercommunal n'intéresse qu'une ou plusieurs communes, la mise à disposition du public peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes.

A l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public ou le maire en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée

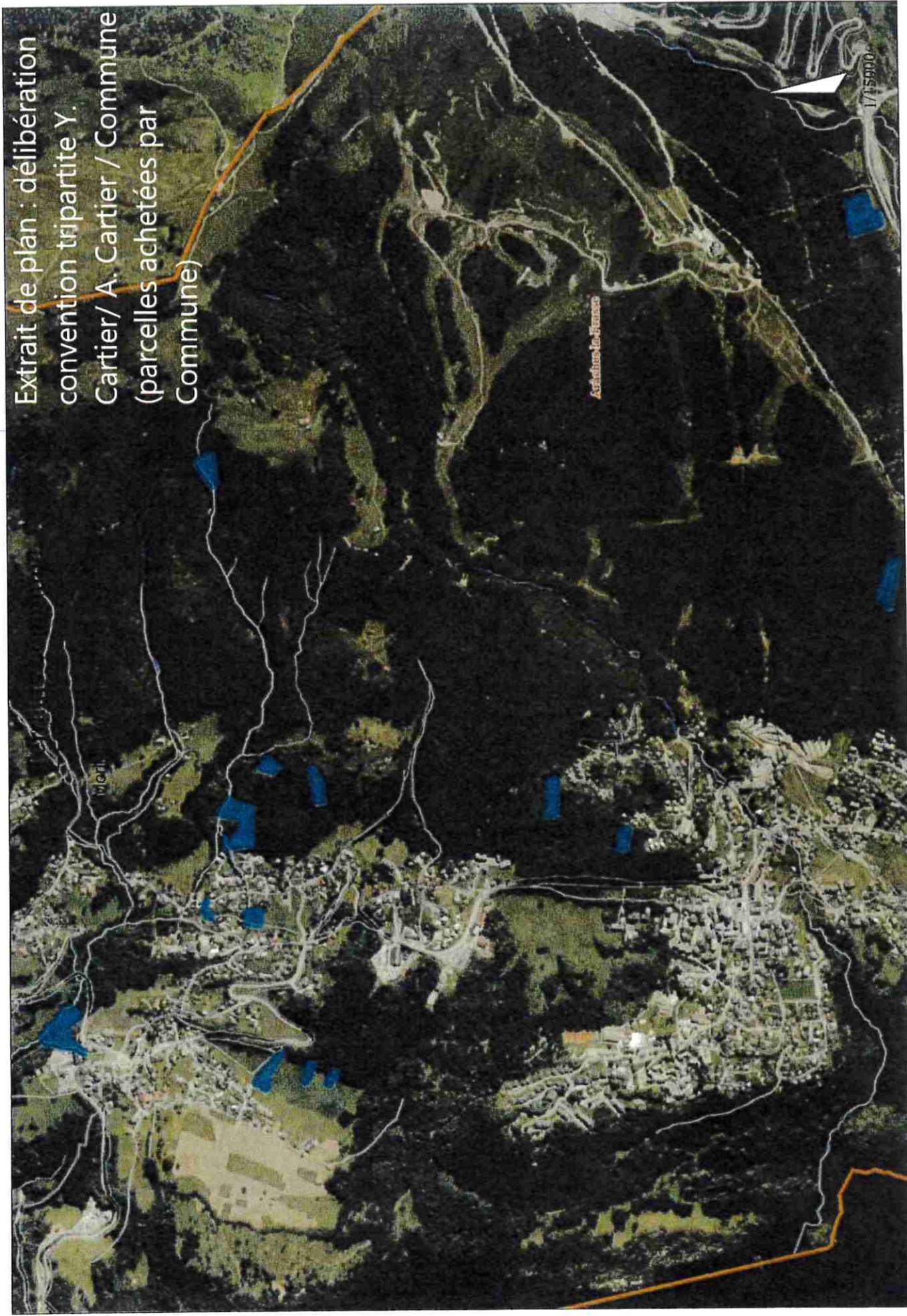
Article L153-48**Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.**

L'acte approuvant une modification simplifiée devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Extrait de plan : délibération
convention tripartite Y. Cartier/
A. Cartier/ Commune (parcelles
achetées par A. Cartier)



Extrait de plan : délibération
convention tripartite Y.
Cartier/ A. Cartier / Commune
(parcelles achetées par
Commune)



Convention tripartite

Achat de terrains

Yves Cartier – Anthony Cartier – Commune

Entre les soussigné(e)s :

La COMMUNE D'ARÂCHES LA FRASSE sis en l'hotel de Ville, 64 Route de Frévuard à Arâches la Frasse (74300), représentée par Monsieur Jean-Paul CONSTANT, agissant aux présentes en qualité de Maire, dument habilité par une délibération en date du...

D'UNE PART,

Monsieur Yves Cartier, domicilié 115 Avenue de Paris à VERSAILLES (78000)

Et

Monsieur Anthony Cartier, domicilié 117 Route des Champs à ARÂCHES LA FRASSE (74300)

D'AUTRE PART,

Exposé préalable :

Monsieur Anthony CARTIER souhaite développer une activité agricole notamment un élevage de poules pondeuses sur la Commune d'Arâches la Frasse. Plusieurs préalables sont nécessaires au lancement de son activité agricole. Il a besoin d'un bâtiment fixe pour stocker son matériel, les céréales et pour conditionner les œufs. Il dispose de très peu de terrains agricoles et aucun ne pourrait accueillir une construction.

En parallèle, Monsieur Yves CARTIER qui possède des terrains sur l'ensemble de la Commune, a proposé à Monsieur Anthony CARTIER l'achat d'un lot de parcelles lui appartenant, soit 30 parcelles. Mais il n'a pas les moyens d'acheter tous ces terrains et certains d'entre eux ne répondent pas à son besoin. La Commune a donc décidé, dans le cadre de sa politique visant à favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs et le développement de l'agriculture, d'aider Monsieur Anthony CARTIER. Il a été convenu que Monsieur Anthony achète à Monsieur Yves CARTIER seulement les parcelles essentielles à son exploitation et la Commune acquiert le reste des terrains mis en vente par Monsieur Yves CARTIER (voir répartition des parcelles à l'article 2).

Cependant deux des parcelles dont Monsieur Anthony CARTIER souhaite faire l'acquisition, intéresse la Commune pour la réalisation de certains projets. Donc une servitude de passage sera consentie à titre gratuit, par Monsieur Anthony CARTIER au profit de la Commune.

Ceci étant exposé, les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements de chaque partie et les conditions d'achat des parcelles appartenant à Monsieur Yves CARTIER.

Article 2 : LA DÉSIGNATION DES BIENS

Monsieur Anthony CARTIER s'engage à acquérir les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature	Surface en m²
A	253	Querrioz	Terre	628 m ²
A	308	Ferrets	Taillis	278 m ²
A	314		Taillis	488 m ²
A	315		Pré	2095 m ²
A	2148	Champs d'en Haut	Taillis	1986 m ²
A	2149		Taillis	544 m ²
A	2196	Rableuse Nord	Futaie	969 m ²
A	2197		Pré	1438 m ²
				8426 m ²

La Commune s'engage à acquérir les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature	Surface en m²
A	381	Rosières	Pré	545 m ²
A	407		Pré	184 m ²
A	413		Pré	1341 m ²
A	607	Les Envers	Pré	5287 m ²
A	609		Taillis	1228 m ²
A	892	Le Cognet	Bois	2245 m ²
A	897		Pré	1612 m ²
A	939	Les Râches	Pré	1590 m ²
A	940		Friche	14 m ²
A	970		Bois	37 m ²
A	1048	Couvaleu	Futaie	3436 m ²
A	1072	La Cry	Bois	1199 m ²
A	1082		Bois	1897 m ²
A	1377	Les Tronchets	Futaie	2896 m ²
A	1446	La Grangette	Futaie	2560 m ²
A	1814	Bois de la Bariette	Futaie	1385 m ²
A	2170	Fonds des Rosières	Pré	392 m ²
A	2808	Les Râches	Chemin	3 m ²
A	2809		Chemin	45 m ²
B	86	Zorzières	Bois	4289 m ²
B	87		Bois	4089 m ²
B	2420	Timalets dessous Nord	BR	5196 m ²
				41470 m ²

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES

Monsieur Yves CARTIER s'engage à :

- Vendre à la Commune une emprise de 41 470m² soit un total de 22 parcelles (cf article 2 de la présente convention) pour un prix de 0,50€ par m².
- Vendre à Monsieur Anthony CARTIER une emprise de 8 426m² soit un total de 8 parcelles (cf article 2 de la présente convention) nécessaires à son exploitation agricole.
- A signer le ou les actes notariés correspondants aux différentes cessions objet de la présente convention

Monsieur Anthony CARTIER s'engage à :

- Acheter à Monsieur Yves CARTIER une emprise de 8 426 m² soit un total de 8 parcelles (cf article 2 de la présente convention)
- A consentir, à titre gracieux, à la Commune une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section A n° 2196 et 2197 au lieu-dit Rableuse Nord
- A signer le ou les actes notariés correspondants aux différentes cessions objet de la présente convention

La Commune s'engage à :

- Acheter, à Monsieur Yves CARTIER, une emprise de 41 470 m² soit un total de 22 parcelles (cf article 2 de la présente convention) pour un prix de 0,50€ par m².
- A acheter la totalité des parcelles appartenant à Monsieur Yves CARTIER, soit 30 parcelles, pour un prix de 0,50€ par m², dans le cas où Monsieur Anthony CARTIER ne souhaiterait plus acquérir les terrains désignés dans l'article 2
- A signer le ou les actes notariés correspondants aux différentes cessions objet de la présente convention

Article 4 : FRAIS DE NOTAIRE

Les frais de notaire sont répartis comme il suit :

- Concernant l'achat par la Commune des terrains appartenant à Monsieur Yves CARTIER : l'intégralité des frais de notaire seront pris en charge par la Commune
- Concernant l'achat par Monsieur Anthony CARTIER des terrains appartenant à Monsieur Yves CARTIER : les frais notaire seront pris en charge par Monsieur Anthony CARTIER.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT RÉCIPROQUE DES PARTIES

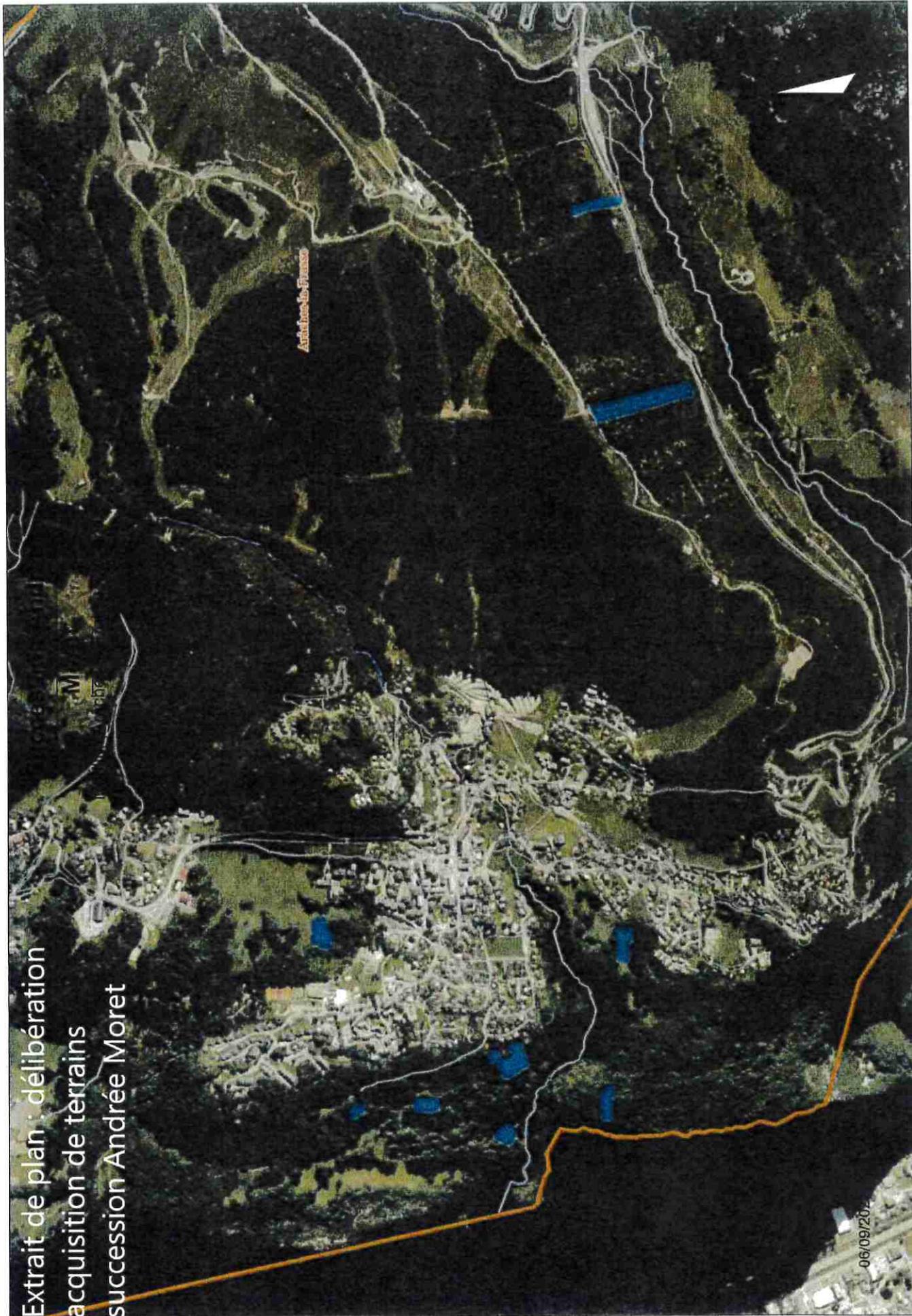
Les parties prendront les emprises cédées dans l'état où elles se trouvent au moment de la signature de la présente convention étant précisé que jusqu'à la prise de possession par Monsieur Anthony CARTIER et la Commune des emprises cédées, Monsieur Yves CARTIER, Monsieur Anthony CARTIER et la Commune s'interdisent respectivement d'apporter toute modification aux dites parcelles objets de la présente convention et d'y entreprendre des travaux quelconques.

Fait en 2 exemplaires,

A Arâches – La Frasse, Le

Pour la Commune, Le Maire Jean-Paul CONSTANT	
Monsieur Yves CARTIER	
Monsieur Anthony CARTIER	

Extrait de plan : délibération
acquisition de terrains
succession Andrée Moret



Andrée Moret

06/09/2012